



FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA

« Union Gaule et
Gardon Caennais »



Période 2017 - 2021

Avec la participation financière de :



Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3, rue de Bruxelles-14120 MONDEVILLE
02.31.44.63.00 - fd14.dufour@orange.fr

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU PLAN DE GESTION PISCICOLE	2
I.1.	CONTEXTE	2
I.2.	OBJECTIFS	2
I.3.	CADRE REGLEMENTAIRE	2
I.4.	DEMARCHE	3
I.5.	COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE	3
II.	TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION	4
II.1.	BASSIN DE L'ORNE	4
II.2.	SOUS-BASSIN DE L'ODON	5
II.3.	SOUS-BASSIN DE LA LAIZE	5
II.4.	CONTEXTES PISCICOLES	7
II.5.	CARACTERISTIQUES DES PEUPEMENTS	7
II.6.	FONCTIONNALITE DES CONTEXTES	8
III.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE	9
III.1.	GENERALITES	9
III.2.	EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PÊCHEURS	10
III.3.	GESTION ACTUELLE	10
IV.	MATERIELS ET METHODES	16
IV.1.	CHOIX DES INDICATEURS	16
IV.2.	DONNEES EXISTANTES	16
IV.3.	DIAGNOSTIC DES PARCOURS	17
IV.4.	PRECONISATIONS	23
IV.4.1	GESTION PISCICOLE	23
IV.4.2	GESTION DE LA RIPISYLVE	24
IV.4.3	ACCES ET SIGNALETIQUE	28
V.	DIAGNOSTIC DES PARCOURS ET PRECONISATIONS	28
V.1.	ORNE	28
V.2.	ODON	33
V.3.	LAIZE	36
VI.	SYNTHESE	38
VII.	PRIORISATION ET PROGRAMME D' ACTIONS	40

I. PRESENTATION DU PLAN DE GESTION PISCICOLE

I.1. CONTEXTE

A l'image de la politique publique actuelle en matière de préservation de l'eau et de l'environnement, qui se décline depuis la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) en passant par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et enfin les programmes d'actions engagés par les maîtres d'ouvrage locaux, le monde associatif responsable de la pêche et la protection du milieu aquatique doivent élaborer des documents de cadrage et de planification à différentes échelles.

Dans un premier temps, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) a élaboré son Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP14, 1996) puis son Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG14 - Weil, 2000). L'aspect halieutique a également été développé grâce à la réalisation d'un Plan Départemental de Promotion et de Développement du Loisir Pêche (PDPL - Davy, 2002). L'échelon suivant consiste à décliner localement ces documents au niveau des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Il s'agit là, de la rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP).

I.2. OBJECTIFS

Les PGP s'articulent naturellement autour de deux axes principaux :

- La protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles ;
- La promotion et le développement du loisir pêche.

Un Plan de Gestion Piscicole est donc un outil permettant de soutenir la politique des AAPPMA pour tendre vers une gestion équilibrée et durable entre la satisfaction des besoins des pêcheurs et la protection du milieu aquatique. Il s'agit d'un document technique et opérationnel qui servira de cadre aux actions locales de l'AAPPMA et d'outil de base pour orienter sa discussion avec les partenaires et les usagers du milieu aquatique.

I.3. CADRE REGLEMENTAIRE

La mise en œuvre d'un PGP permet à l'AAPPMA de se mettre en conformité par rapport à ses obligations réglementaires, notamment vis-à-vis de l'article L433-3 du Code de l'Environnement (CE) précisant que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. »

Cette notion est renouvelée à travers l'article 6, alinéa 3 des statuts-types des AAPPMA fixés par l'arrêté ministériel du 27 juin 2008 qui stipule que « L'association a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche. »

I.4. DEMARCHE

L'AAPPMA « Union Gaule et Gardon Caennais » (UGGC) a souhaité un appui technique de la FCPPMA afin de réaliser un diagnostic de ses parcours de pêche situés sur l'Orne et son affluent l'Odon, afin de proposer des actions générant une plus-value écologique et halieutique.

La FCPPMA a donc réalisé un état initial des compartiments hydromorphologiques et rivulaires afin d'évaluer la fonctionnalité du milieu aquatique et piscicole et d'effectuer un recensement des perturbations. Après avoir repris ces éléments de diagnostic, des préconisations de gestion et d'aménagement constituent la finalité de ce PGP. Des indicateurs de suivi seront également mis en place afin d'évaluer des actions engagées sur une période de 5 ans renouvelable.

Les plans de gestion de l'ensemble des Associations du bassin « Orne » seront mis en cohérence pour une action durable et efficace, l'idée étant de favoriser la mutualisation des moyens par le regroupement d'AAPPMA ou la création d'ententes.

I.5. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

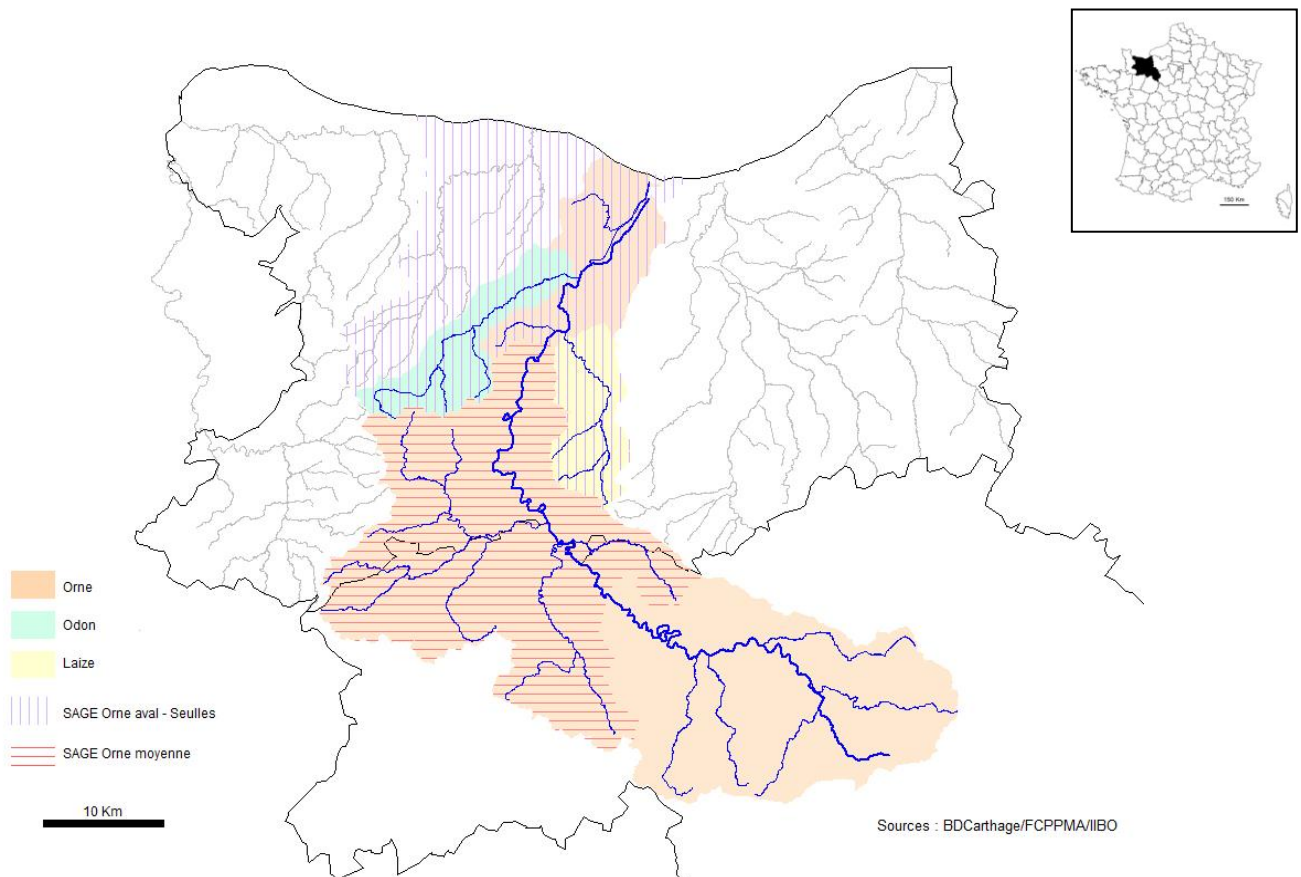
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, approuvé le 20 septembre 1996, est un document de planification définissant les grandes orientations pour une gestion équilibrée des ressources en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif, ce afin d'atteindre les objectifs du bon état global fixé par la DCE en 2015.

Afin de remplir ces objectifs, le SDAGE Seine-Normandie s'est fixé 8 défis. Le défi 6 visant à protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides recommande notamment dans la disposition 70 « d'établir et de mettre en œuvre des PGP à une échelle cohérente, s'appuyant sur les SDVP et PDPG. »

Les parcours de pêche de l'association « Union Gaule et Gardon Caennais » se situent à cheval entre les périmètres du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne aval - Seules et du SAGE Orne moyenne qui constituent des unités hydrographiques cohérentes du SDAGE Seine-Normandie. A ce titre, les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de ces SAGE préconisent de « renforcer le suivi et l'évaluation des pratiques de gestion de la pêche sur les cours d'eau du territoire concerné. »

II. TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION

II.1. BASSIN DE L'ORNE



Fleuve bas-normand, l'Orne prend sa source dans le département de l'Orne (61), puis coule ensuite vers le Nord, traverse le département du Calvados (14) pour rejoindre la Manche à Ouistreham dans la moitié orientale de la baie de Seine. Sur un linéaire de 177 km, le cours principal collecte un vaste bassin versant de 2 927 km², ce qui en fait le deuxième plus important cours d'eau normand après la Seine. Fleuve frontière entre le Massif Armoricain et le Bassin Parisien, l'Orne prend sa source à 200 m d'altitude à l'Est de la ville de Sées, et possède un cours diversifié, influencé par les nombreux substrats géologiques qu'il traverse successivement.

D'une pente moyenne de 1 ‰, l'Orne coule d'abord assez lentement sur les marnes et calcaires de la plaine sédimentaire de Sées-Argentan pendant environ 50 km pour rejoindre ensuite l'extrémité orientale du Massif Armoricain. Elle traverse les granites d'Athis et leur auréole en une vallée sinueuse et escarpée, formant les gorges de Saint-Aubert, puis s'encaisse dans les schistes et grès de la Suisse Normande avant de retrouver dans sa partie aval les calcaires de la plaine de Caen. Son profil en long se caractérise par une importante rupture de pente située à mi-parcours au niveau des gorges de Saint-Aubert, enclavées depuis 1960 entre les barrages EDF de Rabodanges et Saint-Philbert. Sur ce secteur d'une vingtaine de kilomètres, la pente moyenne est de 5,5 ‰.

L'Orne possède également de nombreux affluents, situés principalement dans la portion du bassin occupée par les terrains imperméables. Les principaux sont d'aval en amont l'Odon (57 km), la Laize (32 km), la Baize (21 km), le Noireau (40 km) et la Rouvre (39 km).

Le bassin de l'Orne est caractérisé par un régime pluvial océanique, les précipitations annuelles varient sur son bassin de 700-750 mm dans les plaines de Caen et Argentan, à plus de 1100 mm sur les reliefs du bocage ornais. En raison de la nature géologique de son bassin versant traversé par des terrains primaires dans son cours moyen et aval, l'Orne présente un régime contrasté : le débit maximum mensuel est constaté en Janvier et le minimum en Août. Son débit moyen (module interannuel) est d'environ 24 m³/s à May-sur-Orne et de 27 m³/s à l'estuaire. Son débit moyen d'étiage de fréquence quinquennale sèche (QMNA5) est de 2,4 m³/s à la station de May-sur-Orne.

II.2. SOUS-BASSIN DE L'ODON

L'Odon est un cours d'eau qui prend sa source sur la commune d'Ondefontaine et se jette en rive gauche de l'Orne, en amont immédiat de Caen après un parcours de 57 km. La superficie totale de son bassin versant est de 220 km² pour un réseau hydrographique représentant un linéaire de 175 km de cours d'eau. Sa pente naturelle moyenne est de 5,5 ‰.

L'occupation du sol caractérise un territoire essentiellement rural, notamment sur la partie amont du bassin où l'Odon s'écoule au sein de vallées encaissées avec un paysage bocager composé de zones humides, de prairies pâturées bordées de haies et de zones boisées. Sur sa partie aval, il traverse la plaine de Caen, dont le paysage est dominé par la présence de grandes cultures céréalières sur les plateaux et un tissu urbain plus dense en fond de vallée.

Le bassin de l'Odon s'inscrit dans un contexte géologique particulier. Après avoir pris naissance dans les barres de grès cambrien du Pré-bocage, l'Odon reçoit, en aval d'Aunay-sur-Odon, les eaux de ses deux principaux affluents, la Douvette puis l'Ajon, qui s'écoulent sur les schistes et grès briovériens. Dans la partie aval de l'Odon, ce sont les calcaires jurassiques qui constituent le substrat.

Au niveau hydrogéologique, les schistes et grès briovériens, à l'origine d'aquifères limités et peu productifs, contrastent avec les schistes et calcaires du cambrien renfermant des circulations aquifères pouvant se révéler abondantes (SERAMA, 2010).

L'Odon présente un régime hydrologique marqué. Le débit mensuel maximum est observé en décembre (2,3 m³/s) et le minimum en août (0,15 m³/s). Son débit moyen (module interannuel) est de 0,97 m³/s à Epinay-sur-Odon. Le rapport entre les débits moyens les plus faibles et les plus importants est supérieur à 10, ce qui témoigne de la forte réactivité du bassin versant.

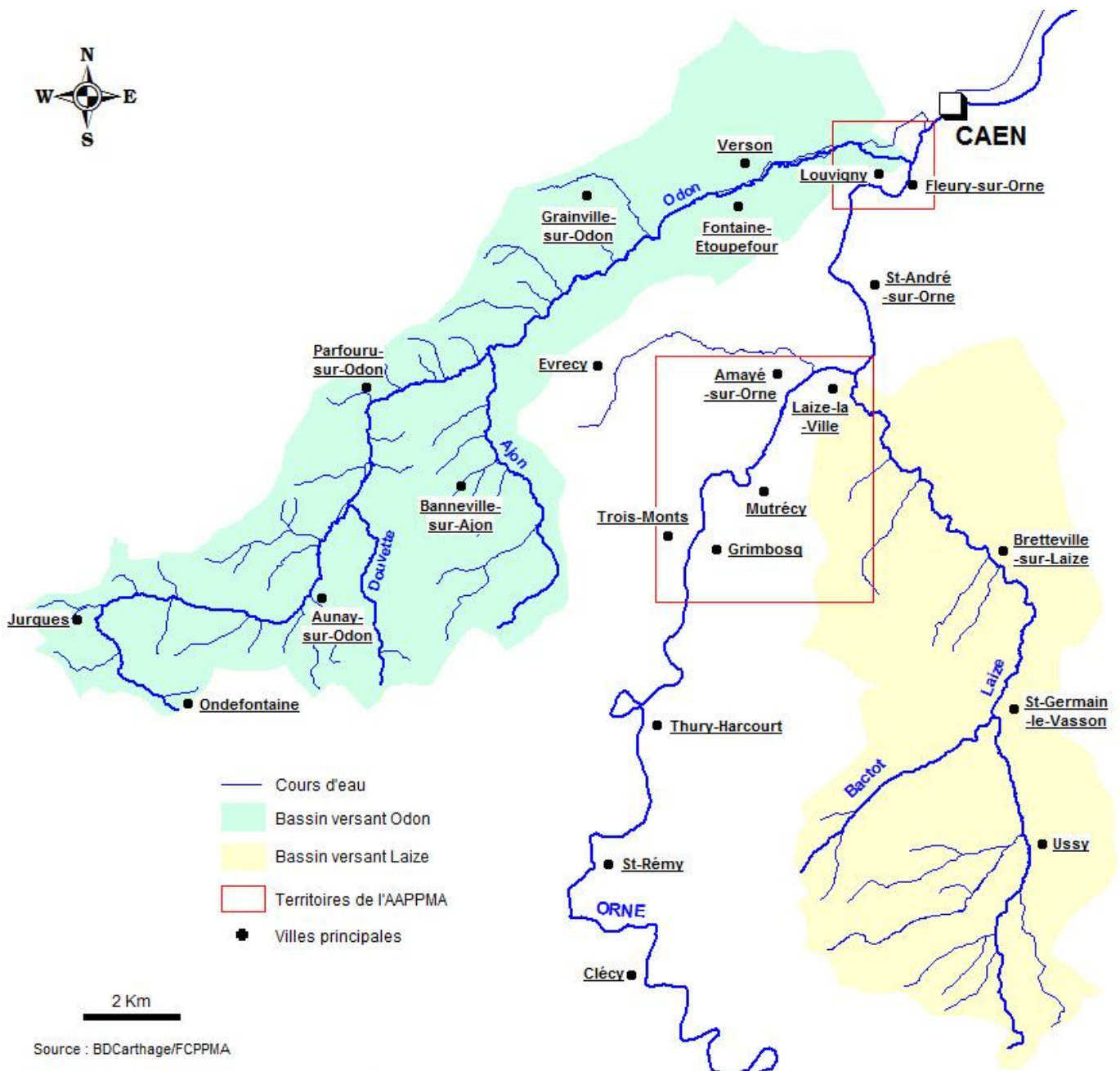
II.3. SOUS-BASSIN DE LA LAIZE

La Laize est un affluent rive droite de l'Orne qui prend sa source sur la commune de Saint-Germain-Langot et conflue après un parcours de 32 km à hauteur du « Val Maizet » entre les communes de Clinchamps et May-sur-Orne. La superficie totale de son bassin versant est de 187 km² avec un réseau hydrographique peu dense représentant un linéaire de 92 km de cours d'eau. Sa pente naturelle moyenne est de 8 ‰.

Le bassin de la Laize s'inscrit dans un contexte géologique particulier constituant une zone de transition nette et originale entre les terrains acides du Massif Armoricaïn et ceux plus carbonatés du début du Bassin Parisien. Ainsi, la Laize coule sur des roches dures (schistes et grès) alors que les plateaux sont recouverts de

calcaires. Le fond de vallée, occupé par des pâtures et des prairies enherbées constitue une véritable « coulée vertes » à travers la plaine céréalière de Caen.

Le débit de la Laize, soutenu par les eaux d'exhaure d'anciennes mines (Gouvix-Urville), présente un régime peu marqué. Son débit moyen (module interannuel) est de 1 m³/s à la station de Fresney-le-Puceux. Son débit maximum mensuel est atteint en janvier (1,74 m³/s) et le minimum en août (0,34 m³/s).



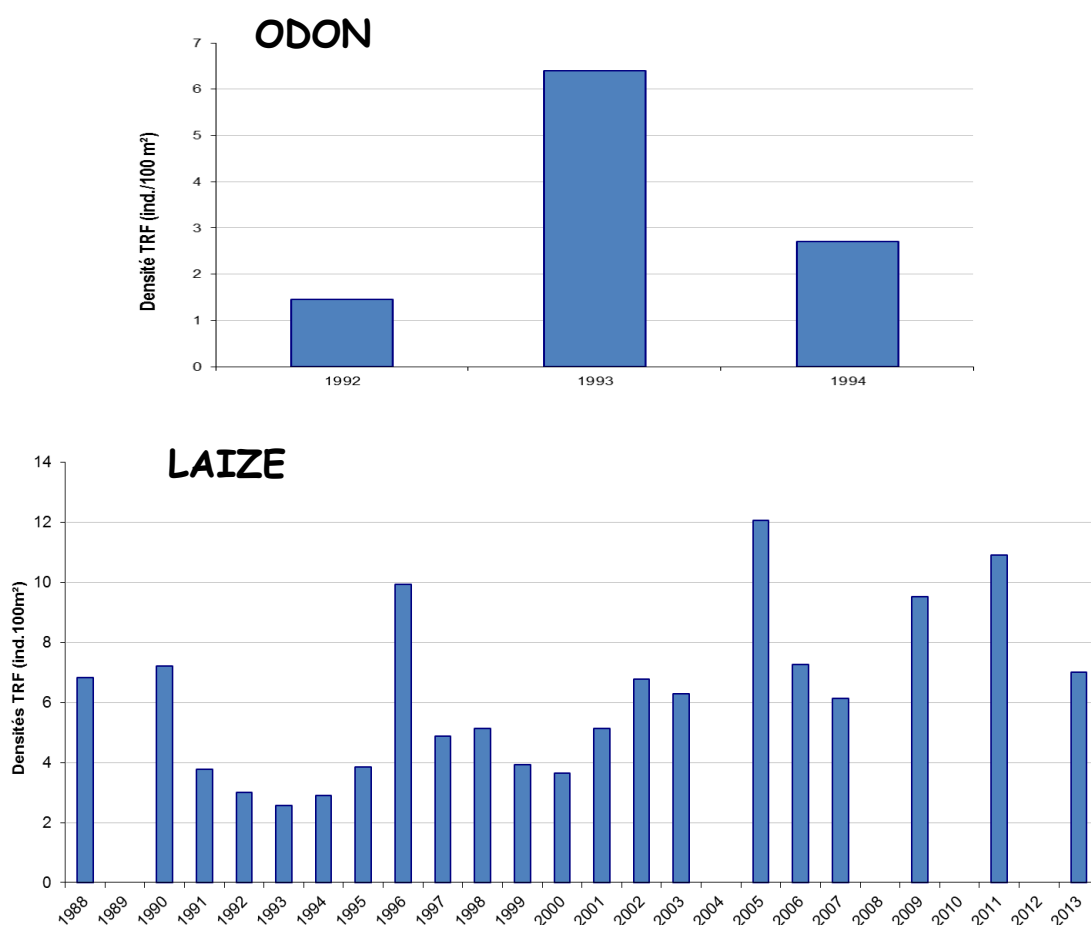
II.4. CONTEXTES PISCICOLES

Les parcours de pêche de l'association « Union Gaule et Gardon Caennais » appartiennent aux contextes salmonicoles de l'Odon et de la Laize et aux contextes cyprinicoles de l'Orne aval et de l'Orne amont, définis par le PDPG14 (Weil, 2000). L'Odon et la Laize présentent globalement des secteurs à courants vifs fréquentés par la Truite fario, espèce repère des contextes salmonicoles. *A contrario*, sur l'Orne aval, les écoulements sont essentiellement lents. Ces milieux sont beaucoup plus favorables au développement des populations de poissons blancs et de carnassiers, l'espèce repère des contextes cyprinicoles étant le Brochet. Quant à l'Orne amont, le contexte est typologiquement intermédiaire avec une alternance de tronçons aux écoulements naturels et de tronçons sous l'influence de barrages.

II.5. CARACTERISTIQUES DES PEUPELEMENTS

Des pêches électriques, réalisées sur l'Odon à Longvillers et la Laize à Fresney-le-Puceux dans le cadre du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), attestent la présence de Truite fario mais en faible abondance, à la fois en termes de densité et de biomasse. La chronique de données étudiée sur la Laize montre toutefois une tendance à l'augmentation des effectifs depuis le début des années 2000.

Les espèces d'accompagnement de la Truite fario (Chabot, Lamproie de planer) et des petits cyprinidés d'eaux vives (Vairon, Goujon, Vandoise) colonisent également l'Odon et la Laize. Sur la partie aval de ces deux contextes, naturellement moins pentue, le peuplement piscicole est dit « intermédiaire » avec des espèces d'eaux vives mais aussi d'eaux calmes, supportant des températures plus élevées (Chevesne, Gardon, ...)



Toujours dans le cadre du RHP, des pêches d'indice par points (EPA grand milieu) ont été réalisées sur l'Orne, à Clinchamps-sur-Orne et Grimbosq. Ces pêches démontrent le fort intérêt piscicole du fleuve avec plus d'une vingtaine d'espèces, constituant un peuplement dit « intermédiaire » composé de cyprinidés, de carnassiers mais aussi de salmonidés. Les densités de carnassiers, et notamment de Brochet, sont jugées faibles, hormis pour la perche qui semble rencontrer moins de difficultés à se développer.

L'Orne et ses affluents, Odon et Laize, présentent également des potentialités de reproduction et de croissance intéressantes pour plusieurs espèces migratrices. Le PLAN de GEstion des POissons MIgrateurs du bassin Seine-Normandie (PLAGEPOMI S-N, 2011-2015) relate la présence de poissons migrateurs amphihalins sur le fleuve Orne comme la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), la Grande Alose (*Alosa alosa*), l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) et le Saumon atlantique (*Salmo salar*). Certains tronçons de l'Orne sont d'ailleurs classés Natura 2000 (FR2500091 « Vallée de l'Orne et ses affluents »), du fait qu'ils assurent une fonction essentielle de voie migratoire et accueillent plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Saumon atlantique, Grande Alose, Lamproie marine, Lamproie fluviatile). Sur l'Odon et la Laize, il est à noter également la présence de la Lamproie fluviatile, de l'Anguille européenne, de la Truite de mer et du Saumon atlantique. Le suivi de ces populations de poissons amphihalins au niveau de l'observatoire piscicole de May-sur-Orne montre une tendance à la hausse des effectifs depuis 1994, notamment en ce qui concerne les grands salmonidés migrateurs (Saumon atlantique et Truite de mer) avec plus de 2000 individus comptabilisés en 2014.

II.6. FONCTIONNALITE DES CONTEXTES

Le PDPG14 précise que la fonctionnalité de l'Odon, bien que présentant des capacités d'accueil et de production naturellement faibles, est perturbée à partir d'Aunay-sur-Odon par des problématiques de qualité d'eau (rejets domestiques et d'élevage), de ressource en eau (faiblesse des débits d'étiage, présence de plans d'eau, captages, ...), de piétinement des berges par le bétail et d'érosion-ruissellement sur l'ensemble du bassin, d'artificialisation du milieu sur la partie aval, mais également par le nombre conséquent d'ouvrages transversaux qui se multiplient jusqu'à sa confluence avec l'Orne. En effet, 166 ouvrages (barrages, biefs, dérivations, ...) sont aujourd'hui répertoriés sur l'ensemble du réseau hydrographique de l'Odon et le cours principal est le plus impacté avec près de 15% du linéaire influencé par 39 ouvrages (SERAMA, 2010). Tous ces facteurs de perturbation provoquent une dégradation ou une perte d'habitats à chaque étape du cycle biologique de la truite fario. D'après le PDPG14, ils engendrent une diminution des capacités d'accueil et de production piscicoles de l'ordre de 30% sur l'ensemble du contexte Odon et expliquent également le report d'objectif du bon état écologique à 2027 de la masse d'eau (HR309).

Contrairement à l'Odon, la fonctionnalité du contexte Laize reste globalement peu perturbée, même si on y rencontre des problématiques de qualité d'eau (apports diffus de polluants depuis les monocultures du plateau, manque d'assainissement, rejets d'élevage, présence de plans d'eau sur les affluents). D'autres facteurs limitants sont également identifiés, comme le piétinement bovin et surtout, l'artificialisation du milieu par les retenues de barrages. Même si sur le cours aval tous les obstacles sont équipés pour permettre la circulation des poissons, les retenues engendrées à l'amont de ces ouvrages représentent toujours des pertes d'habitats et des sources de perturbation de la qualité de l'eau. La pression de pêche sur la Laize est également très importante en raison de la proximité de Caen et peut aussi être considéré comme un facteur limitant pour le développement de la population de Truite fario.

Le contexte Orne aval est typiquement cyprinicole, du fait d'une faible pente et de l'influence de plusieurs ouvrages jugés indispensables pour le maintien des activités économiques (transport commercial maritime, pratique des activités nautiques, intérêt patrimonial ou paysager,...). L'Orne est partiellement chenalisée voire complètement canalisée et endiguée dans sa traversée de Caen. Au sens de la DCE, la masse d'eau HR307 (contexte Orne aval) est considérée comme « fortement modifiée ». Les berges sont escarpées et il n'existe pas de bras morts ou d'annexes hydrauliques accessibles de façon permanente. Par ailleurs, les zones naturelles susceptibles d'être inondées sont peu développées et restent en eau peu de temps. De ce fait, le principal facteur limitant pour le Brochet, est la pénurie de superficies favorables à la reproduction, la capacité d'accueil actuelle n'étant pas saturée par le recrutement. Les Modules d'Actions Cohérentes (MAC) proposés dans le PDPG consistent donc en la création ou la réhabilitation de 6 500 m² de frayères sur l'Orne aval pour restaurer un peuplement conforme. Ces objectifs sont aujourd'hui partiellement atteints puisque deux frayères à Brochet d'environ 3 500 m² ont été aménagées à May-sur-Orne dans la retenue du barrage du Grand-Moulin et à Clinchamps-sur-Orne dans la retenue du Moulin de Bully. Elle sont actuellement gérées par la FCPPMA.

Enfin, le contexte intermédiaire Orne amont (masse d'eau HR306) est caractérisé par un grand nombre d'ouvrages établis en travers du cours d'eau (une trentaine au total), qui créent des retenues banalisant les habitats et perturbant la qualité de l'eau avec un taux d'étagement supérieur à 70 %. Ces zones de retenue font tendre le contexte vers le domaine cyprinicole. L'espèce repère Brochet y est toutefois limitée, compte tenu des faibles superficies favorables à sa reproduction. Les habitats courants, situés principalement à l'aval des barrages, sont majoritairement peuplés de cyprinidés d'eaux vives (Chevesne, Goujon, Vandoise). Un retour significatif de la Truite fario (2^{ème} espèce repère du contexte) est à relever dans les zones de radiers les plus courants. Ces truites sont issues des affluents de l'Orne dans lesquelles elles trouvent des milieux intéressants pour leur reproduction.

III. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE

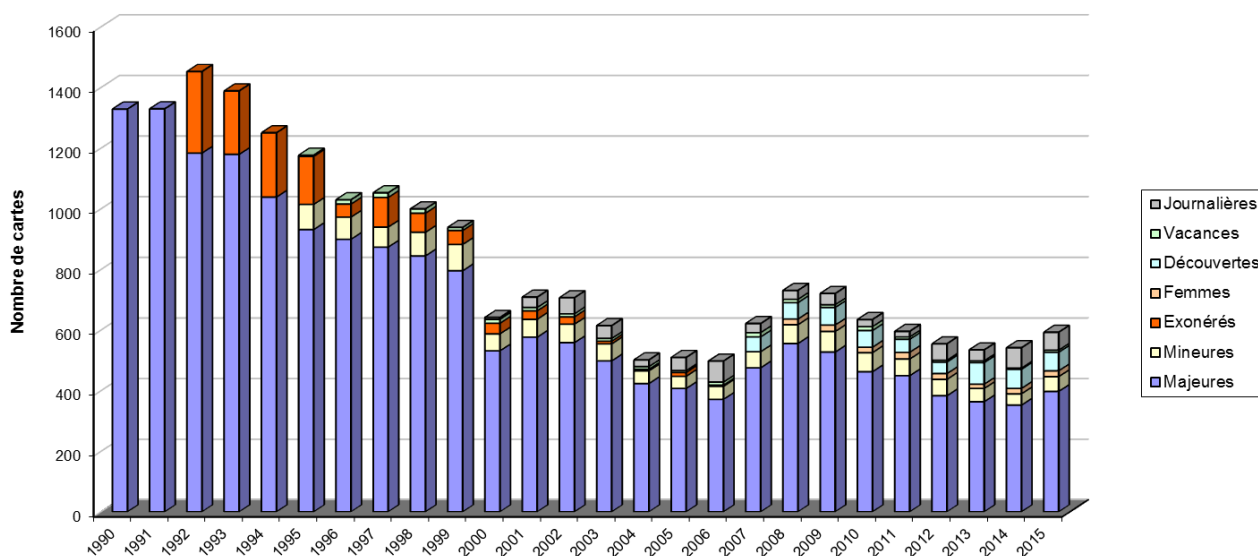
III.1. GENERALITES

L'Union Gaule et Gardon Caennais est une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques créée en 1954 suite à la fusion de deux sociétés de pêches « Gaule Caennaise » et « Gardon Caennais » existant toutes deux depuis 1924. Son président actuel est Alain DRIAUX, élu en 2013. Elle rassemble 592 adhérents en 2015. Historiquement implantée sur le secteur de Caen, l'association de pêche possède son agrément depuis le 1^{er} octobre 1958 et son siège social se situe au 7 bis, Rue Bourg l'Abbé à Caen. L'AAPPMA gère un linéaire de cours d'eau d'un peu plus de 24 kilomètres de berges. Les linéaires en gestion par l'AAPPMA sont cartographiés et la répartition des parcours est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Cours d'eau	Catégorie	Domaine	Linéaire de berge	Communes
ORNE	2ème	Public	6 km	Caen, Louvigny, Fleury-sur-Orne, Feuguerolles-Bully, Clinchamps-sur-Orne, Mutrecy, Grimbosq, Ouffières
		Privé	9,5 km	
ODON	1ère	Privé	7,5 km	Caen, Louvigny, Bretteville-sur-Odon
LAIZE	1ère	Privé	1,6 km	Laize-la-Ville, Fresney-le-Puceux

III.2. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PÊCHEURS

L'UGGC fait partie des dix plus grosses AAPPMA du Calvados. La situation géographique de ses parcours à proximité de l'agglomération Caennaise en est la principale explication. Néanmoins, depuis le début des années 90, les effectifs de l'AAPPMA et notamment les ventes de cartes « Majeures » n'ont cessé de diminuer. Les effectifs de l'AAPPMA tendent à se stabiliser ces dernières années.



III.3. GESTION ACTUELLE

Dans le cadre de la mise en place de la Réciprocité Départementale (R14) et de l'entrée du Calvados dans l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) en 2007, l'UGGC s'est engagée à mettre à disposition des autres AAPPMA réciprocitaires l'ensemble de ses parcours.

Les baux de l'association de pêche sont essentiellement écrits et régulièrement mis à jour, lui permettant ainsi d'officialiser et de pérenniser la pratique de la pêche sur les linéaires dont elle dispose. L'AAPPMA paye chaque année environ 4 800 € de baux. *A contrario*, les parcours dont elle dispose sur les terrains du Conseil Général (CG14) et de la Ville de Caen, sont mis à sa disposition gratuitement.

L'UGGC est également propriétaire de plusieurs parcelles en rive gauche de l'Orne, quelques centaines de mètres en amont du pont de la mine sur la commune de Feugeurolles-Bully. Une frayère à brochet d'environ 2 500 m² y a été aménagée. Une seconde frayère d'une superficie de 1 000 m² vient d'être créée plus en amont, sur la commune de Clinchamps-sur-Orne, en rive droite de l'Orne dans la retenue du Moulin de Bully. La présence de l'observatoire piscicole de May-sur-Orne (passe à poisson avec vidéo-comptage) et de la voie verte Caen - Thury-Harcourt longeant l'intégralité des linéaires de pêche, représentent de sérieux atouts pour la fréquentation et la valorisation des parcours de l'AAPPMA. Par ailleurs, les parcours Fédéraux présents sur la partie aval de l'Orne participent à la cohérence et à la continuité des linéaires de pêche proposés par l'UGGC.

L'AAPPMA dispose également de 3,35 km de berges sur l'Orne autorisées à la pêche de la carpe de nuit et figurant dans l'arrêté permanent « Pêche Fluviale ». Ces linéaires se situent en rive droite de l'Orne, entre le

Pont du Coudray et le barrage de Bully (domaine privé) et depuis le bac d'Athis jusqu'à l'entrée de Caen (domaine public). En rive gauche de l'Orne, les parcours carpe de nuit se situent au lieu dit « le Val Roy » sur la commune d'Ouffières et en amont du pont de la mine sur la commune de Feugueurolles Bully (domaine privé)

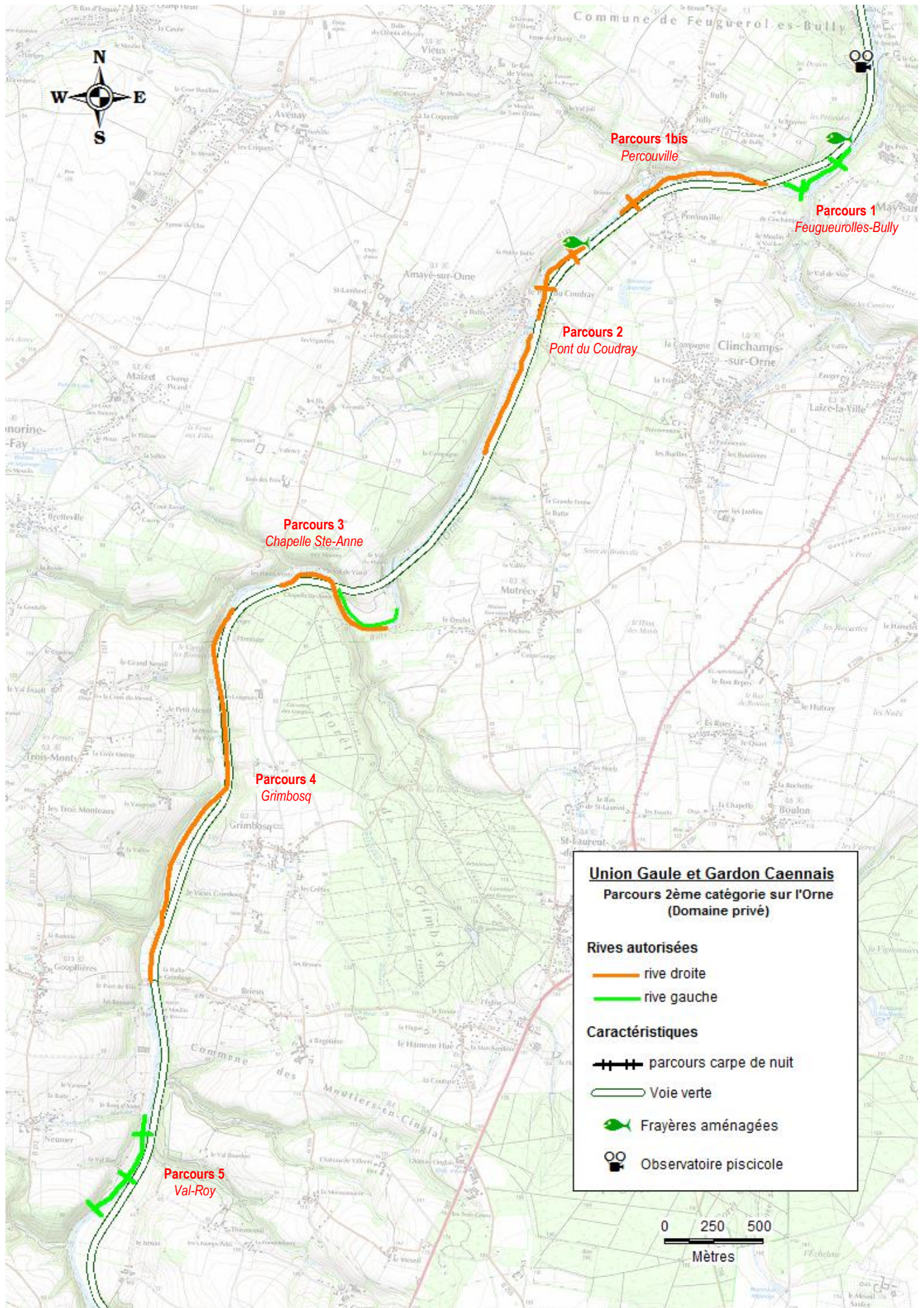
Du point de vue de l'organisation de la pêche, l'AAPPMA n'a pas souhaité mettre en place de Règlement Intérieur (RI). Elle s'appuie uniquement sur l'arrêté permanent « Pêche Fluviale » du département.. Les parcours de 1^{ère} catégorie sur l'Odon et sur la Laize sont toutefois interdits à la pêche les vendredis, jours de lâchers.

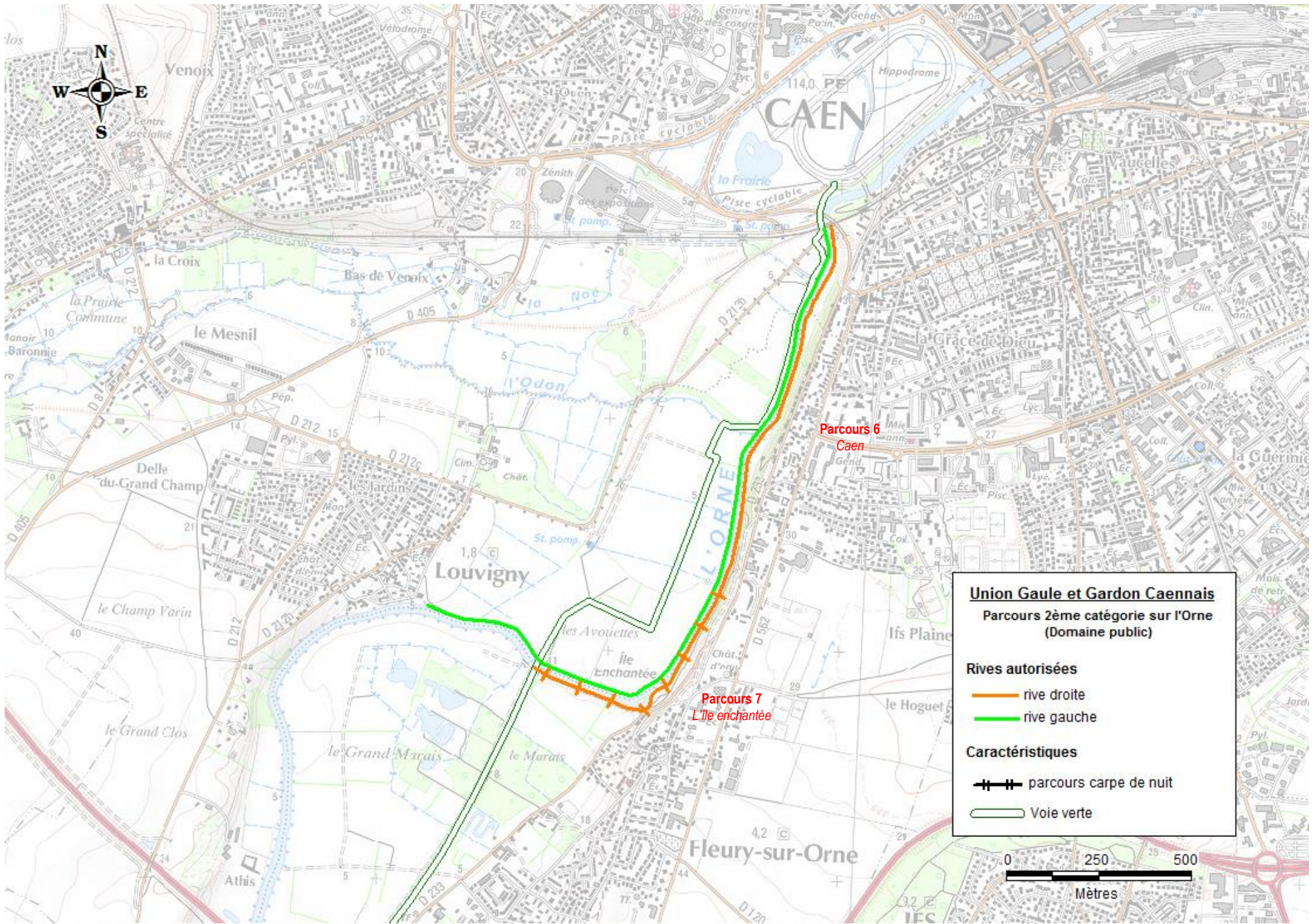
L'AAPPMA se veut plutôt active sur l'entretien de ses parcours. Elle met en place chaque année une équipe de bénévoles chargés d'enlever les principaux embâcles, éclaircir la ripisylve et assurer le nettoyage des déchets. L'UGGC dispose également de deux Gardes Pêche Particuliers (GPP) assermentés sur ses parcours. Ces travaux d'entretien, ainsi que la garderie, sont supervisés par Régis LEMASQUERIER, Technicien de rivière et Garde Fédéral sur le bassin de l'Orne.

L'AAPPMA pratique des rempoissonnements en première catégorie sur l'Odon et sur la Laize où elle partage une partie de ses parcours avec l'AAPPMA « May-Enne, Cheminots Caennais ». Près de 600 kg de Truites surdensitaires y sont déversées, à raison d'un lâcher par mois entre mars et septembre. Sur l'Orne, l'AAPPMA déverse chaque année 250 kg de Gardons et 500 à 1000 fingerlings de Brochet sur les parcours situés à Caen et au Pont-du-Coudray (Clinchamps-sur-Orne).

Enfin, à l'initiative de son Président, l'UGGC s'est récemment dotée d'un site internet et d'une page Facebook lui permettant de communiquer sur ses activités et faire la promotion du loisir pêche sur ses parcours.

Date	ODON			LAIZE	
	TRF (kg)	AEC (kg)		TRF (kg)	AEC (kg)
	Portion (250 g)	Portion (250 g)	GT (> 400 g)	Portion (250 g)	Portion (250 g)
07/03/2014	15	40	-	5	5
28/03/2014	25	50	10	10	10
18/04/2014	15	50	10	5	10
16/05/2014	15	40	10	-	10
28/05/2014	10	40	-	-	10
27/06/2014	-	30	-	-	10
11/07/2014	-	30	-	-	10
14/08/2014	-	30	-	-	10
05/09/2014	-	30	-	-	10
TOTAL	80	340	30	20	85



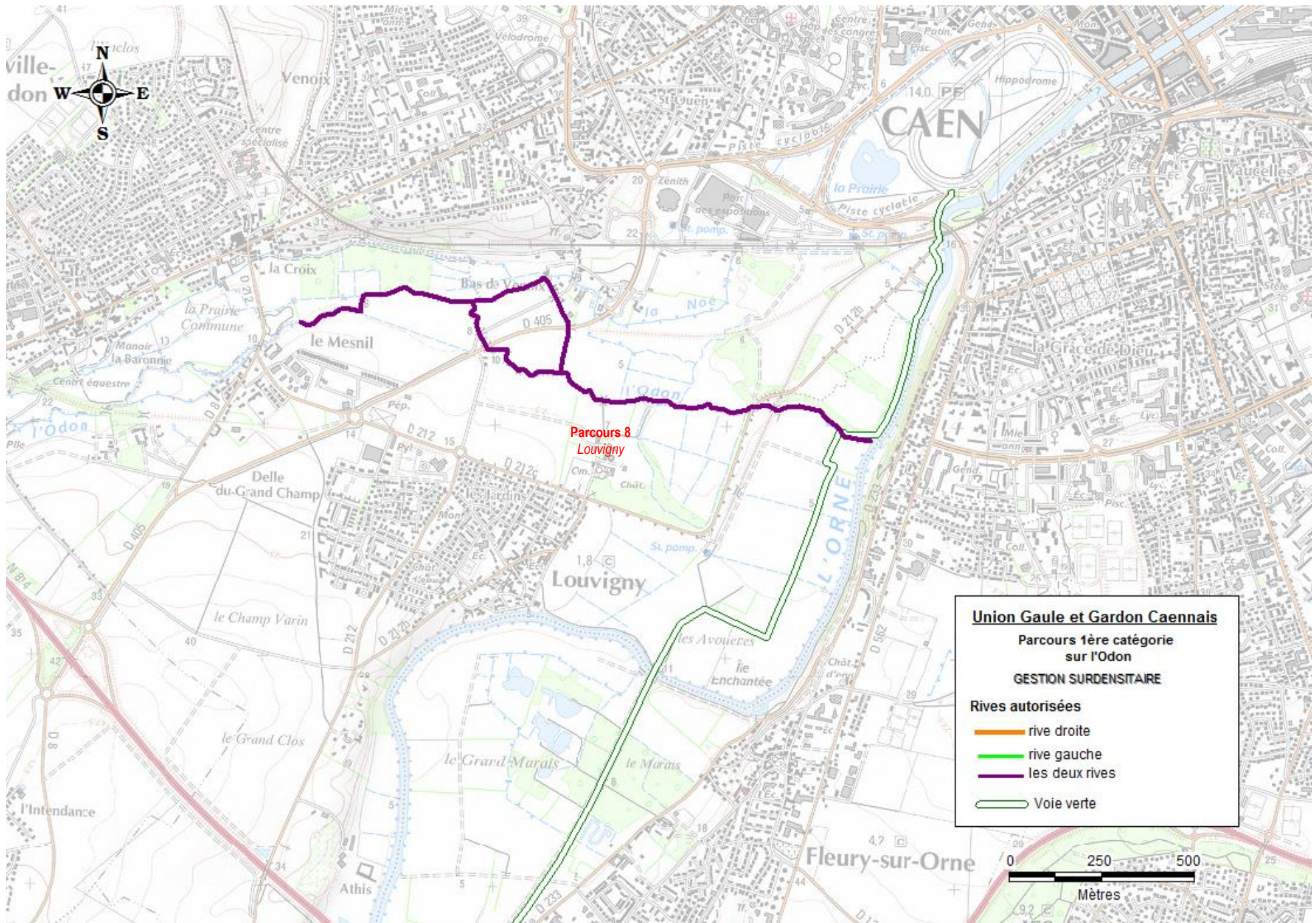


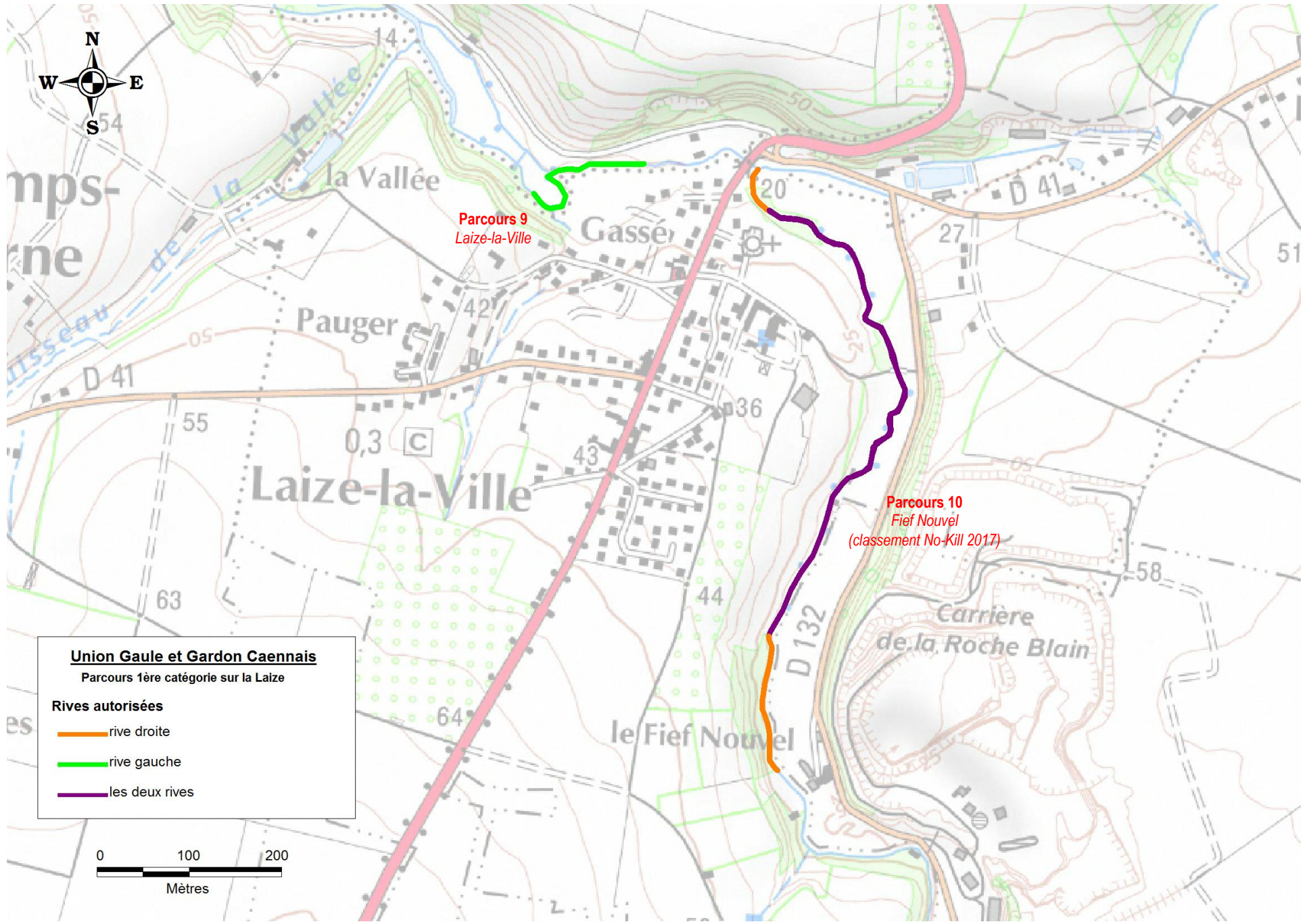
Union Gaule et Gardon Caennais
Parcours 2ème catégorie sur l'Orne
(Domaine public)

- Rives autorisées**
- rive droite
 - rive gauche

- Caractéristiques**
- + + parcours carpe de nuit
 - Voie verte







IV. MATERIELS ET METHODES

IV.1. CHOIX DES INDICATEURS

Afin d'évaluer la qualité générale des parcours de l'association, le choix a été fait de travailler à la fois sur leurs caractéristiques écologiques (milieux aquatiques) et halieutiques (pratique de la pêche).

Le diagnostic écologique des parcours repose sur une évaluation de la qualité physique du cours d'eau, de ses habitats et de sa ripisylve, en se basant sur les exigences de la Truite fario ou du Brochet, espèces repère des différents contextes piscicoles auxquels appartiennent les parcours de pêche. Les perturbations préjudiciables à la fonctionnalité du milieu sont également relevées lors des prospections de terrain.

Le diagnostic halieutique des parcours s'intéresse quant à lui à l'accessibilité du cours d'eau pour les pêcheurs et la présence d'une signalétique adaptée.

IV.2. DONNEES EXISTANTES

En 2010, une étude diagnostic des milieux aquatiques et des phénomènes d'érosion / ruissellement sur le bassin versant de l'Odon, portée par quatre Communautés de Communes (CdC), a été réalisée par le bureau d'études SERAMA. Elle devrait conduire à la mise en œuvre d'un programme de restauration et d'entretien complet, en cas de structuration des collectivités locales. Cette étude a porté sur une évaluation fine des 6 compartiments renseignant l'intégrité de l'habitat aquatique de l'Odon et ses affluents (lit majeur, lit mineur, berges, ripisylve, Débit, Continuité et Ligne d'eau). Elle permettra de compléter le diagnostic engagé sur les parcours de l'AAPPMA dans le cadre de son PGP et d'appuyer les résultats obtenus, ainsi que les propositions d'actions sur le milieu.

Par ailleurs, la CdC Suisse-Normande porte aujourd'hui un programme ambitieux pour la réalisation de travaux sur les ouvrages hydrauliques de l'Orne moyenne. Le programme engagé se décompose en deux phases comprenant une étude préalable permettant de dresser un état des lieux et un diagnostic ouvrage par ouvrage avec différents scénarios d'aménagement, puis une étude d'avant projet afin de proposer des travaux visant à améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau.

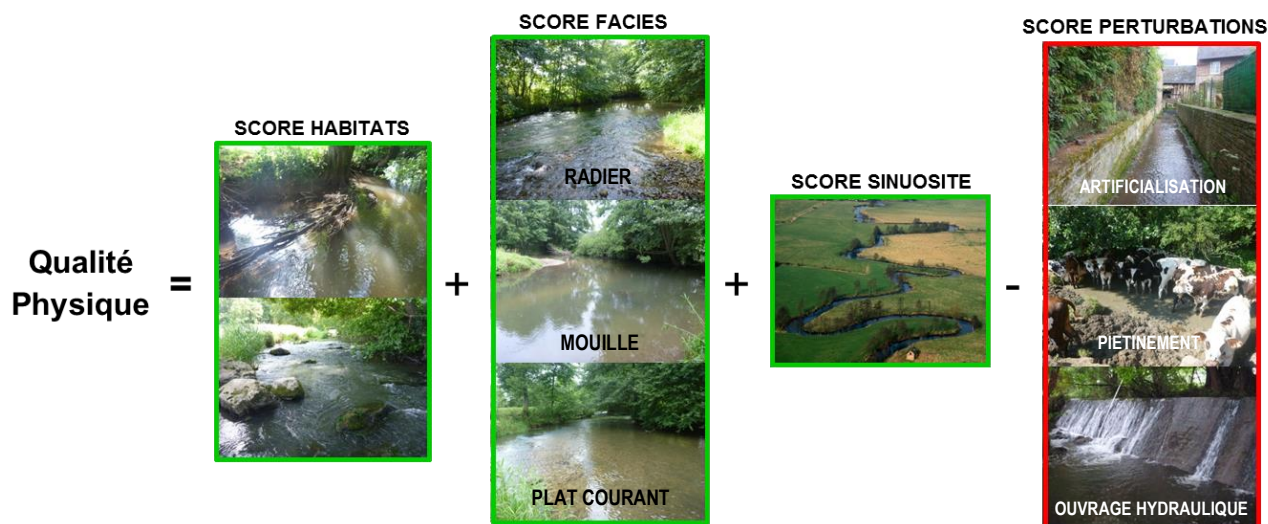
IV.3. DIAGNOSTIC DES PARCOURS

Les investigations à l'échelle des parcours de l'AAPPMA sont réalisées selon un découpage du linéaire en tronçons homogènes définis en fonction des discontinuités pouvant être observées sur le profil longitudinal du cours d'eau et marquant un changement de ses propriétés physiques (pente, débit, substrat, dimensions du lit mineur, sinuosité, obstacles) mais aussi en termes de ripisylve ou d'occupation du sol. Les paramètres et les différents indicateurs permettant de traduire la qualité écologique et halieutique des parcours (tableau ci-dessous) sont ensuite relevés sur chacune de ces unités d'analyses à l'aide d'un GPS (Getac PS236), de préférence en période d'étiage et lorsque la végétation est bien développée. Les données récoltées sont ensuite cartographiées grâce à un Système d'Information Géographique (Mapinfo 8.5).

DIAGNOSTIC DES PARCOURS							
Objet	Paramètre	Indicateurs	Enjeu	Classes de qualité			
Polygones	Faciès courants (plats courants / radiers)	Ombrage	Entretien à but écologique	0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Granulométrie (graviers/cailloux)	Reproduction salmonidés	0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Colmatage organique (algal)		0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Colmatage minéral (fines, concrétions)		0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
	Hydromorphologie	Diversité des habitats (racinaires, sous-berges, bois morts, pierres/blocs, végétation aquatique, annexes hydrauliques)	Croissance salmonidés Qualité physique	0 (banalisés)	1 (peu diversifiés)	2 (diversifiés)	3 (très diversifiés)
		Diversité des faciès d'écoulement (Rp, Rd, Pc, Pl, Prl, Prc)		0 (0 à 1/5)	1 (2 à 3/5)	2 (4/5)	3 (5/5)
		Sinuosité		0 S < 1 rectiligne	1 1 ≤ S < 1,25 sinueux	2 1,25 ≤ S < 1,50 très sinueux	3 S ≤ 1,50 méandrique
		Intensité piétinement	Clôtures, Abreuvoirs	0 Nulle	1 Faible	2 Moyenne	3 Forte
	Ripisylve	Artificialisation du milieu (lit busé, canalisé, enroché, perché, déplacé, rectifié, reprofilé, curé)	Aménagements piscicoles	0 (nulle)	1 (faible)	2 (moyenne)	3 (forte)
		Connectivité (hauteur de berge)	Qualité de l'eau Stabilité des berges Habitats piscicoles Apports d'éléments nutritifs	0 H < 2m	1 2m ≤ H < 1m	2 1m ≤ H < 0,5m	3 H ≤ 0,5m
		Etat sanitaire (maladies cryptogamiques, vieillessement, dépérissement)		0 (mouvais)	1 (médioce)	2 (moyen)	3 (bon)
		Diversité (strates : herbacée, arbustive, arborée)		0 absente ou strate herbacée seulement	1 strates herbacée/arbustive ou arbustive seulement	2 strates herbacée/arborée ou arbustive/arborée	3 toutes les strates
	Densité	Entretien à but halieutique	0 0% < recouvrement < 25% (très clairsemée)	1 25% ≤ recouvrement < 50% (clairsemée)	2 50% ≤ recouvrement < 75% (moyennement dense)	3 75% ≤ recouvrement < 100% (dense, tunnel végétal)	
	Points	Annexes hydrauliques	Type	Reproduction brochet et cypripés	1 (naturel : bras mort, bras secondaire, prairie inondable)	0 (artificiel : fossé, gabion, abreuvoir)	
Fonctionnalité (connectivité avec le lit mineur)			0 (absence de connexion)		1 (connexion temporaire)	2 (connexion permanente)	3
Surface			0 S < 100 m²		1 100 m² ≤ S < 500 m²	2 500 m² ≤ S < 1000 m²	3 S ≥ 1 000 m²
Végétalisation (strate herbacée, végétaux aquatiques émergés, immergés, flottants, arbustes semi-submergés, embâcles)			0 (0-10 %)		1 (10-30 %)	2 (30-60 %)	3 (60-100 %)
Ouvrages hydrauliques		Type (buse, seuil, pont, pont cadre, vannage, autres)	Continuité écologique				
		Fonction (dérivation, décharge)					
		Etat		0 (ruiné)	1 (délabré)	2 (vétuste)	3 (bon)
		Passé à poissons		0 (absente)	1 (non fonctionnelle)	2 (fonctionnelle)	
		Dimensions (longueur, largeur, hauteur de chute, profondeur de la fosse d'appel)					
		Franchissabilité espèces (TRF, TRM, ANG)		0 (infranchissable)	1 (difficilement franchissable)	2 (franchissable)	
		Bief		0 (en eau)	1 (partiellement comblé)	2 (comblé)	
		Respect des débits biologiques		0 (non)	1 (oui)		
Embâcles et encombres		L = 1 à 1/2 lit mineur	Influence sur la ligne d'eau	0 (≤ 5 m³)	1 (5 - 10 m³)	2 (10 - 15 m³)	3 (> 15 m³)
Plantes invasives		Espèces (renouée, balsamine)	Maintien de la diversité rivulaire	0 tâche ≤ 3 m² (faible intensité)	1 3 m² < tâche ≤ 10 m² (intensité moyenne)	2 10 m² < foyer ≤ 20 m² (forte intensité)	3 foyer > 20 m² (très forte intensité)
Passages pêcheurs	Type (Y, marche pied, passerelle, chicane, portique, échelle)	Accessibilité	0 (absent)	1 (état : mauvais)	2 (état : moyen)	3 (état : bon)	
Signalétique	limite de parcours, panneaux d'information	Accès, repères matérialisés					

IV.3.1 HYDROMORPHOLOGIE

Les éléments d'hydromorphologie et les perturbations relevés au niveau du lit mineur et des berges, permettent d'évaluer l'intégrité du cours d'eau pour la faune piscicole et d'obtenir un indice de fonctionnalité physique des parcours selon la formule suivante :



Cette formule est surtout adaptée aux parcours situés sur des cours d'eau de 1ère catégorie. Pour les parcours de 2ème catégorie, l'indice est pondéré en donnant plus de poids au score « habitats » (ceintures végétales, bois morts, annexes hydrauliques, ...) et moins de poids au score « faciès », naturellement moins diversifiés sur ces portions de cours d'eau.

La continuité écologique est un élément fort dans le diagnostic de la qualité physique des parcours. En effet, la présence d'ouvrages hydrauliques influence directement l'hydromorphologie par la modification des écoulements. Les zones de retenue en amont des barrages induisent un ennoiment des surfaces favorables à la reproduction des salmonidés, une dégradation de la qualité de l'eau liée à l'apparition de faciès lenticues mais aussi un blocage du transit sédimentaire et de la migration piscicole. La franchissabilité des ouvrages hydrauliques pour les poissons a été évaluée en fonction du comportement de nage de plusieurs espèces cibles présentes sur les parcours (Truite fario, Truite de mer, Anguille), selon les critères d'appréciation suivants :

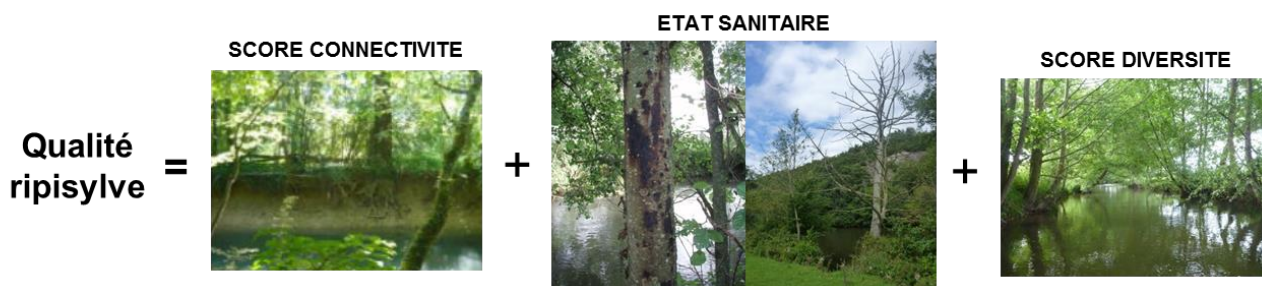
Classe de franchissabilité	Appréciation de franchissement	Importance de l'obstacle	Conditions hydrauliques de franchissement	Retards et blocages
0	Infranchissable	obstacle complet et permanent	Impossible ou fortes crues	Blocage important ou total
1	Difficilement franchissable	obstacle significatif	Moyennes à hautes eaux	Retard à la migration
2	Franchissable	obstacle léger	permanentes sauf étiage exceptionnel	Pas de retard à la migration

BRO : saut < ou = 20 cm avec fosse d'appel **TRF** : saut < ou = 30 cm avec fosse d'appel
TRM / SAT : saut < ou = 1 m avec fosse d'appel **ANG** : voie de reptation

La franchissabilité des ouvrages présentés dans le diagnostic de qualité physique des parcours sera évaluée uniquement pour l'espèce repère du contexte (Truite fario ou Brochet).

IV.3.2 RIPISYLVE

La végétation rivulaire est une composante importante pour le bon fonctionnement des cours d'eau. Elle joue un rôle structurel dans la diversification des habitats piscicoles, le contrôle des chaînes trophiques par l'apport d'éléments nutritifs, l'auto-épuration de l'eau et le maintien des berges. Les différents indicateurs relevés au niveau de la ripisylve, permettent d'obtenir un score de qualité, selon la formule suivante :



En l'absence d'entretien de la ripisylve, le cours d'eau peut avoir tendance à se fermer avec des effets négatifs sur l'éclaircissement du lit et la pratique de la pêche. La continuité longitudinale du cordon rivulaire ou « densité » est donc prise en compte dans le diagnostic de la ripisylve. Elle se traduit en plusieurs classes de recouvrement des berges et du lit mineur du cours d'eau.

Les encombres de végétaux ou de bois mort pouvant avoir une influence sur le bon écoulement des eaux, sont relevés par points en indiquant le volume et la position dans le cours d'eau.

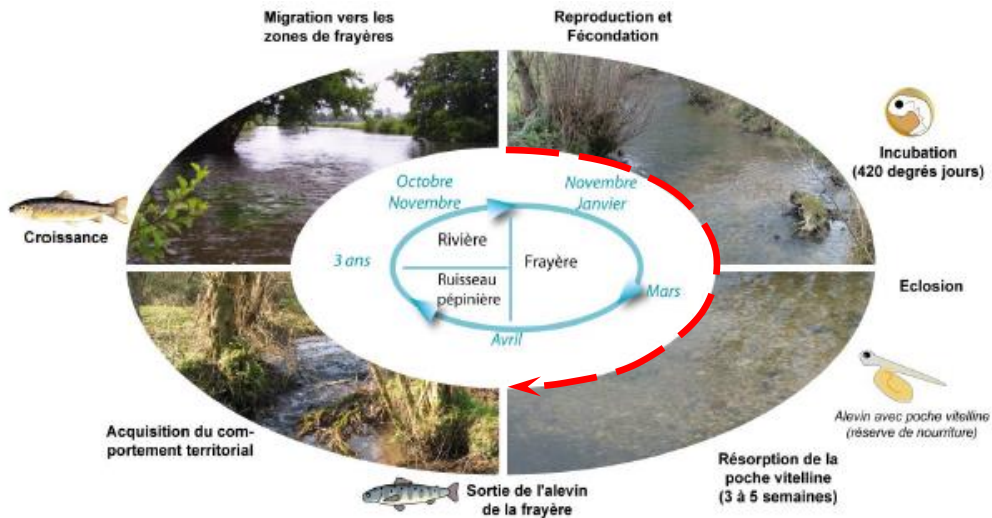


Enfin, les plantes invasives pouvant avoir une influence négative sur le maintien de la diversité rivulaire sont relevées par points lorsqu'un foyer est rencontré. Pour chaque point, le nom de l'espèce ainsi que la surface de recouvrement en berge sont notés.

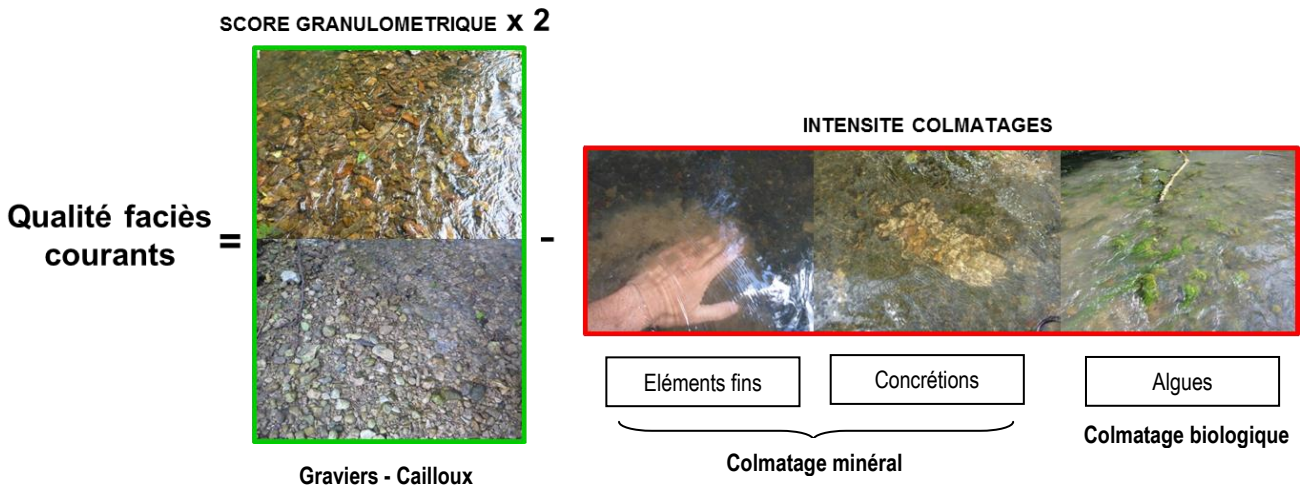


IV.3.3 FACIES COURANTS

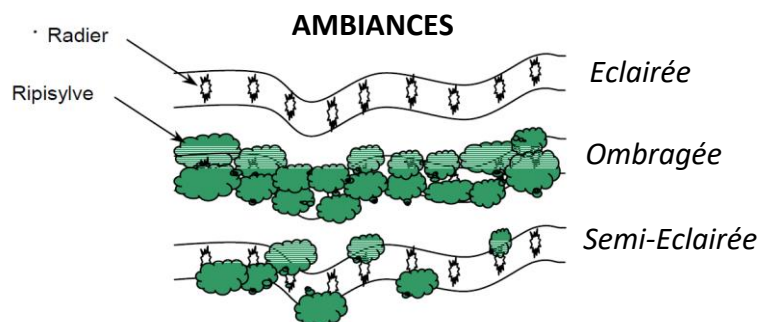
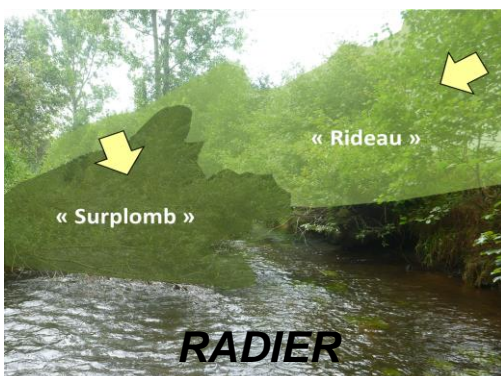
Les faciès lotiques, type radier et plat courant, sont liés aux habitats de reproduction des géniteurs et de croissance des juvéniles chez les salmonidés. Ils sont d'une importance capitale pour la réalisation du cycle biologique de la truite fario, espèce repère des parcours de 1^{ère} catégorie.



Le substrat dominant, ainsi que les perturbations liées au colmatage (organique ou minéral) des faciès courants, permettent d'obtenir un score de qualité, selon la formule suivante :



L'ombrage induit par la végétation sur l'éclairement des faciès courants (effets « surplomb » ou « rideau ») est également relevé lors du diagnostic.

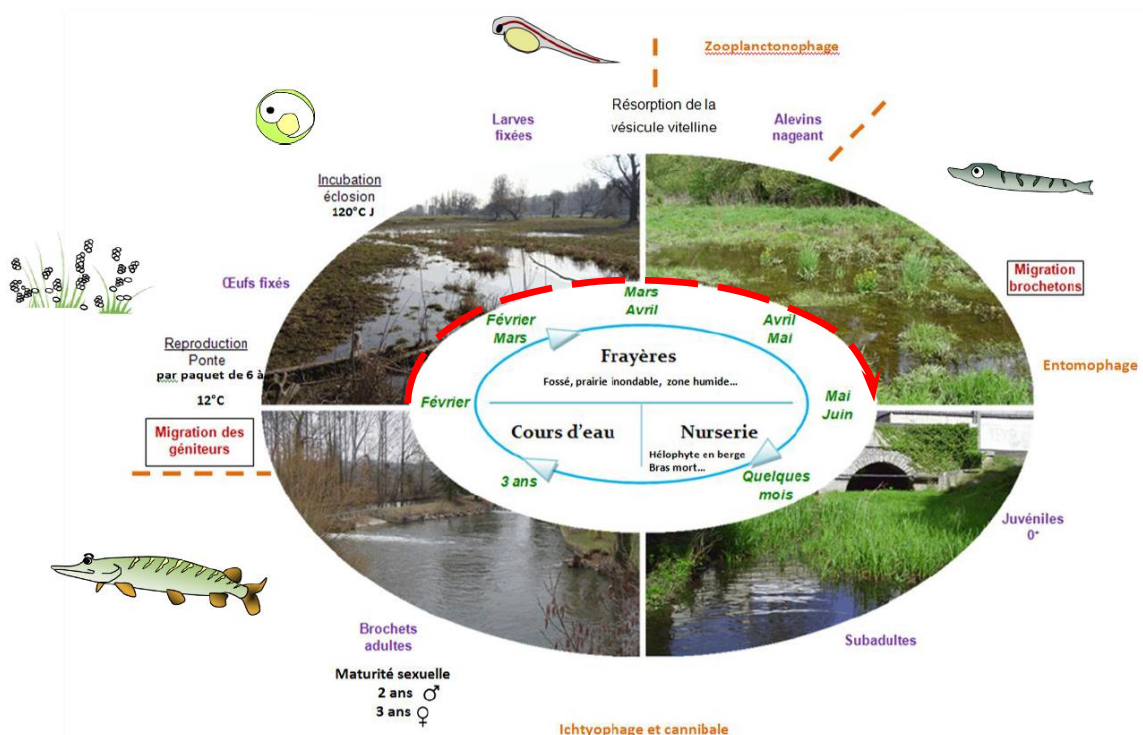


Les parcours fréquentés par les migrateurs amphihalins (Truite de mer, Saumon, Lamproies) sont suivis régulièrement par la FCPPMA. Lors de la reproduction, les nids laissent apparaître un substrat clair facilement repérable à l'oeil nu. Ce suivi consiste à parcourir l'ensemble d'un parcours défini depuis l'aval, en décrivant et en localisant grâce à un GPS toutes les zones de frayère. Les données saisies vont ensuite alimenter une base de données sous SIG (Mapinfo 8.5). Les données recueillies sont : le nombre de nids par point, le type de substrat utilisé, le type de faciès courant, ainsi que les dimensions de la frayère. Ces relevés complémentaires permettent de mieux appréhender les parcours à enjeux écologiques forts pour les préconisations de gestion piscicole et d'entretien.



IV.3.4 ANNEXES HYDRAULIQUES

Le annexes hydrauliques présentes dans le lit majeur du cours d'eau sont des habitats de prédilection pour la reproduction des géniteurs et la croissance des juvéniles de brochet mais aussi pour l'ensemble des cyprinidés. Elles sont donc d'une importance capitale pour la réalisation du cycle biologique de l'espèce repère des parcours de 2^{ème} catégorie.



La typologie de ces annexes, leur connectivité avec le lit mineur, leur végétation ainsi que leur superficie permettent d'obtenir un score de qualité, selon la formule suivante :

$$\text{Qualité annexes hydrauliques} = \text{SCORE TYPOLOGIQUE} + \text{SCORE CONNECTIVITE} + \text{SCORE VEGETALISATION} + S_{(m^2)}$$

The diagram illustrates the calculation of hydraulic annex quality. It consists of four main components:

- SCORE TYPOLOGIQUE**: This score is determined by the type of annex, shown in two categories:
 - NATURELLE**: Represented by a photograph of a natural, somewhat overgrown pond.
 - SEMI-NATURELLE ARTIFICIELLE**: Represented by a photograph of a pond with a concrete or stone lining and a fence.
- SCORE CONNECTIVITE**: This score is determined by the connectivity of the annex, shown in two categories:
 - PERMANENTE**: Represented by a photograph of a pond that is directly connected to a river channel.
 - TEMPORAIRE**: Represented by a photograph of a pond that is isolated from the main watercourse.
- SCORE VEGETALISATION**: Represented by a photograph of a pond with dense, lush vegetation around its edges.
- $S_{(m^2)}$** : The surface area of the annex in square meters.

IV.3.5 HALIEUTISME

Parallèlement aux relevés « écologiques », une description des éléments liés à l'haliéutisme est réalisée sur les parcours associatifs. Elle comprend les accès ou passages pêcheurs selon leur état (à créer, à restaurer ou déjà implantés), ainsi que la signalétique permettant de délimiter les parcours et informer les pêcheurs.

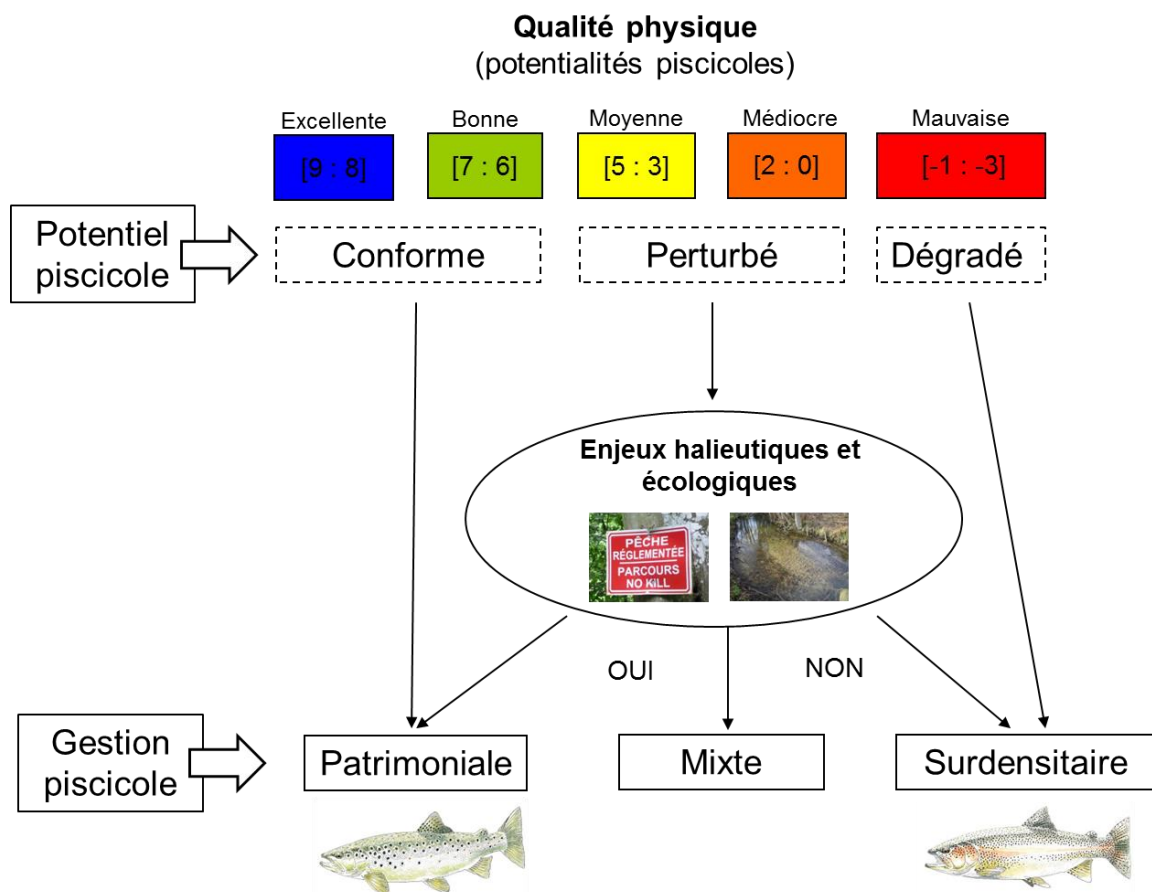


IV.4. PRECONISATIONS

L'ensemble des informations précédemment citées permettent de déterminer quelles sont les Actions Préconisées (AP) pour chaque parcours et où les interventions entraîneront un gain substantiel tant du point de vue écologique qu'halieutique. Chaque action se décline en une série de propositions d'aménagement et/ou de gestion et sont synthétisées sous forme de cartes thématiques pour chaque parcours de pêche.

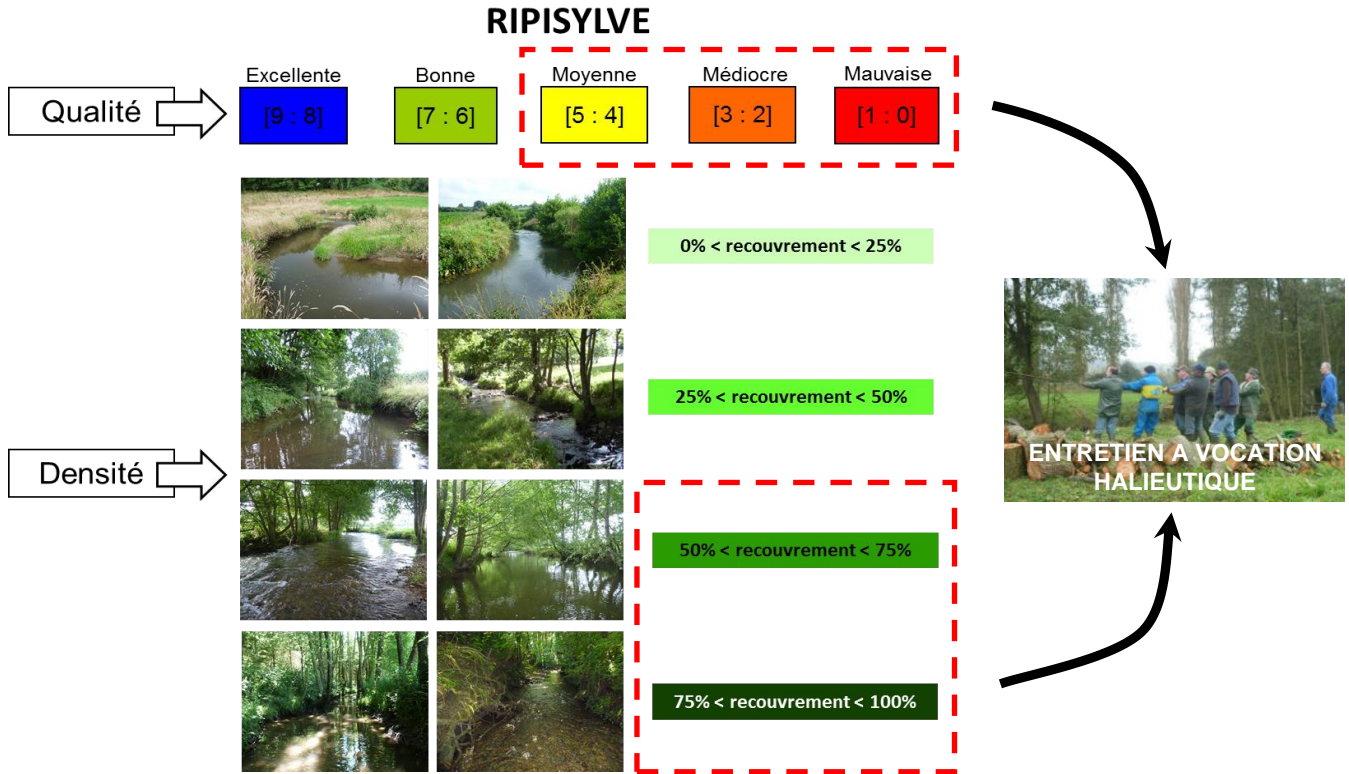
IV.4.1 GESTION PISCICOLE

La qualité physique traduit un potentiel en terme d'accueil et de production piscicole du milieu et permet ainsi d'orienter la gestion des repeuplements surdensitaires sur les parcours de 1^{ère} catégorie, conformément aux préconisations du SDAGE Seine-Normandie (défis 6, disposition 71). La gestion piscicole conseillée sur les parcours est également adaptée au regard des enjeux halieutiques (accès, fréquentation, implantation de parcours spécifiques) et écologiques (présence de frayères naturelles ou aménagées).

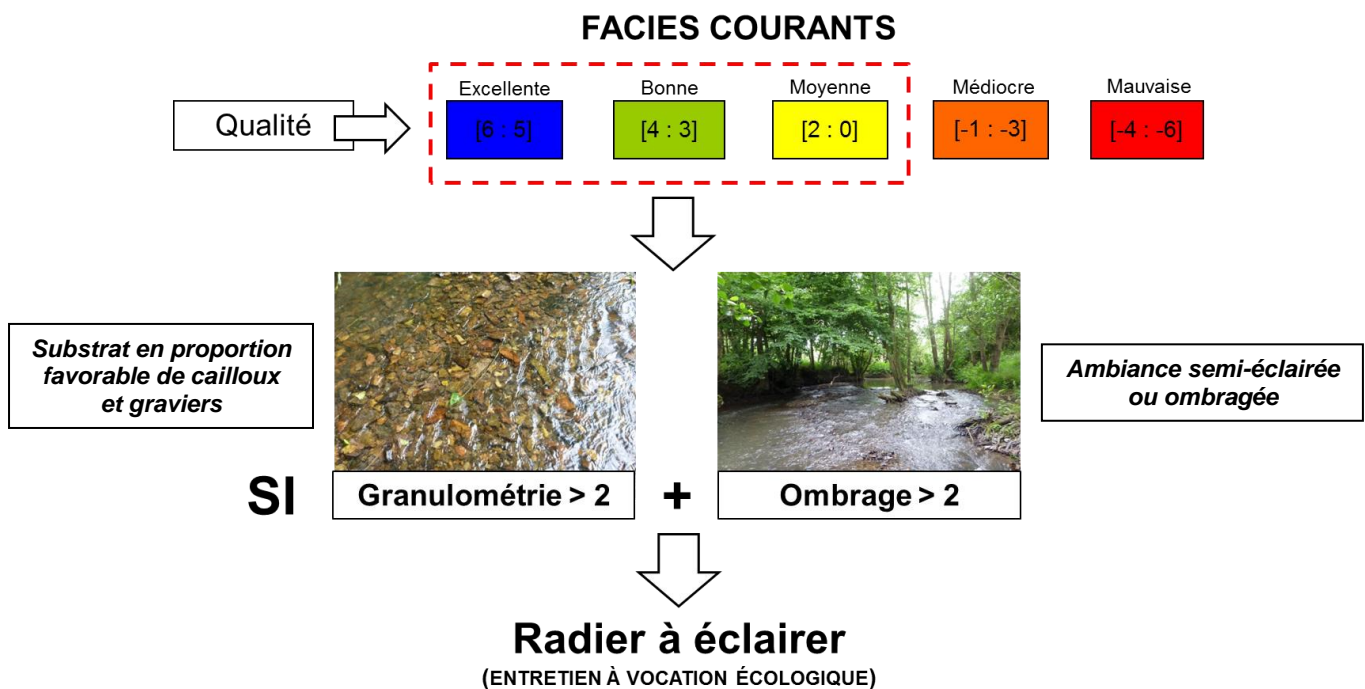


IV.4.2 GESTION DE LA RIPISYLVE

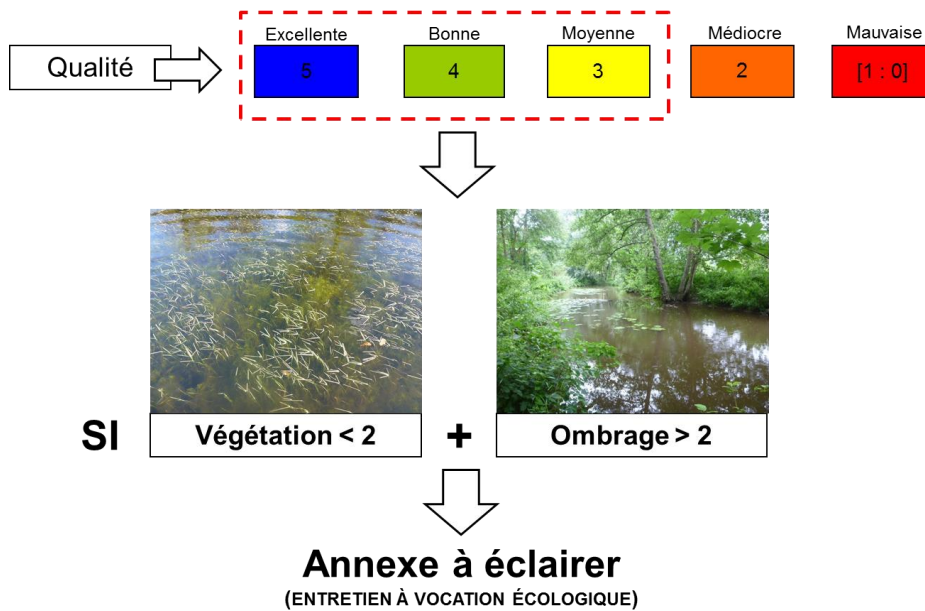
Deux stratégies d'entretien peuvent être préconisées au niveau de la végétation des berges. L'entretien à vocation « halieutique » tient compte de la fonctionnalité de la ripisylve et de sa densité à l'échelle du tronçon de parcours associatif.



L'entretien à vocation « écologique » tient compte de la fonctionnalité des zones dédiées au frai et au recrutement en juvéniles pour l'espèce repère, ainsi que l'ombrage pouvant influencer directement la productivité piscicole à l'échelle de ces d'habitat (LETOURNEUR, 2007).



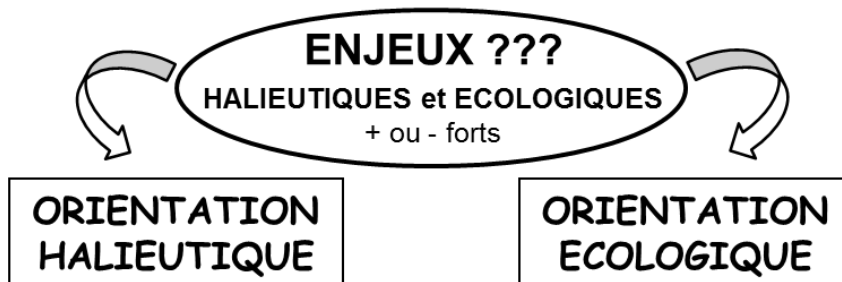
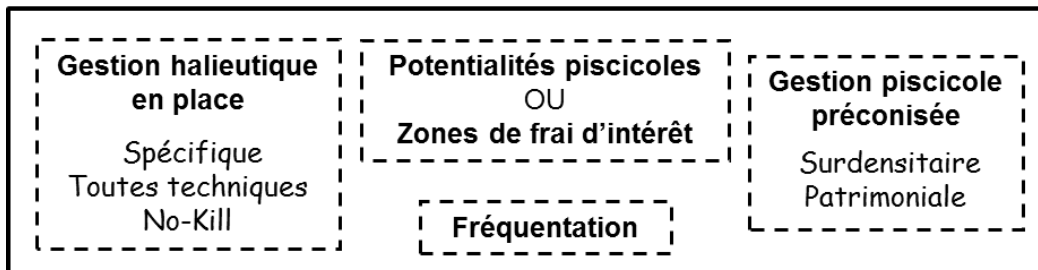
ANNEXES HYDRAULIQUES



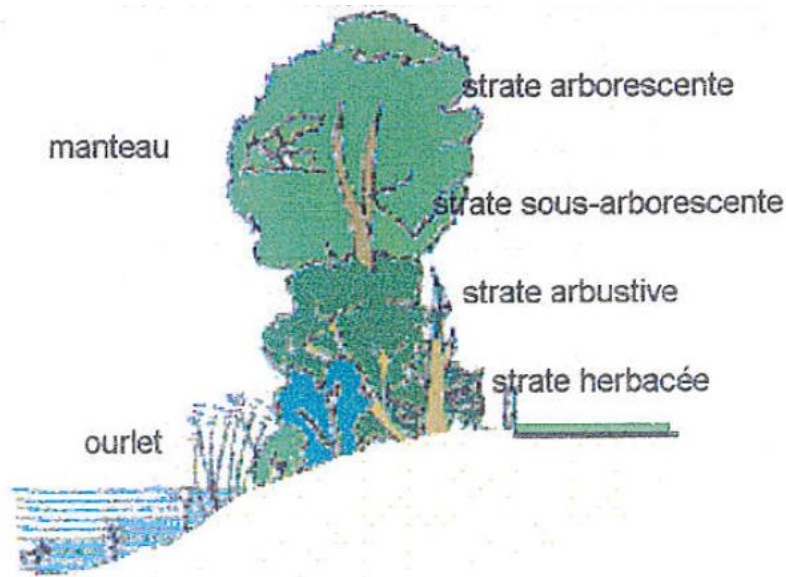
Le type d'entretien préconisé est choisi en fonction des enjeux halieutiques et écologiques des parcours associatifs et des différents paramètres qui en découlent.

- ENTRETIEN DES PARCOURS -

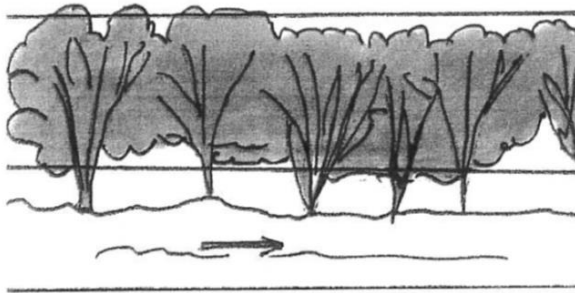
Paramètres à prendre en compte



L'intensité et le type d'entretien préconisés sur les tronçons de parcours et les secteurs courants sont liés à l'état sanitaire, la diversité des strates et la densité de la ripisylve. L'entretien pratiqué, quelque soit sa vocation, aura pour but de restaurer la ripisylve. Il favorisera le maintien et la diversité de toutes les strates et classes d'âge présentes et permettra un renouvellement progressif du peuplement, selon un mode de gestion « verticale » correspondant à la pratique sylvicole du taillis fureté. Les coupes à blanc de la ripisylve sont à proscrire.

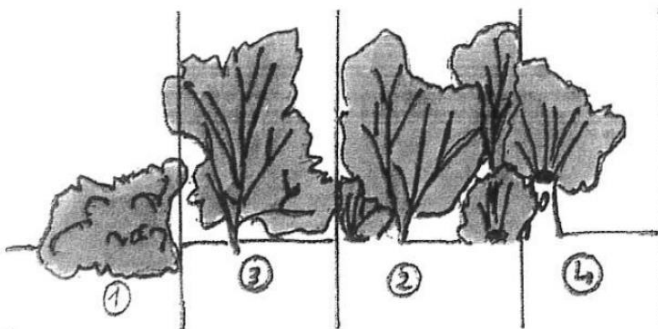


Situation initiale



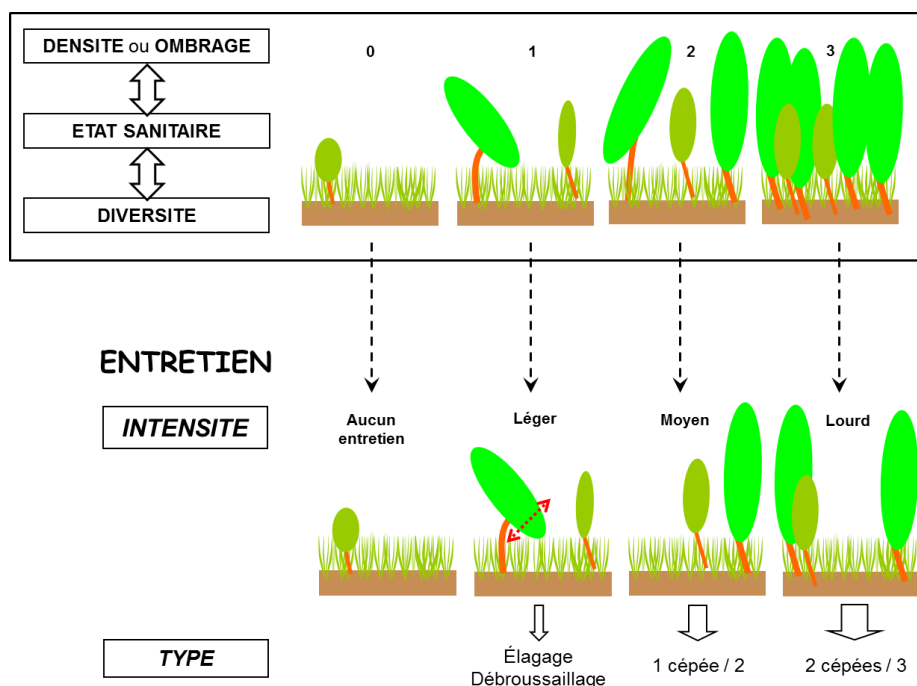
➔ Peuplement mono-spécifique vieillissant

Situation après intervention



- ① Recépage total de la cépée
- ② Balivage des tiges d'avenir
(suppression d'une tige sur quatre de la cépée)
- ③ Conservation de la cépée à l'identique
- ④ Entretien des têtards ou étêtage

Sur les secteurs les plus denses, en mauvais état sanitaire ou peu diversifiés, un entretien moyen à lourd pourra être réalisé sur la strate arborée. Pour les ripisylve constituées essentiellement d'aulnes, ces travaux consisteront à effectuer une sélection des cépées avec abattage des arbres matures, déstabilisés, morts ou dépérissants. D'autres essences (saules, frêne, aubépine, ...) pourront être étêtées pour façonner des arbres têtards, moins susceptibles de se briser et générer des encombres. Les peupliers seront abattus systématiquement lorsque c'est possible, en raison de leur système racinaire superficiel et non-adapté au maintien des berges.



Sur la strate arbustive, un entretien léger, type débroussaillage ou élagage des branches basses, pourra être effectué afin de favoriser la pratique de la pêche. Il sera sélectif et non-systématique car son but est de permettre la pénétration de la lumière et de ne rendre le cours d'eau accessible qu'à des intervalles réguliers. De plus, les branches basses sont souvent des zones de repos intéressantes pour la faune piscicole et jouent un rôle de frein hydraulique lors des crues.

Les encombres présents sur les parcours associatifs seront également traités de façon non-systématique. En effet, l'apport de bois mort est bénéfique pour le fonctionnement des milieux aquatiques. Ils permettent de diversifier les écoulements, créer des zones de refuge ou des postes de tenue pour les poissons, servir de supports pour les invertébrés, ... etc. Certains embâcles peuvent toutefois présenter des risques lorsqu'ils occupent la totalité du lit mineur du cours d'eau (sécurité des ouvrages d'art, inondations, anses d'érosion, banalisation du milieu ...). Ces embâcles problématiques doivent être traités partiellement, afin de restaurer le bon écoulement des eaux.

Embâcles partiels à conserver



Embâcles « verrous » à retirer



Une gestion des plantes invasives pourra également être préconisée sur les parcours associatifs. Bien qu'il n'existe que peu de moyens de lutte efficaces, des campagnes d'arrachage précoce ou de fauche pourraient être organisées annuellement en ciblant les principaux foyers recensés. Le but recherché ne sera pas d'éradiquer totalement ces foyers mais de les affaiblir afin de limiter leur propagation vers l'aval et maintenir une diversité rivulaire suffisante. Ces opérations se dérouleront avant la période de floraison des invasives et les plants récoltés seront stockés sur tôles avant d'être brûlés.

IV.4.3 ACCES ET SIGNALÉTIQUE

Les facilités d'accès aux parcours associatifs et leur balisage (continuité, homogénéité) seront appréciées à l'issue du diagnostic. Des améliorations seront éventuellement proposées pour la création ou le remplacement de passages pêcheurs et de panneaux. L'inventaire des panneaux propres à l'AAPPMA sera également utilisé dans le cadre d'un projet d'harmonisation de la signalétique à l'échelle départementale.

V. DIAGNOSTIC DES PARCOURS ET PRECONISATIONS

Les cartes thématiques reprenant les éléments du diagnostic des parcours, ainsi que les préconisations de gestion, sont regroupées dans un atlas annexé au Plan de Gestion Piscicole.

V.1. ORNE

Les parcours de l'UGGC sur l'Orne représentent un linéaire d'un peu plus de 15 km de berges. Seuls les parcours du domaine privé (9,5 km) ont fait l'objet d'un diagnostic. Les lots du domaine public sont globalement peu accessibles et les abords de l'Orne souvent privatisés par les riverains, malgré l'existence d'une servitude de marchepied.

En ce qui concerne la qualité physique des parcours, deux cas de figure sont présents sur l'Orne :

- Les tronçons soumis à l'influence de barrages (80% du linéaire géré par l'AAPPMA) avec des écoulements lents pouvant être assimilés au contexte cyprinicole : Caen, l'Île Enchantée, Feugerolles-Bully, Percouville, Pont-du-Coudray, Val-Roy.
- Les tronçons en écoulements « libres » (20% du linéaire géré par l'AAPPMA) avec des faciès courants et diversifiés, correspondant à un contexte piscicole intermédiaire : Chapelle-Ste-Anne, Grimbosq.

Du point de vue de la continuité écologique, deux barrages ruinés seront aménagés prochainement :

- Le barrage de Mutrécy, en amont du parcours du Pont du Coudray ;
- Le barrage d'Anger, en aval du parcours de Grimbosq.

Sur le parcours de Grimbosq, un abaissement de la ligne d'eau est à prévoir, redonnant ainsi à l'Orne des faciès plus courants. A l'issue de ces travaux, le linéaire en écoulements « libres » géré par l'AAPPMA augmentera de 10 %

Les parcours soumis à l'influence des barrages présentent des habitats assez pauvres et peu diversifiés. Les ceintures végétales et les bois morts immergés y constituent l'essentiel des habitats de cache et de croissance.

Au niveau des habitats dédiés à la reproduction, les bras de décharge d'anciens barrages, comme celui de Mutrécy à l'amont du parcours du Pont-du-Coudray, peuvent jouer un rôle de frayère mais la végétation de ces annexes n'est pas toujours favorable. Un entretien à vocation « écologique » consistant à éclaircir la ripisylve autour de ces bras-morts, pourrait être réalisé par l'AAPPMA, afin d'assurer le développement des végétaux aquatiques.

D'autres types d'annexes sont recensées sur les parcours de l'UGGC au niveau du parcours du Val-Roy. Il s'agit d'une zone humide type « mégaphorbiaie ». Actuellement, cette zone humide est inondée trop peu de temps pour permettre la reproduction du brochet et le développement des premiers stades. Le projet de l'AAPPMA consisterait, avec l'appui technique de la FCPPMA, à éclaircir la végétation et décaisser localement quelques points bas pour permettre une meilleure communication avec l'Orne et augmenter la durée d'immersion lors des crues. Ces travaux ne seront efficaces que si un niveau d'eau minimum est garanti dans la retenue en période de reproduction du brochet.



Afin de pallier à la rareté des zones propices à la reproduction du brochet, des frayères artificielles ont été aménagées dans le lit majeur de l'Orne :

1/ Au niveau du parcours de Feugueurolles-Bully, une annexe de 2 500 m² a été réalisée en 2004. Cette dernière est connectée directement à l'Orne en rive gauche et se situe sur des parcelles appartenant d'un côté à l'AAPPMA « La Mayenne » et de l'autre à l'UGGC. Suite au constat de son comblement progressif lié aux apports d'alluvions, des travaux de curage ont été entrepris en 2011 afin de restaurer toute sa fonctionnalité. Dans l'optique d'améliorer son attrait, une extension et un reprofilage des berges en pente douce pourraient également être envisagés. Un entretien en collaboration avec l'AAPPMA « La May-Enne » serait souhaitable pour pérenniser ces travaux. Il consisterait à réaliser annuellement un faucardage manuel des plantes aquatiques envahissantes (élodée), ainsi qu'une fauche des abords de la frayère, pour y maintenir une végétation basse, utilisée comme support de ponte par le brochet et éviter un boisement progressif de la zone. Cette fauche se fera de manière alternée, en laissant une bande de végétation herbacée d'au moins un mètre de large et d'une centaine de mètres de long, afin de préserver les habitats du campagnol amphibie présent sur cette partie de l'Orne. Les rejets et arbustes seront également contrôlés aux abords de la frayère, afin d'y maintenir un éclaircissement optimal.



-  Extension
-  Reprofilage

2/ Au niveau du parcours du Pont du Coudray, une annexe de 1 000 m² a été réalisée plus récemment (2014), en lieu et place d'un ancien gabion de chasse. Cette frayère étant pour l'instant en cours de végétalisation, aucun entretien particulier n'est nécessaire. Un suivi biologique sera réalisé par la FCPPMA afin de s'assurer de son bon fonctionnement. A terme, le parcours pourrait bénéficier d'un classement spécifique en No-Kill pour les carnassiers. Néanmoins, les faibles densités de Sandre et de Brochet ne justifient pas actuellement ce classement.



Concernant la gestion de la ripisylve, les parcours sur l'Orne présentent des situations contrastées. Un entretien à vocation halieutique est à réaliser en priorité sur les portions lentes et profondes de l'Orne où la végétation s'est développée de manière continue en berge. Des postes sont à créer pour pratiquer la pêche à la grande canne ou la pêche de la carpe de nuit. C'est le cas notamment des parcours du Pont du Coudray (partie amont), de Feuguerolles-Bully et de Percouville. Sur les parcours aux écoulements libres, la présence de zones courantes peu profondes fait que le cours d'eau se prête bien à la pratique du wading. Bien que la ripisylve puisse y être assez dense par endroits, la largeur du cours d'eau offre toujours un dégagement suffisant pour la pratique de techniques dites « sportives » comme la pêche à la mouche ou la pêche au lancer.

Il est à noter qu'au niveau des parcours situés de part et d'autre du Moulin de Bully et sur le parcours carpe de nuit de Feuguerolles-Bully, l'entretien ne doit pas se limiter à l'ouverture de postes de pêche mais être aussi axé sur la restauration de la ripisylve. En effet, sur ce secteur où le peuplement rivulaire est composé quasi-exclusivement d'aulne, un dépérissement important dû à *Phytophthora alni* est observé.

Phytophthora alni est présent dans le sol sous forme de mycélium et se propage dans l'eau sous forme de spores. Il infecte les plants d'aulne par pénétration via l'ensemble des racines, soit par voie d'eau, soit par le sol. Toutes les classes d'âge sont susceptibles d'être atteintes. L'infection aboutit le plus souvent à la mort de l'arbre dans des délais variables. Les aulnaies les plus infectées se situent souvent sur les secteurs calmes soumis à inondations fréquentes, comme à l'amont d'ouvrages. Les principaux symptômes sont :

- jaunissement des feuilles ;
- houppier clairsemé ;
- tâches rouilles à noirâtres à la base du tronc ;
- nécroses sous l'écorce.

Les dépérissements peuvent être extrêmement préjudiciables pour l'écologie des ripisylves, notamment en Basse-Normandie où l'aulne glutineux est une espèce bien représentée dans de nombreux cours-d'eau où le peuplement est souvent monospécifique. Sa disparition entraînerait des désordres du point de vue hydraulique, biologique ou encore de la qualité de l'eau. En effet, l'aulne joue un rôle primordial à plusieurs niveaux :

- résistance aux longues périodes de crues, stabilisation des berges et limitation de l'érosion ;
- auto-épuration des eaux par fixation des éléments polluants ;
- limitation du réchauffement des eaux par l'ombrage ;
- diversité des habitats aquatiques (supports ligneux, caches pour les poissons, ...)

Sur les secteurs touchés par ces dépérissements, l'entretien consistera en un recépage total et le plus bas possible des sujets atteints en veillant à l'éclaircissement des souches pour favoriser la reprise et la vigueur des rejets. Les sujets morts présentant un risque de chute dans le cours d'eau devront être enlevés. Les déchets d'abattage seront brûlés sur place et le matériel, nettoyé et désinfecté en fin de chantier afin d'éviter la propagation de la maladie.



Par ailleurs, des plantes invasives sont présentes sur les parcours de l'Orne et plus particulièrement sur le parcours de Grimbosq. Il s'agit essentiellement de foyers de Balsamine de l'Himalaya. Leur répartition éparse et la faible taille des foyers ne justifient pas d'intervention pour le moment mais plutôt une surveillance de leur développement et si besoin, un arrachage préventif. Une équipe du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Basse-Normandie est intervenue durant l'été 2015 sur ces foyers de petite taille, faciles à traiter.

Du point de vue de halieutique, les parcours sur l'Orne sont assez bien parcartés mais la signalétique n'est pas toujours homogène. Certains panneaux sont à remplacer car trop usés, couverts par la végétation ou illisibles. De plus, certains parcours ayant été récemment classés « carpe de nuit » (Val Roy, Pont du Coudray partie aval), une signalétique spécifique devra être apposée. L'Orne, en amont de Caen, n'est pas toujours accessible et les parcelles qui la longent peuvent être assez vastes. C'est pourquoi des passages pêcheurs restent à aménager afin de faciliter le cheminement sur les parcours associatifs.

La voie verte de la Suisse-Normande, dont les travaux se sont achevés fin 2013, borde l'intégralité des parcours de l'UGGC. Elle constitue un atout indéniable pour la fréquentation et la mise en valeur des parcours associatifs. C'est dans ce contexte qu'un projet de labellisation « parcours passion », en partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche, a vu le jour. Le parcours labellisé s'étendra sur un linéaire de 5 Km de berges, en rive droite de l'Orne depuis le pont de Brie jusqu'à la Chapelle-Sainte-Anne, sur la commune de Grimbosq.

L'Orne se situe en contexte « intermédiaire » avec une alternance de radiers, de plats et de mouilles. Elle a, par ailleurs, bénéficié de travaux de restauration hydromorphologiques avec la suppression du barrage de Viard en 1997. L'existence d'habitats diversifiés justifie le fort intérêt piscicole et halieutique du parcours avec plus d'une vingtaine d'espèces présentes et la possibilité de mise en œuvre d'un large panel de techniques de pêche. Le projet de labellisation comprendra le renouvellement et l'amélioration de la signalétique, la pose de panneaux d'information et l'aménagement de passages pêcheurs.



V.2. ODON

Les parcours de l'UGGC sur l'Odon représentent un linéaire de 7,5 km de berge partagés entre le Grand-Odon, le Petit-Odon, le fossé de la Prairie Commune et le bras de la Noé. Ces parcours se situent à proximité directe de la confluence de l'Odon avec l'Orne, en périphérie de l'agglomération caennaise.

Les écoulements y sont surtout lenticques, en lien avec la faible pente du secteur, l'influence directe du niveau de l'Orne et la présence de plusieurs ouvrages de dérivation au départ du bras de la Noé (barrages de Venoux et des Egrieux). Bien qu'équipés de passes à poissons, ces ouvrages créent un remous d'environ 500 m linéaire et des problèmes de débit biologiques sur les tronçons court-circuités. Mais il ne s'agit pas des seuls facteurs de perturbation de la qualité physique sur la partie aval de l'Odon. En effet, d'autres aménagements (curage, rectification, recalibrage, enrochement, ...) ont contribué à l'artificialisation et à la banalisation des habitats. La forte pression anthropique, à la fois urbaine et agricole, ainsi que l'influence de l'Orne toute proche participent donc au glissement du contexte salmonicole « Odon » vers un contexte « intermédiaire » dégradé, notamment à partir du secteur du Zénith.



La ripisylve est clairsemée sur l'ensemble des parcours, hormis au niveau de la confluence avec l'Orne, à l'aval de la voie verte. Un entretien « halieutique » est nécessaire sur ce secteur, d'une part car les rives sont difficiles d'accès, notamment pour la pêche au coup, et d'autre part car le peuplement rivulaire n'est pas adapté (peupleraie en rive gauche). Les parcelles composant ce tronçon appartiennent au Conseil Départemental du Calvados (CD14) qui y supervise toutes les mesures, en matière de restauration du végétal.

En ce qui concerne l'entretien à vocation « écologique », la présence d'une dizaine de radiers au Mesnil-de-Louvigny et en aval du barrage de Venoux, nécessite de réaliser des puits de lumière afin d'éclairer le lit de l'Odon et augmenter la productivité de ces faciès, lorsqu'ils sont trop ombragés. Cette mesure de gestion est recommandée d'autant qu'il s'agit des premières zones de reproduction accessibles depuis l'estuaire de l'Orne pour la Truite de mer et la Lamproie fluviatile. Des frayères y ont déjà été dénombrées.



Plusieurs embâcles sont recensés sur les parcours de l'Odon. Certains d'entre eux peuvent se révéler problématiques :

- Sur le Grand-Odon, en aval du parc du Mesnil de Louvigny, deux embâcles de gros volume provoquent une modification des écoulements au niveau des premières zones de radiers de l'Odon. De plus, ils engendrent une forte érosion et une déstabilisation des berges. Ces deux embâcles sont à traiter afin de restaurer le bon écoulement des eaux ;
- Sur le Petit-Odon, en amont de la confluence avec le Grand-Odon, un embâcle conséquent obstrue la totalité du lit et perturbe la continuité écologique du cours d'eau. L'enlèvement de cet embâcle reste

assez délicat car il risque d'aggraver le phénomène d'érosion et d'incision du lit et mettre en péril le chemin de promenade qui longe le Petit-Odon. L'AAPPMA se rapprochera des services techniques de la ville de Caen avec l'appui technique de la FCPPMA, afin d'envisager une solution.

La gestion des encombres est une des actions d'entretien des parcours, assurée annuellement par l'AAPPMA. Toutefois, l'association ne dispose pas toujours de moyens techniques suffisants pour traiter les embâcles les plus importants. L'intervention d'engins peut se faire en partenariat avec un agriculteur ou en faisant appel à une entreprise spécialisée. Les embâcles étant amenés à se former au fur et à mesure des crues hivernales, une surveillance de l'ensemble des parcours sera assurée par l'AAPPMA chaque année au printemps, afin de planifier les interventions nécessaires à l'automne. Une vigilance particulière sera portée au niveau des ouvrages hydrauliques qui constituent souvent des points d'accumulation des débris ligneux. Les encombres peuvent notamment perturber la migration piscicole en obstruant les passes à poissons.



Le diagnostic a mis en avant la présence d'importants foyers de Balsamine sur la partie amont des parcours de l'Odon. Le travail de l'AAPPMA consistera à utiliser une technique de régulation visant à affaiblir ces principaux foyer situés dans le lit majeur du cours d'eau et limiter leur propagation vers l'aval. Il s'agit de pratiquer un arrachage manuel, chaque année avant la période de floraison. Les tiges récoltées sont stockées sur place et séchées.

La gestion des plantes invasives étant particulièrement délicate en raison de leur fort pouvoir de dispersion, ce travail nécessitera les conseils et l'encadrement de la chargé de mission « espèces invasives » du Conservatoire des Espaces Naturels du Calvados.

Pour l'aspect « halieutique », l'accès aux parcours est relativement aisé dans un contexte périurbain. Néanmoins, quelques passages pêcheurs méritent d'être aménagés afin d'assurer une continuité du cheminement sur l'ensemble des parcours. En ce qui concerne la signalisation, celle-ci peut également être plus présente. Enfin, les panneaux « pêche interdite tous les vendredis » ne sont pas conformes à la réglementation.

Compte tenu de la forte fréquentation de l'Odon en milieu périurbain, les parcours absorbent une pression de pêche importante, en inadéquation avec la capacité de production du milieu jugée « dégradée ». La gestion piscicole préconisée sur ces parcours sera donc de type « surdensitaire » afin de satisfaire la demande de pêche récréative. Les déversements seront toutefois réalisés en évitant les zones de frai identifiées en amont

des parcours, au niveau du parc du Mesnil de Louvigny jusqu'à la confluence de l'Odon avec le fossé de la Prairie Commune. Les déversement seront orientés sur la Truite arc-en-ciel pour les raisons suivantes :

- Poisson toujours actif et mordeur, facile à capturer ;
- Poisson apprécié des pêcheurs pour sa combativité ;
- Coût d'achat moins élevé que la Truite fario ;
- Peu de risques de confusion avec les poissons sauvages sur les parcours dédiés à la pêche récréative ;
- Faible risque de concurrence spatiale (niches écologiques) et alimentaire ;
- Aucun risque d'altération des caractéristiques génétiques des populations de Truites autochtones ;
- Ne biaise pas l'évaluation des actions menées par l'AAPPMA dans le cadre de son PGP.

Le Petit-Odon et le fossé de la Prairie Commune sont actuellement mis en réserve de pêche par l'AAPPMA, en raison de leur rôle de « pépinière ». Néanmoins, ces réserves ne figurent pas dans l'arrêté « Pêche Fluviale » du Calvados. Une demande de classement pourra être effectuée par l'AAPPMA auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados avec l'appui de la FCPMA. Un projet de création d'un parcours « jeunes » (moins de 16 ans) sur le Petit-Odon est en cours de réflexion, au sein de l'AAPPMA.



V.3. LAIZE

Le parcours de l'UGGC sur la Laize s'étend sur un petit linéaire d'environ 300 m en rive gauche, sur la commune de Laize-la-Ville. L'AAPPMA voisine « La May-Enne » occupe un linéaire d'environ 850 m sur la rive opposée. Plus récemment, un parcours de 1,3 km a été récupéré par l'UGGC du pont de Laize-la-Ville (D562) jusqu'aux carrières de la Roche Blain (lieu-dit « Fief Nouvel »).

Sur le parcours de Laize-la-Ville, la qualité physique est jugée « moyenne » en raison de la faible diversité des habitats, avec une prédominance de faciès courants. Il s'agit donc d'une zone surtout dédiée au recrutement des juvéniles et non à la croissance des adultes. Par ailleurs, ces radiers sont régulièrement fréquentés par les grands salmonidés migrateurs (Truite de mer, Saumon atlantique) lors de leur phase de reproduction. La ripisylve est clairsemée sur l'ensemble du linéaire assurant une bonne pénétration de la lumière

au niveau des zones de recrutement. Elle permet également une pratique aisée de la pêche avec des accès aménagés de part et d'autre du parcours.



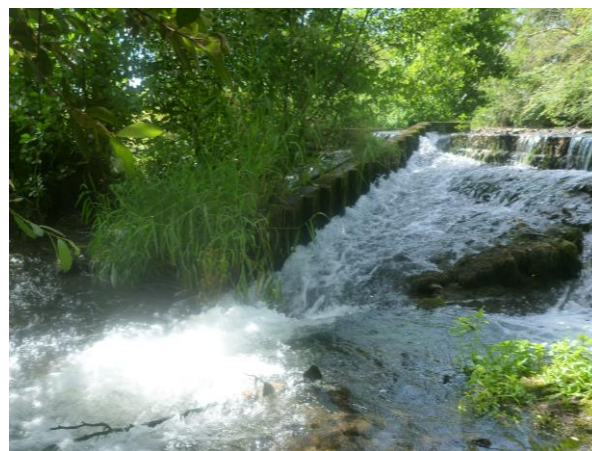
Le parcours du « Fief Nouvel » quant à lui, a longtemps été placé en réserve et bénéficié de travaux de restauration (clôtures, abreuvoirs), dans le cadre des mesures compensatoires de la déviation D562. Aujourd'hui, ces travaux ne portent plus leurs fruits. Bien que plusieurs abreuvoirs soient encore fonctionnels, la plupart des clôtures sont à reprendre ou ont été retirées, provoquant un piétinement des berges. Par ailleurs, la rivière est aujourd'hui fortement ombragée avec une ripisylve diversifiée mais vieillissante. Son état sanitaire est assez bon (absence de phytophthora) malgré la présence de quelques foyers de plantes invasives. Un entretien de la ripisylve avec la mise en place d'accès s'avère indispensable avant d'ouvrir ce parcours à la pêche.

Le parcours du « Fief Nouvel » présente globalement une bonne qualité physique avec des habitats diversifiés et adaptés à la fois à la reproduction et au grossissement de la Truite fario. Un ouvrage hydraulique de près d'un mètre de chute est néanmoins présent à mi-parcours et participe à la dégradation de la qualité physique en générant un remous liquide d'environ 300 m. Bien qu'équipé d'une passe en écharpe, il reste très difficilement franchissable pour la Truite fario. Ce seuil ne présente aujourd'hui plus aucun usage et son canal de fuite a été comblé. Des travaux de restauration de la continuité écologique sont préconisés sur cet ouvrage et consisteront à effacer le seuil et ses fondations, tout en veillant à assurer une bonne tenue des berges dans l'ancienne retenue.

En ce qui concerne la gestion piscicole au niveau du parcours de Laize-la-Ville, elle est jusqu'à présent tournée vers le repeuplement en truites surdensitaires. L'UGGC déverse annuellement sur le parcours près de 100 kg de Truites « portion » et la May-Enne, environ 150 kg (y compris des Truites de grosse taille). L'UGGC et la May-Enne gèrent de concert ces déversements afin d'harmoniser les dates de lâchers. Au regard des quantités importantes de poissons déversés, il paraît essentiel de mieux maîtriser ces opérations en ciblant les secteurs lenticques et en évitant autant que possible les zones dédiées au recrutement en juvéniles de salmonidés (radiers). L'UGGC ne possédant qu'un très court linéaire de parcours avec des points de déversements non-appropriés, une fusion des parcours UGGC/May-Enne pourrait être envisagée sur le secteur de Laize-la-Ville, avec un report des quantités déversées par l'UGGC sur l'Odon.

La pression de pêche actuelle sur la Laize aval est importante et difficilement compatible avec le maintien d'une population équilibrée de Truites fario. L'ouverture d'un nouveau parcours au niveau du « Fief Nouvel » doit donc passer par des orientations de gestion spécifiques visant à protéger la population de Truites fario. Cela passe notamment par la pratique du « No-Kill » avec une graciation systématique des poissons capturés et la mise en œuvre d'une gestion « patrimoniale ». Une demande sera effectuée auprès du service eau

et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados afin d'obtenir un classement spécifique « No-Kill » par arrêté préfectoral.



VI. SYNTHESE

ORNE 2ème catégorie							
GESTION	PARCOURS	Feuquierolles-Bully	Percouville	Pont-du-Coudray	Chapelle-Ste-Anne	Grimbosq	Val-Roy
ECOLOGIQUE	Enjeu	Améliorer la productivité piscicole : restauration (extension, reprofilage) et entretien (faucardage, fauche) d'une frayère aménagée	Restaurer la ripisylve : lutte contre le dépérissement de l'aulne lié à <i>Phytophthora alni</i>	Restaurer la continuité écologique : réorientation des écoulements au niveau du barrage ruiné de Mutrécy	Restaurer la continuité écologique : arasement et réorientation des écoulements au niveau du barrage ruiné de Val Maizet	Restaurer la continuité écologique : suppression et réorientation des écoulements au niveau du barrage ruiné d'Anger	Améliorer la productivité piscicole : aménagement d'une frayère de pleine eau pour favoriser la reproduction du brochet
	Quantitatif	2 500 m ²	entretien lourd : 730 m entretien moyen : 280 m	Pas de modification de la ligne d'eau	abaissement de la ligne d'eau d'environ 30 cm	abaissement de la ligne d'eau d'environ 60 cm	2 000 m ²
	Coût estimatif (€ HT)	restauration : 6 000 €	7 500 €	50 000 €	300 000 €	7 500 €	20 000 €
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA	FCPPMA	FCPPMA	Commune de Maizet	FCPPMA	FCPPMA
	Maîtrise d'œuvre	restauration : FCPPMA entretien : UGCC - Mayenne	FCPPMA - UGCC	FCPPMA	ANTEA (BE)	FCPPMA	FCPPMA
	Partenaire(s) financier(s)	restauration : AESN - FNPF entretien : FCPPMA	FCPPMA	AESN	AESN	AESN	AESN - FNPF
HALIEUTIQUE	Enjeu	Faciliter l'accès et la pêche à poste pour la carpe de nuit	-	Faciliter l'accès	Valoriser la zone intermédiaires de l'Orne le long de la voie verte de la Suisse-Normande : labellisation d'un parcours "passion"		Faciliter l'accès
	Aménagements envisagés et / ou linéaire concerné	<u>Entretien halieutique</u> : Lourd sur 230 m Moyen sur 180 m <u>Passages pêcheurs</u> : Aménagement de deux chicanes, une barrière et un marche-pied côté voie-verte <u>Signalétique</u> : délimitation du parcours "carpe de nuit"	-	<u>Entretien halieutique</u> : Moyen sur 780 m <u>Passages pêcheurs</u> : Aménagement de deux chicanes et quatre marches-pied côté voie-verte. Restauration de quatre barrières	<u>Passages pêcheurs</u> : Aménagement d'un marche-pied et restauration d'une barrière au niveau du parcours Fédéral. <u>Signalétique</u> : Renouvellement de la signalétique par des panneaux conformes au label FNPF. Implantation de deux panneau d'information	<u>Entretien halieutique</u> : Moyen sur 360 m <u>Passages pêcheurs</u> : Aménagement de cinq chicanes et cinq échelles côté voie-verte <u>Signalétique</u> : Renouvellement de la signalétique par des panneaux conformes au label FNPF. Implantation de deux panneau d'information et d'une signalétique routière	<u>Signalétique</u> : délimitation du parcours
	Coût estimatif (€ HT)	<u>Entretien halieutique</u> : 3 000 € <u>Passages pêcheurs</u> : 250 €	-	<u>Entretien halieutique</u> : 4 700 € <u>Passages pêcheurs</u> : 280 €	6 500 €		-
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA	-	FCPPMA	FCPPMA		UGGC
	Maîtrise d'œuvre	FCPPMA - UGCC	-	FCPPMA - UGCC	FCPPMA - UGCC		UGGC
	Partenaire(s) financier(s)	FNPF - FCPPMA	-	FNPF - FCPPMA	FNPF - FCPPMA		FCPPMA
PISCICOLE	Enjeu	Soutien des effectifs en poisson blanc			Gestion patrimoniale		
	Espèces	Gardon, Brème, Carpe			-		
	Préconisations	Repeuplement en carnassiers (Brochet, Sandre) souvent couteux et non justifié suite à l'aménagement de plusieurs frayères sur l'Orne aval.			-		

ODON 1ère catégorie				
GESTION	PARCOURS	Louvigny		
ECOLOGIQUE	Enjeu	Améliorer la productivité piscicole : éclairer les zones courantes (radiers) dédiées à la reproduction et au recrutement en juvéniles de salmonidés	Restaurer la ripisylve : maintien de la diversité rivulaire et lutte contre la propagation des plantes invasives (arrachage des foyers de balsamine)	Assurer le bon écoulement des eaux : gestion des embâcles
	Quantitatif	entretien moyen sur un linéaire cumulé de 67 m de radiers	Principaux foyers situés à l'aval du parc du Mesnil de Louvigny	< 1 m ³ : 8 1 à 3 m ³ : 5 3 à 5 m ³ : 1 > 5 m ³ : 3
	Coût estimatif (€ HT)	400 €	-	1 800 €
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA	CEN	FCPPMA - Ville de Caen
	Maîtrise d'œuvre	FCPPMA - UGGC	CEN - UGGC	FCPPMA - UGGC - Ville de Caen
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA	-	FCPPMA - Ville de Caen
HALIEUTIQUE	Enjeu	Faciliter l'accès et la pêche à poste sur la partie aval du parcours, au niveau de la confluence avec l'Orne. Assurer la continuité du cheminement sur les rives de l'Odon par la mise en place de passages pêcheurs.		
	Aménagements envisagés et / ou linéaire concerné	<u>Entretien halieutique</u> : Moyen sur 500 m <u>Passages pêcheurs</u> : Aménagement de deux chicanes et d'une passerelle rustique. Restauration d'une chicane au niveau de la voie-verte <u>Signalétique</u> : panneaux "pêche interdite tous les vendredis" à retirer		
	Coût estimatif (€ HT)	<u>Entretien halieutique</u> : 3 000 € <u>Passages pêcheurs</u> : 280 €		
	Maîtrise d'ouvrage	<u>Entretien</u> : CG14 <u>Passages pêcheurs</u> : FCPPMA		
	Maîtrise d'œuvre	<u>Entretien</u> : CG14 <u>Passages pêcheurs</u> : UGGC		
	Partenaire(s) financier(s)	<u>Entretien</u> : CG14 <u>Passages pêcheurs</u> : FCPPMA - FNPF		
PISCICOLE	Enjeu	Satisfaire la demande de pêche "récréative"		
	Espèces	Truite arc-en-ciel		
	Préconisations	Conversion de 20% / an des déversements de Truites fario en Truites arc-en-ciel avec un maintien durable des quantités. Déversements possibles sur la totalité du parcours "Odon", hormis sur la portion amont allant du parc du Mesnil-de-Louvigny à la confluence avec le fossé de la Prairie Commune (zones propices au frai). Réserve de pêche et/ou gestion patrimoniale sur le Fossé de la Prairie Commune et le Petit-Odon.		

LAIZE 1ère catégorie				
GESTION	PARCOURS	Laize-la-Ville	No-Kill du Fief-Nouvel	
ECOLOGIQUE	Enjeu	Améliorer la productivité piscicole : éclairer les zones courantes (radiers) dédiées à la reproduction et au recrutement en juvéniles de salmonidés	Restaurer la continuité écologique : effacement de l'ouvrage du Fief Nouvel	
	Quantitatif	entretien moyen sur un linéaire cumulé de 40 m de radiers	entretien moyen sur un linéaire cumulé de 135 m de radiers	Dérasement de l'ouvrage et des fondations au BRH et à la pelle mécanique avec repositionnement des matériaux dans le lit en protection de berges et habitats piscicoles
	Coût estimatif (€ HT)	240 €	810 €	15 000 €
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA		
	Maîtrise d'œuvre	FCPPMA - UGGC		FCPPMA
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA		AESN
HALIEUTIQUE	Enjeu	Assurer la continuité du cheminement en rive gauche de la Laize par la mise en place de passages pêcheurs.	Assurer la continuité du cheminement en rive gauche et droite de la Laize par la mise en place de passages pêcheurs. Maintenir un dégagement suffisant pour la pratique de la pêche à la mouche et au lancer	
	Aménagements envisagés et / ou linéaire concerné	Aménagement d'une passerelle rustique.	Création de 6 marche-pieds, 2 "H" et 1 chicane. Entretien moyen sur un linéaire de 320 m et entretien léger sur 185 m	
	Coût estimatif (€ HT)	100 €	3 300 €	
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA		
	Maîtrise d'œuvre	UGGC		
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA		
PISCICOLE	Enjeu	Préserver les zones de frayères à grands salmonidés migrateurs (Saumon, Truite de mer)	Protéger la ressource salmonicole d'une pression de pêche excessive	
	Espèces	Truite arc-en-ciel		Truite fario
	Préconisations	Déversements délicats sur le linéaire géré par l'UGGC en raison de la présence avérée de frayères de grands salmonidés migrateurs. Dans le but de mieux maîtriser les déversements sur ce parcours, une fusion des parcours en rive droite et en rive gauche de la Laize (Mayenne - UGGC) pourrait être envisagée. La présence d'un gestionnaire unique permettrait de mieux cibler les points de déversements. Les quantités de Truites déversées par l'UGGC pourraient être reportées sur l'Odon.		Classement du parcours en No-Kill par arrêté préfectoral

VII. PRIORISATION ET PROGRAMME D' ACTIONS

Les mesures de gestion préconisées, synthétisées sous forme d'action, font l'objet d'une priorisation par parcours (Action Préconisée ou « AP ») pour chaque thématique liée à la gestion piscicole, à l'entretien et à l'halieutisme :

- AP1 : priorité FORTE ou action NECESSAIRE ;
- AP2 : priorité MOYENNE ou action SOUS CONDITIONS ;
- AP3 : priorité FAIBLE ou action à DIFFERER.

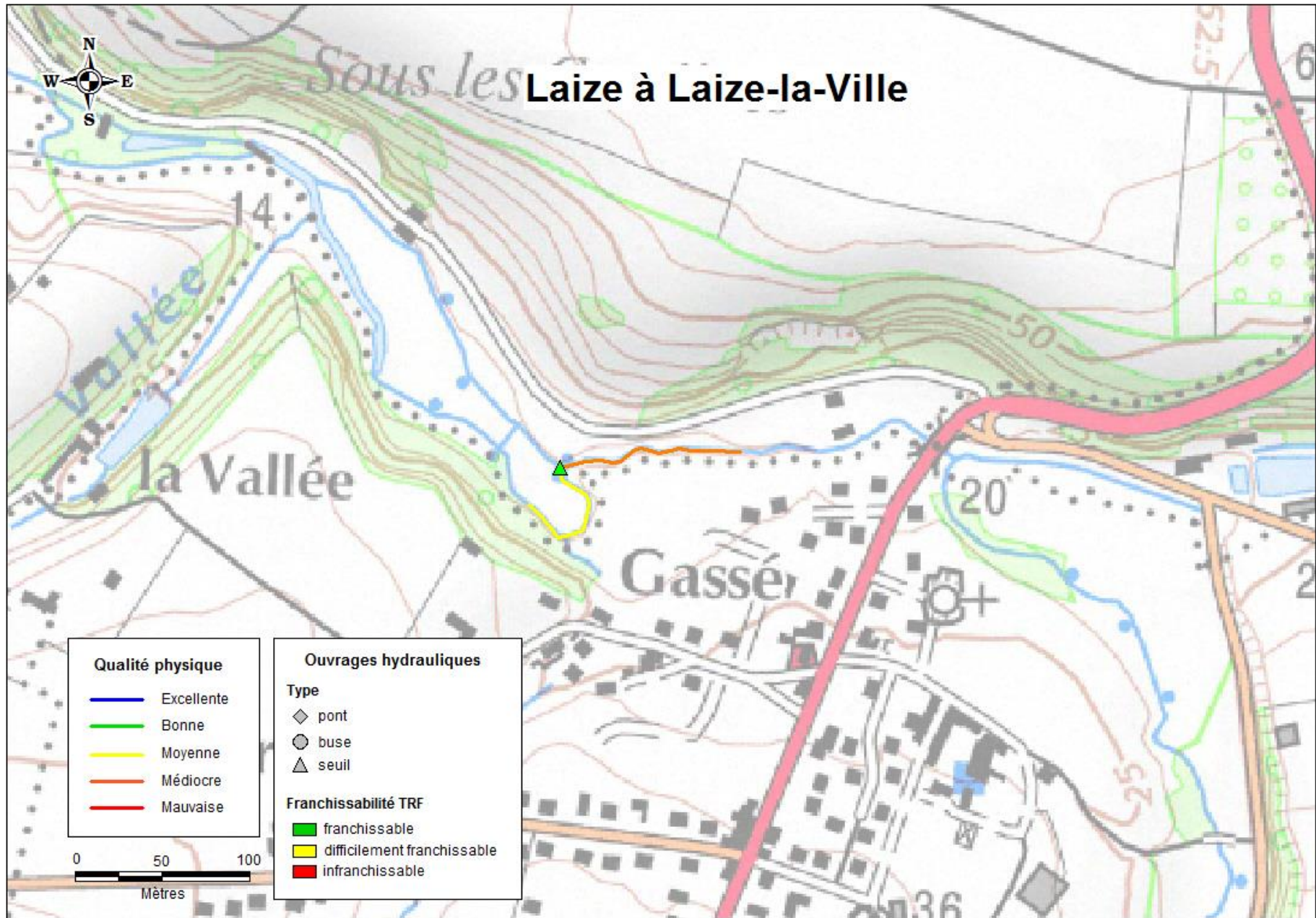
Parcours	GESTION PISCICOLE			ENTRETIEN DES PARCOURS				HALIEUTISME			RCE
	Modification des pratiques de repeuplement	Aménagements piscicoles	Entretien halieutique	Entretien écologique	Encombres	Plantes invasives	Passages pêcheurs	Signalétique	Classement No-Kill		
ORNE	Feuguerolles-Bully	Non concerné	Non concerné	AP1	AP2	Non concerné	Non concerné	AP2	AP3	Non concerné	Non concerné
	Percouville	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP3	Non concerné	Non concerné
	Pont-du-Coudray	Non concerné	Non concerné	AP2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP3	AP3	AP2
	Chapelle-Ste-Anne	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	AP1	Non concerné	AP1
	Grimbosq	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	AP1	Non concerné	AP2
Val-Roy	Non concerné	AP3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné	Non concerné	
ODON	Louvigny	AP1	Non concerné	AP3	AP2	AP1	AP2	AP1	AP2	Non concerné	Non concerné
LAIZE	Laize-la-Ville	AP2	Non concerné	Non concerné	AP2	Non concerné	Non concerné	AP3	AP2	Non concerné	Non concerné
	Fief Nouvel	Non concerné	Non concerné	AP1	AP1	AP2	AP2	AP1	AP1	AP1	AP2

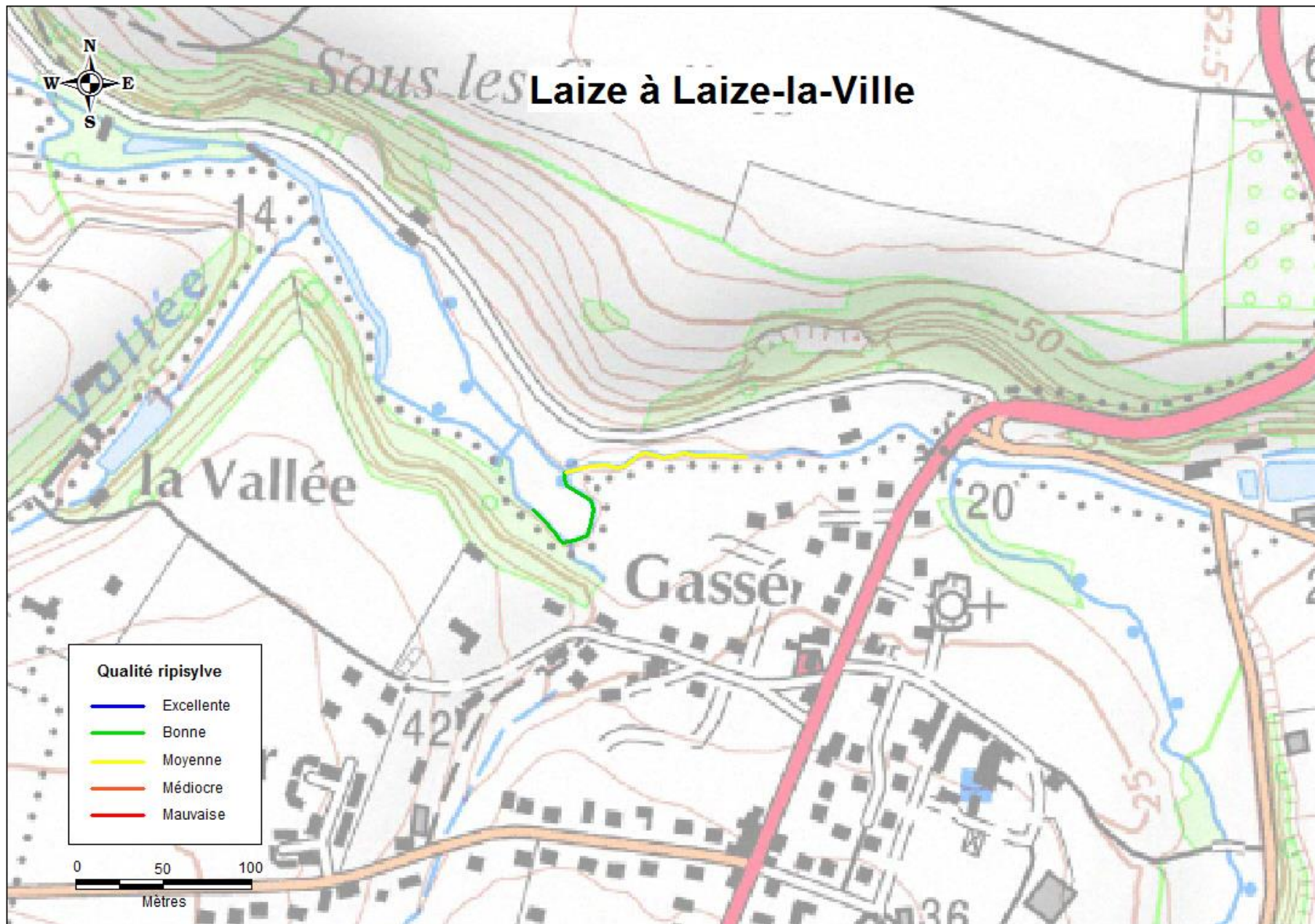
Suivant cette priorisation, un échéancier des actions à réaliser ou « programme d'actions » est défini sur une période de 5 ans renouvelable à partir de l'année d'engagement de l'AAPPMA.

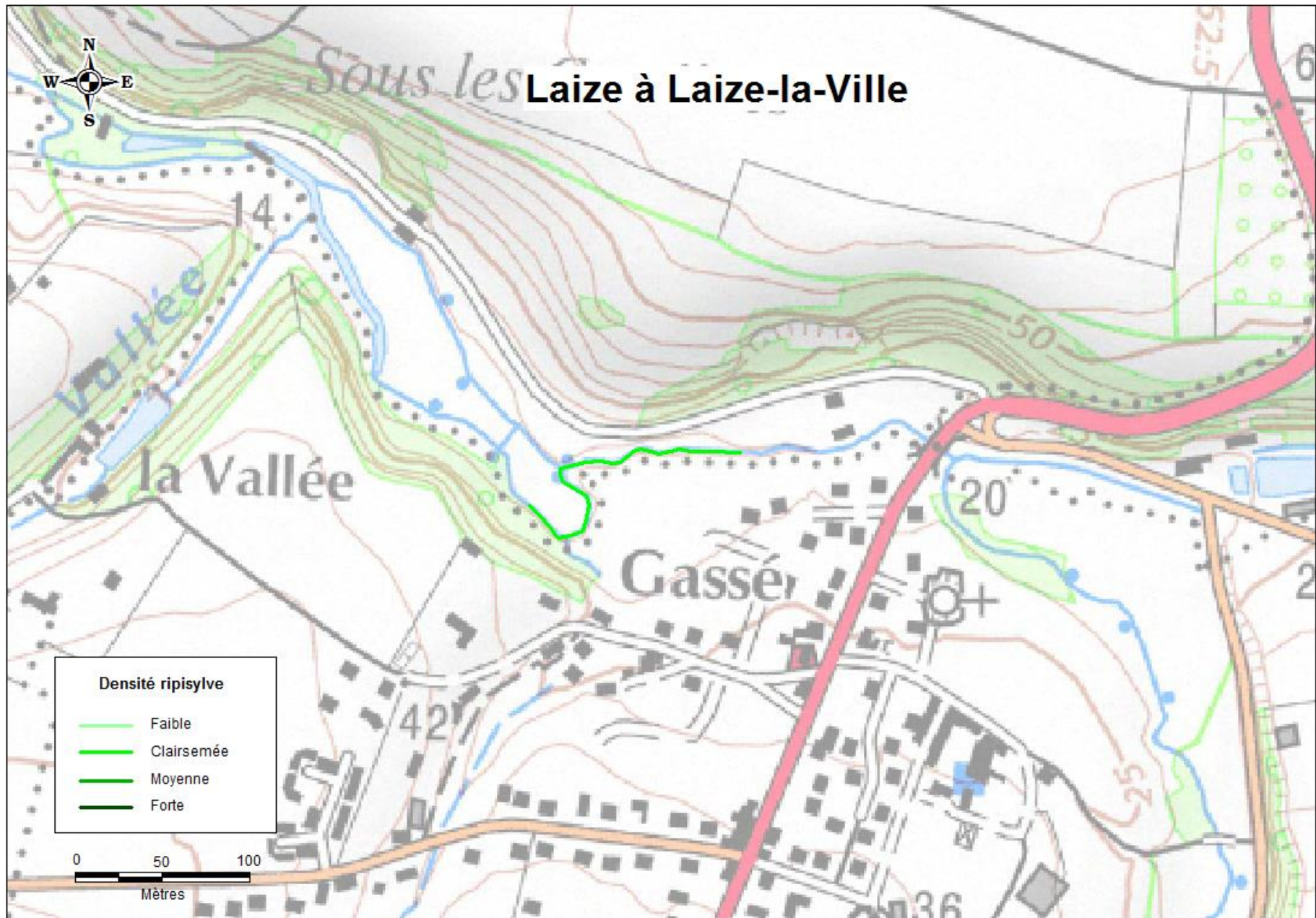
Parcours	PROGRAMME D' ACTIONS					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
ORNE	Feuguerolles-Bully	Entretien halieutique	Entretien halieutique			
				Restauration frayère	Restauration frayère	Restauration frayère
		Signalétique	Accès			
	Percouville	Restauration ripisylve	Restauration ripisylve			
		Signalétique				
	Pont-du-Coudray		Entretien halieutique			
		Signalétique				
			RCE M utrecy			Classement No-Kill
	Chapelle-Ste-Anne	Accès				
		Signalétique				
		RCE Maizet				
	Grimbosq	Accès				
		Signalétique				
			RCE Anger			
	Val-Roy	Signalétique				Aménagement frayère

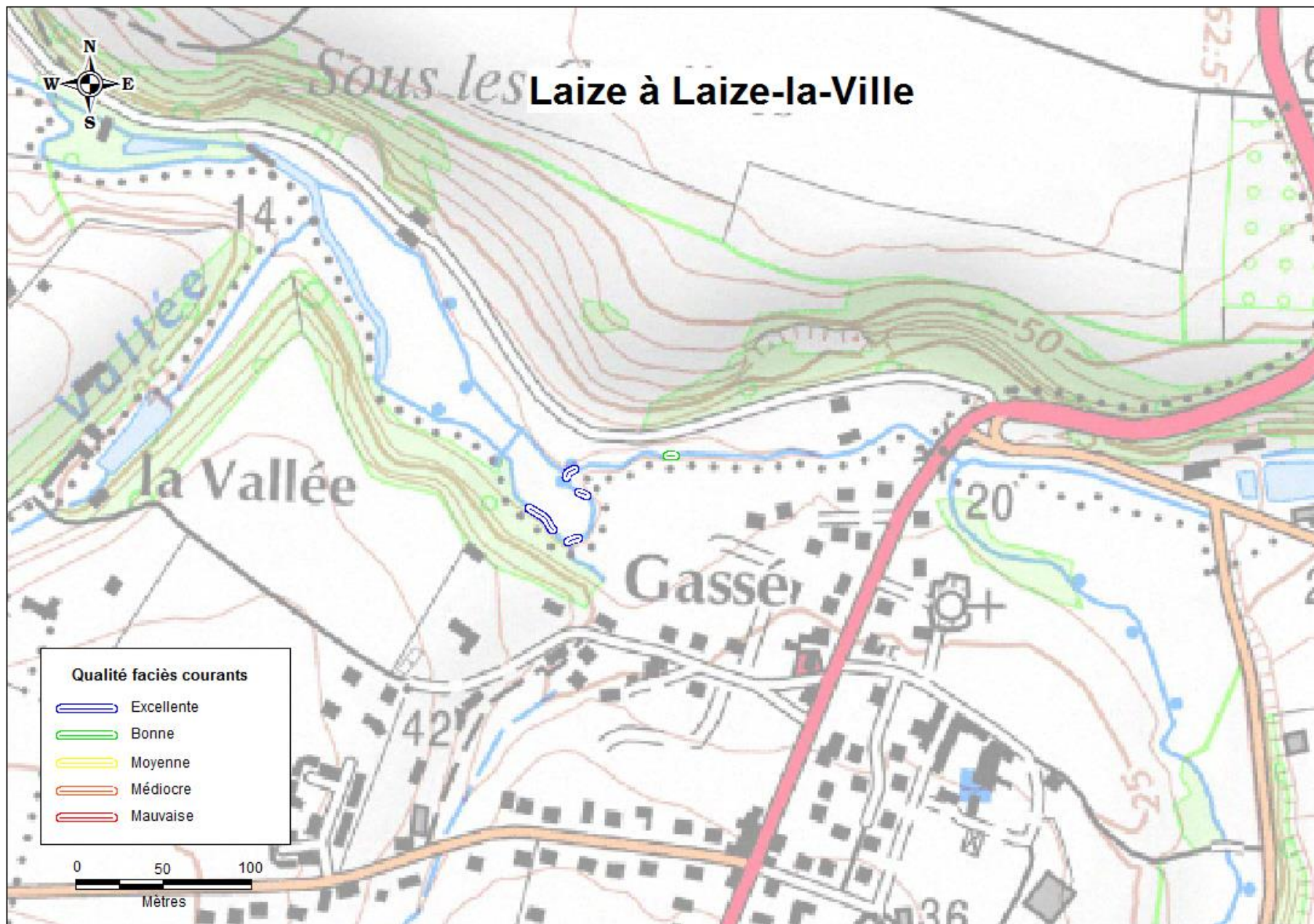
Parcours		PROGRAMME D'ACTIONS				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
ODON	Louvigny	Modif. Repeuplements				
				Eclairage radiers		
					Entretien halieutique	
		gestion embâcles	Veille	Veille	Veille	Veille
			Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives
		Accès				
		Signalétique				

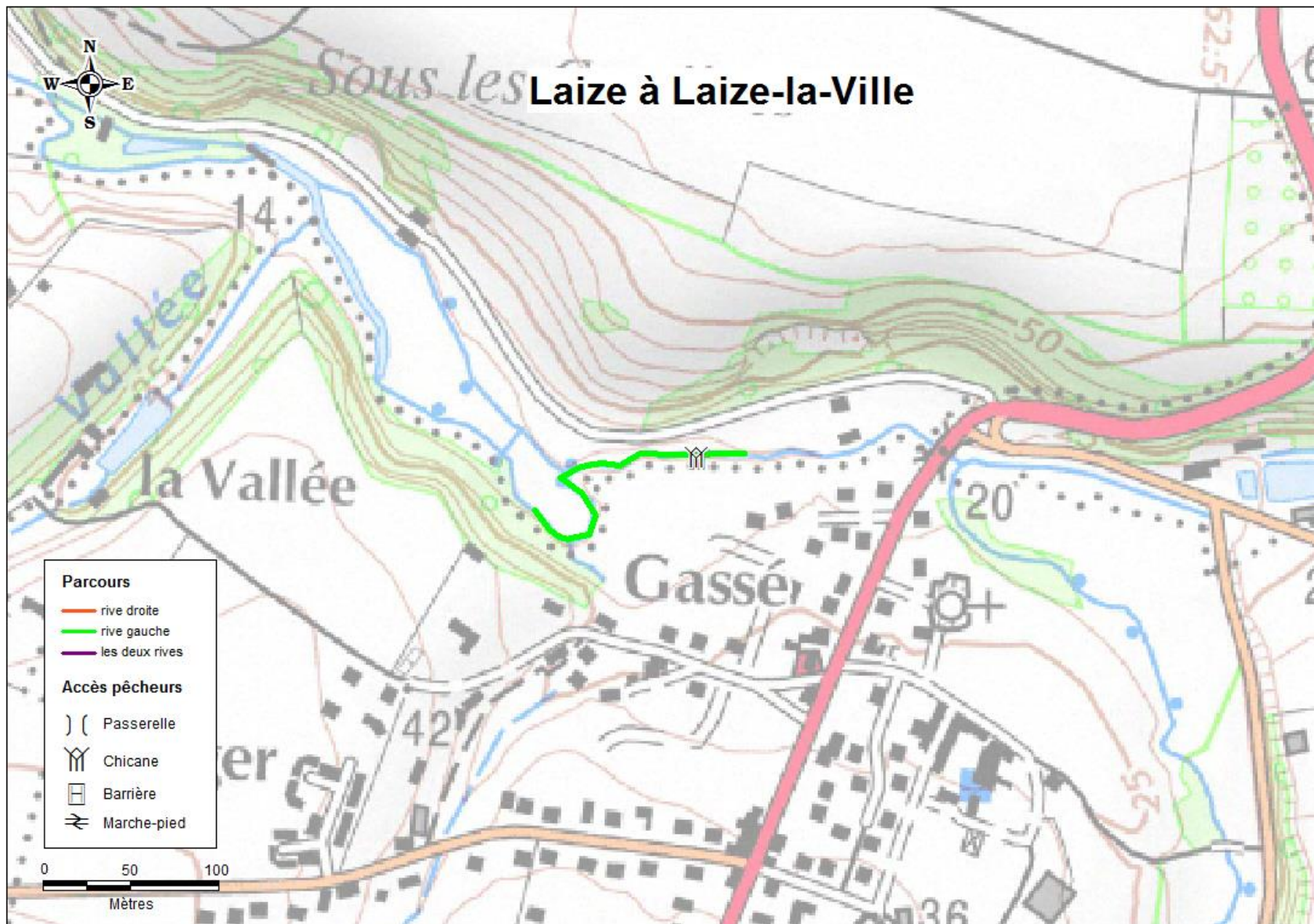
Parcours		PROGRAMME D'ACTIONS				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
LAIZE	Laize-la-Ville		Modif. Repeuplements	Modif. Repeuplements	Modif. Repeuplements	Modif. Repeuplements
				Eclairage radiers		
			Accès			
		Signalétique				
	Fief Nouvel	Classement No-Kill				
		Entretien halieutique				
		Eclairage radiers				
		Accès				
		Signalétique				
		gestion embâcles	Veille	Veille	Veille	Veille
			Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives
	RCE Fief Nouvel					

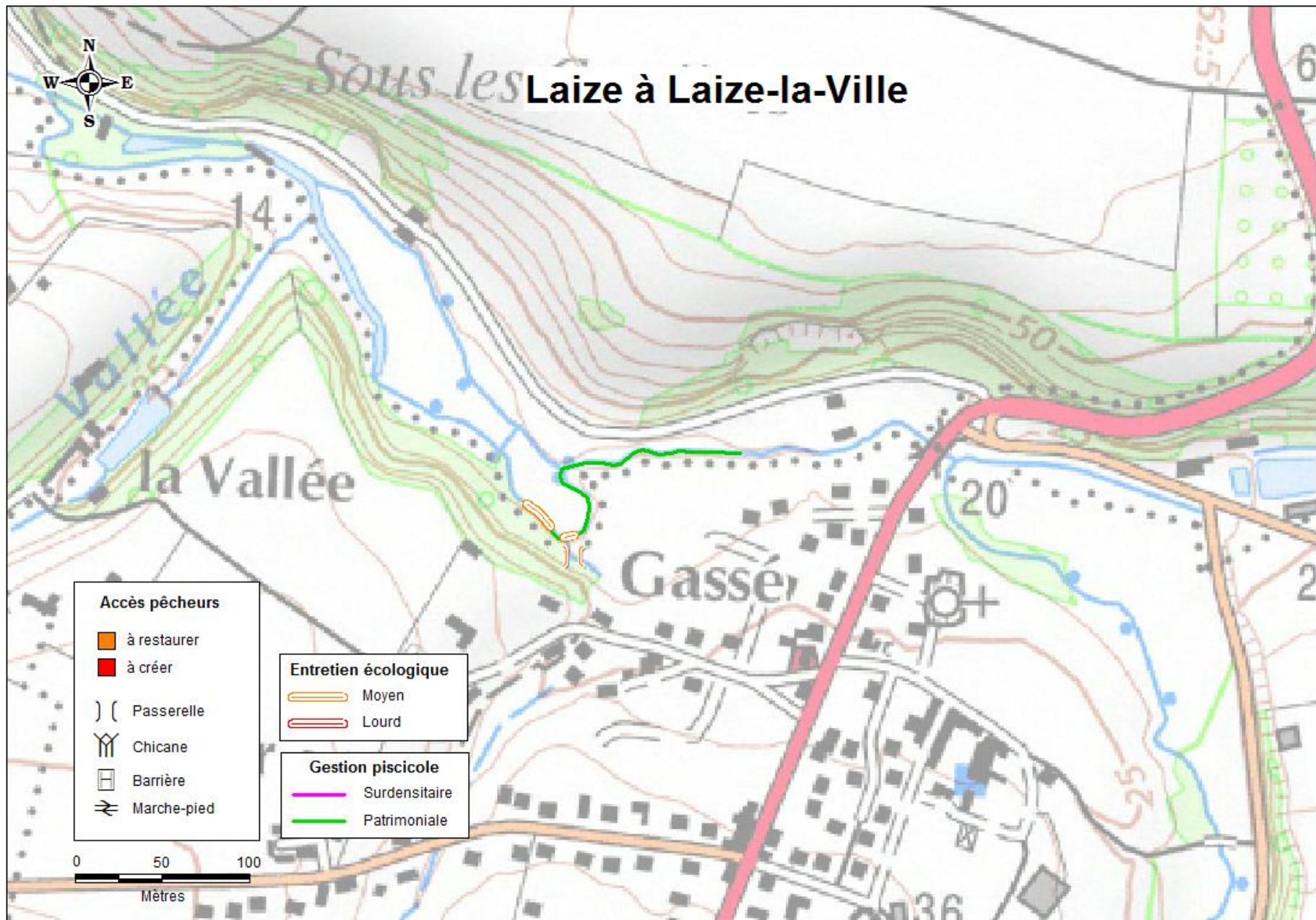




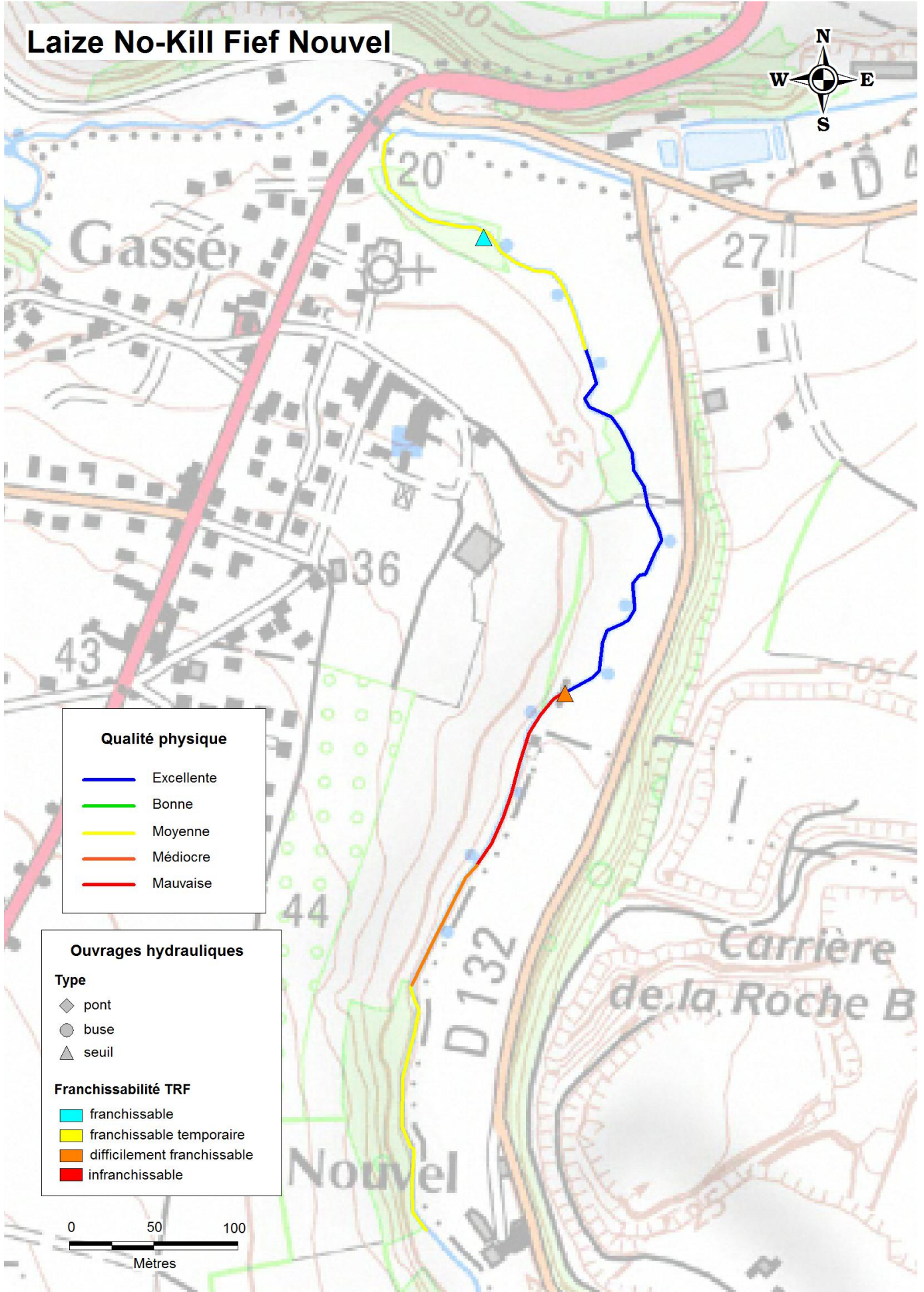




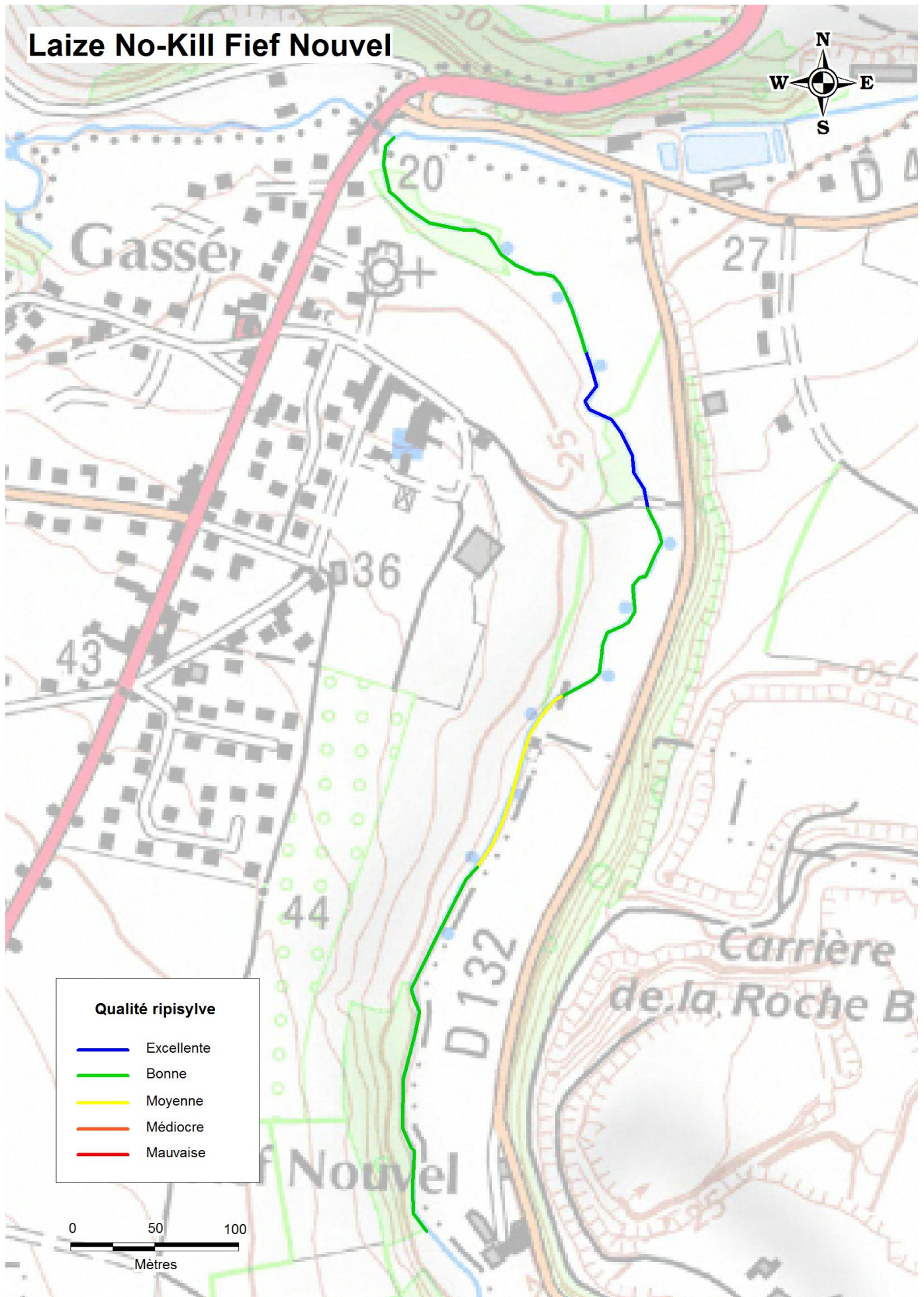




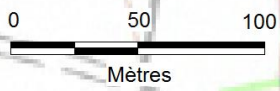
Laize No-Kill Fief Nouvel



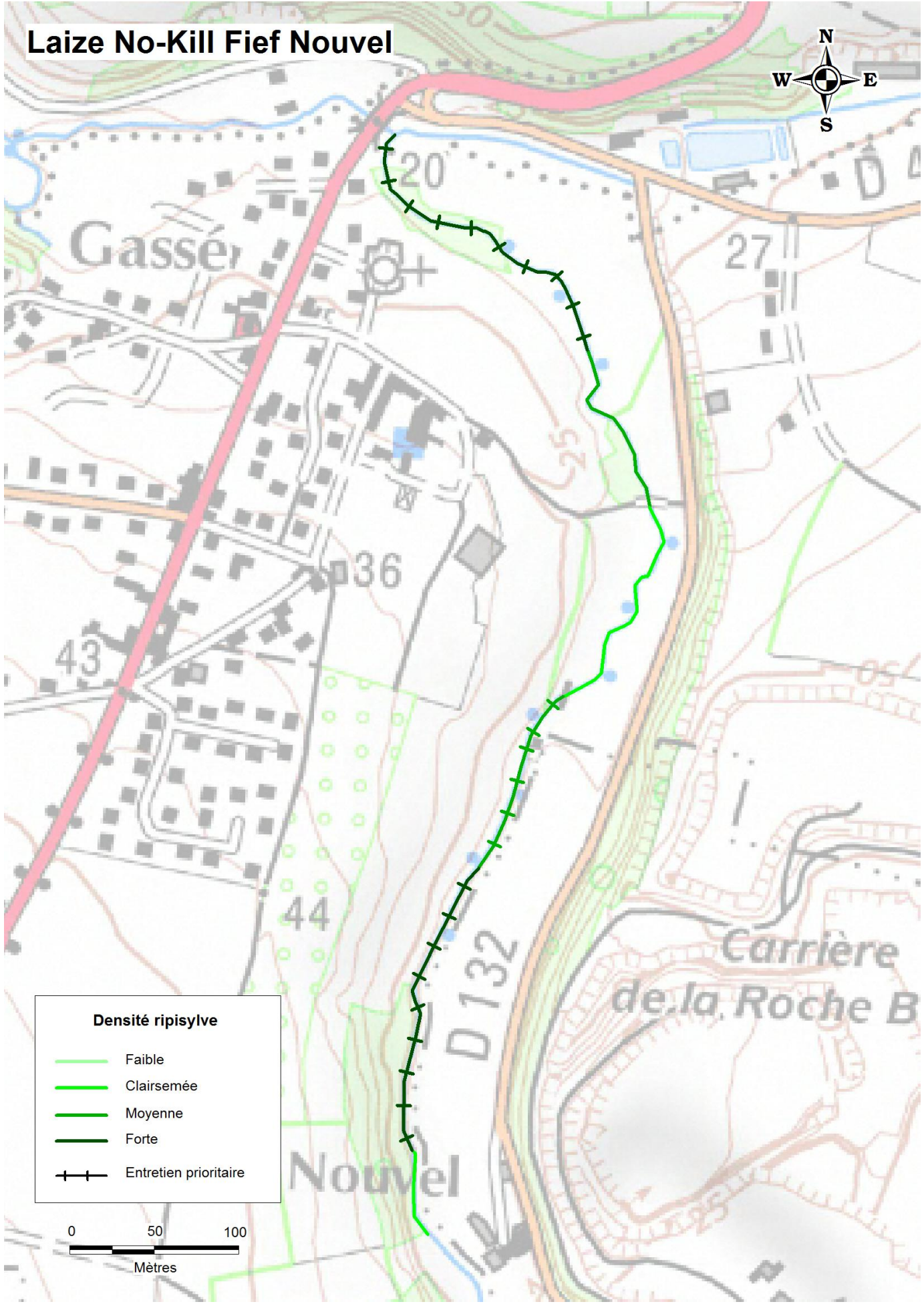
Laize No-Kill Fief Nouvel






Qualité ripisylve	
	Excellente
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise

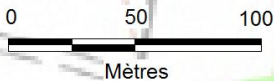


Laize No-Kill Fief Nouvel

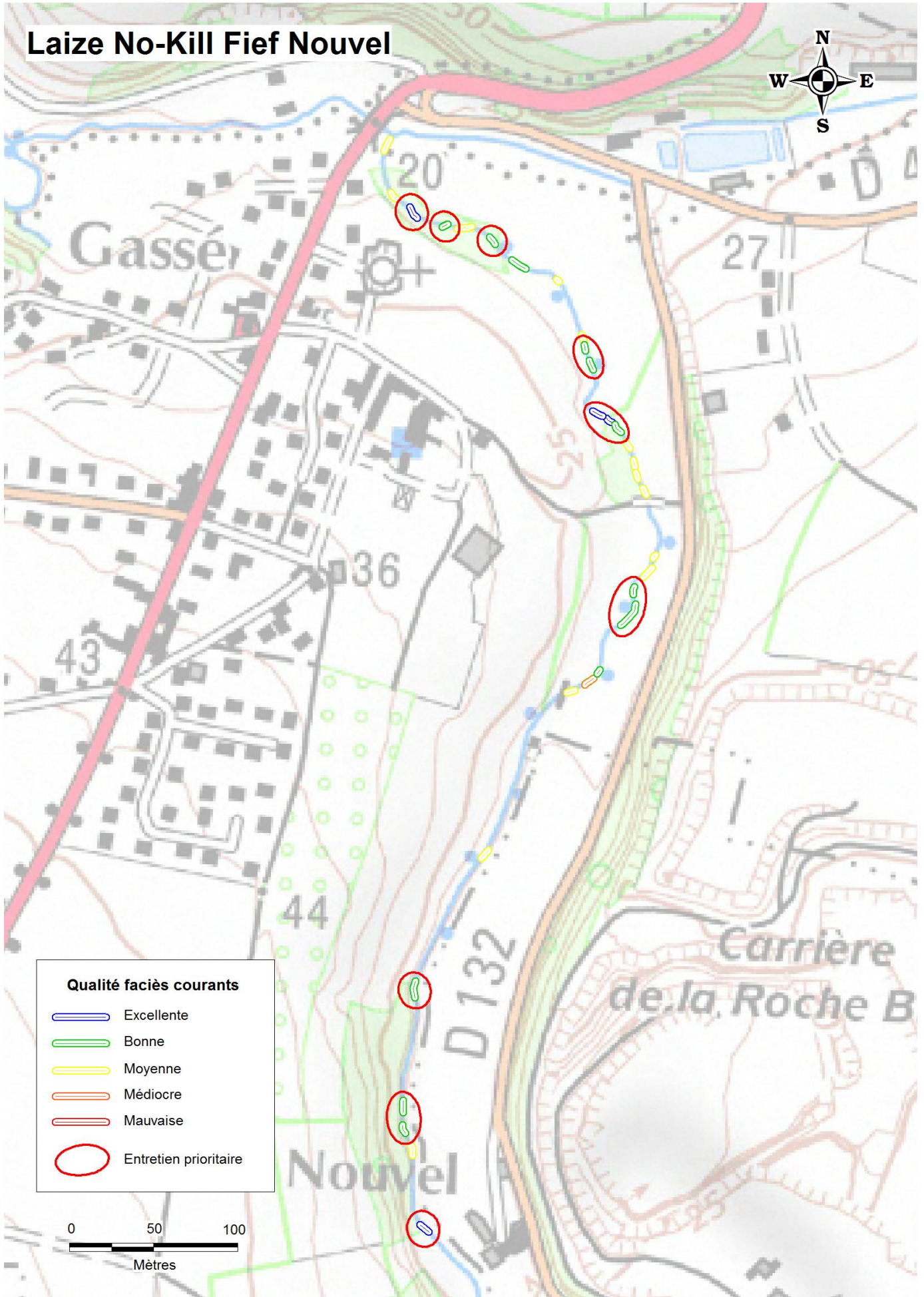
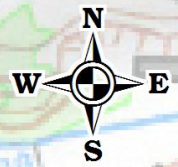


Densité ripisylve

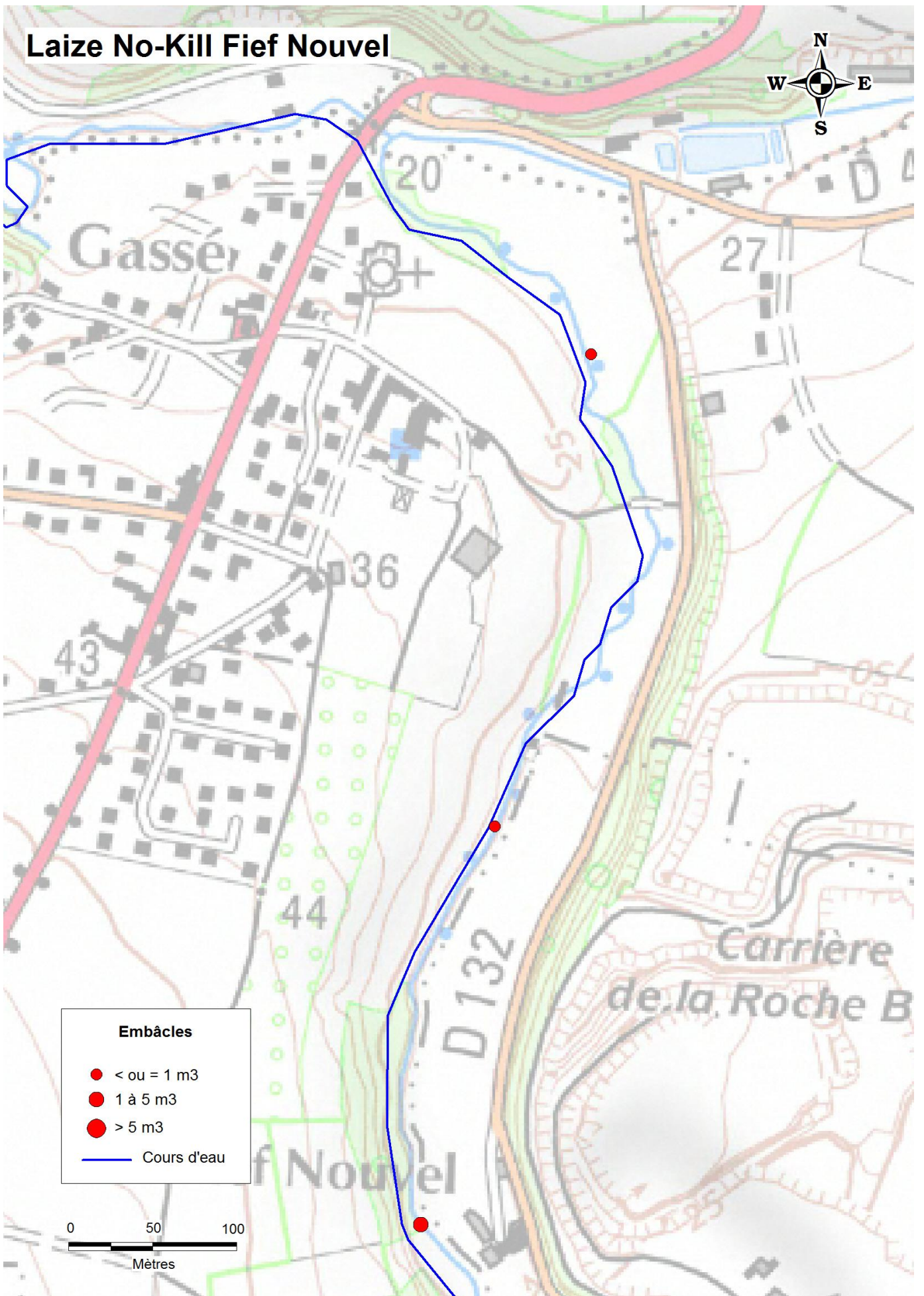
-  Faible
-  Clairsemée
-  Moyenne
-  Forte
-  Entretien prioritaire



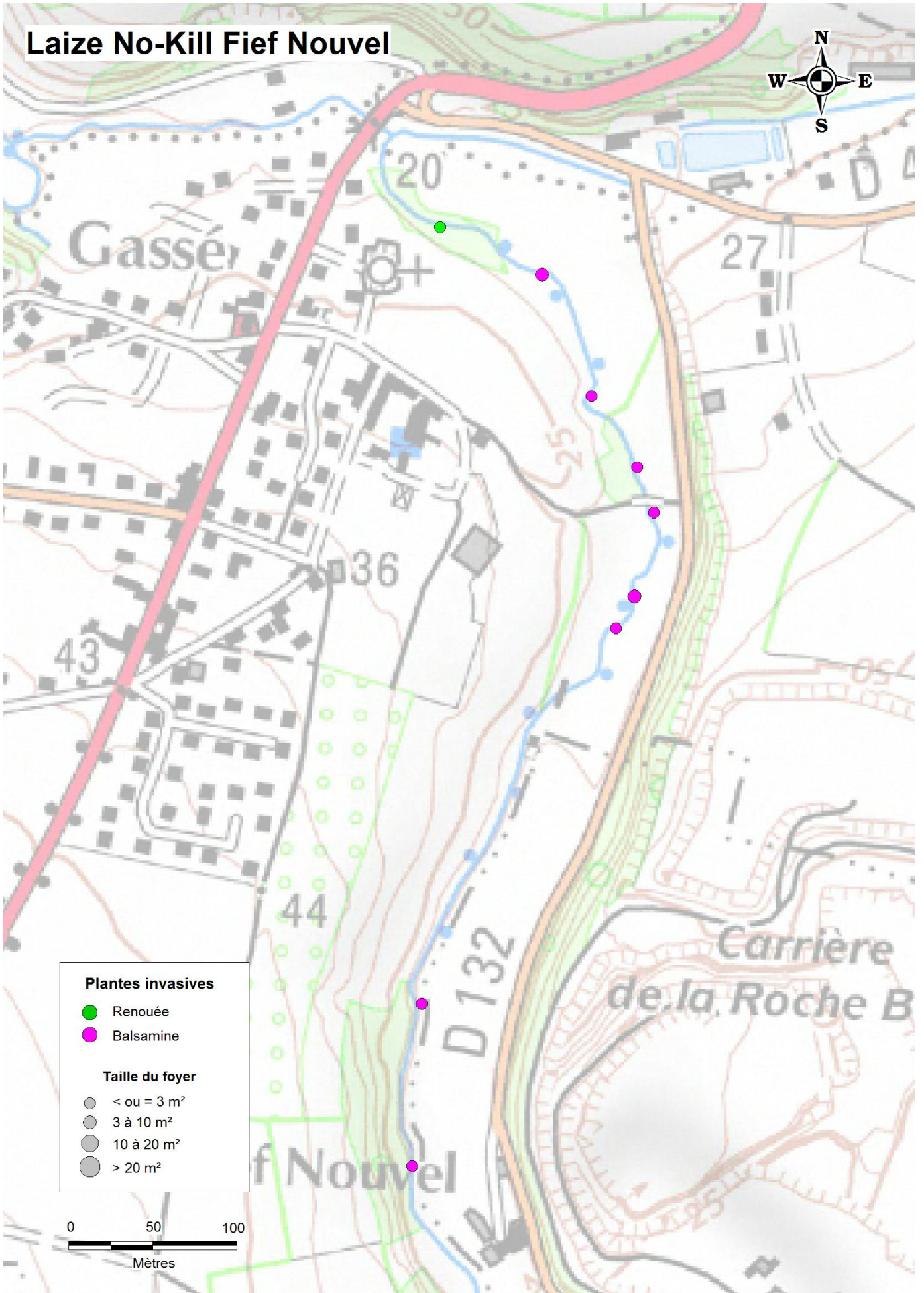
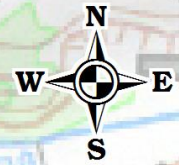
Laize No-Kill Fief Nouvel



Laize No-Kill Fief Nouvel



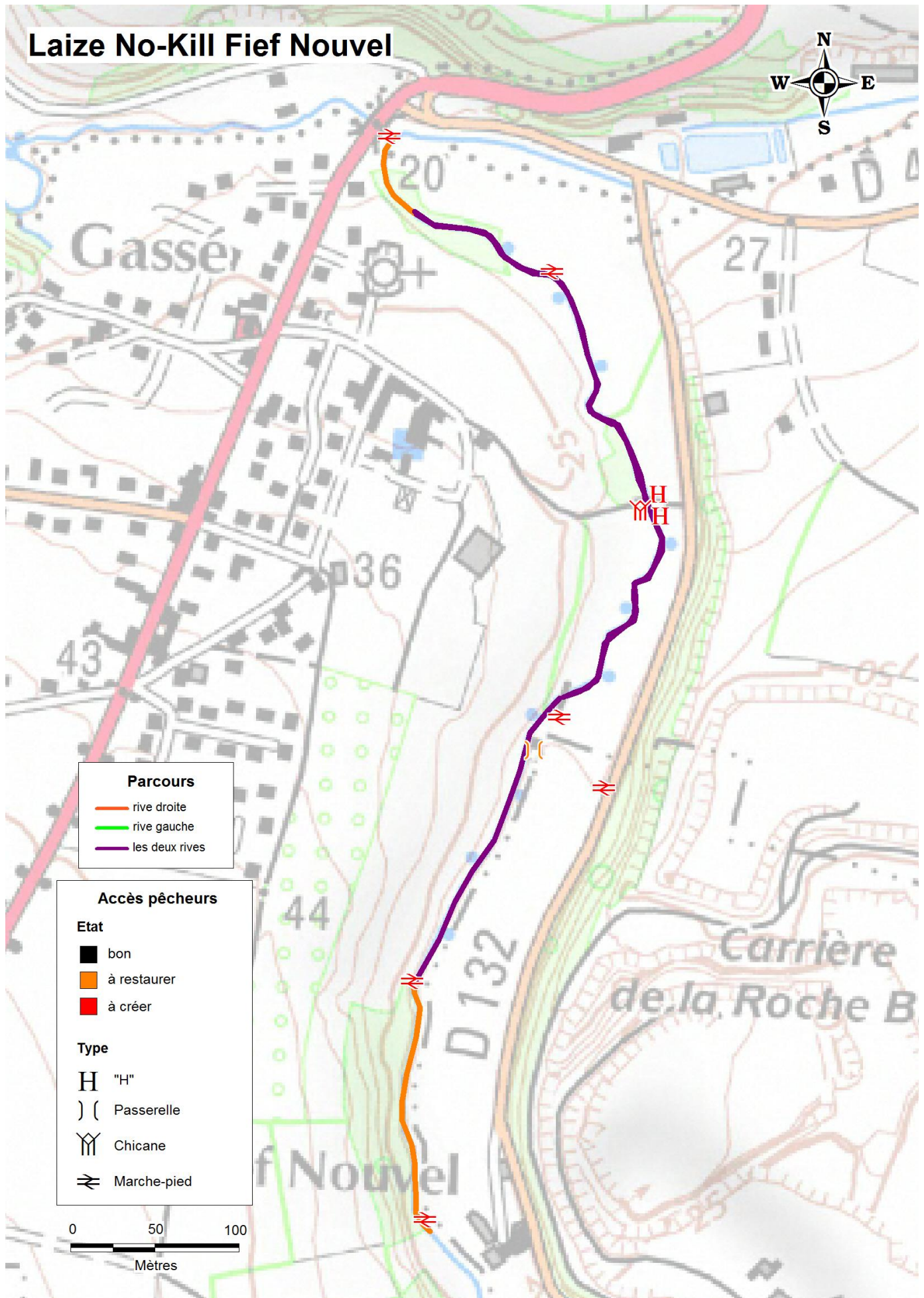
Laize No-Kill Fief Nouvel



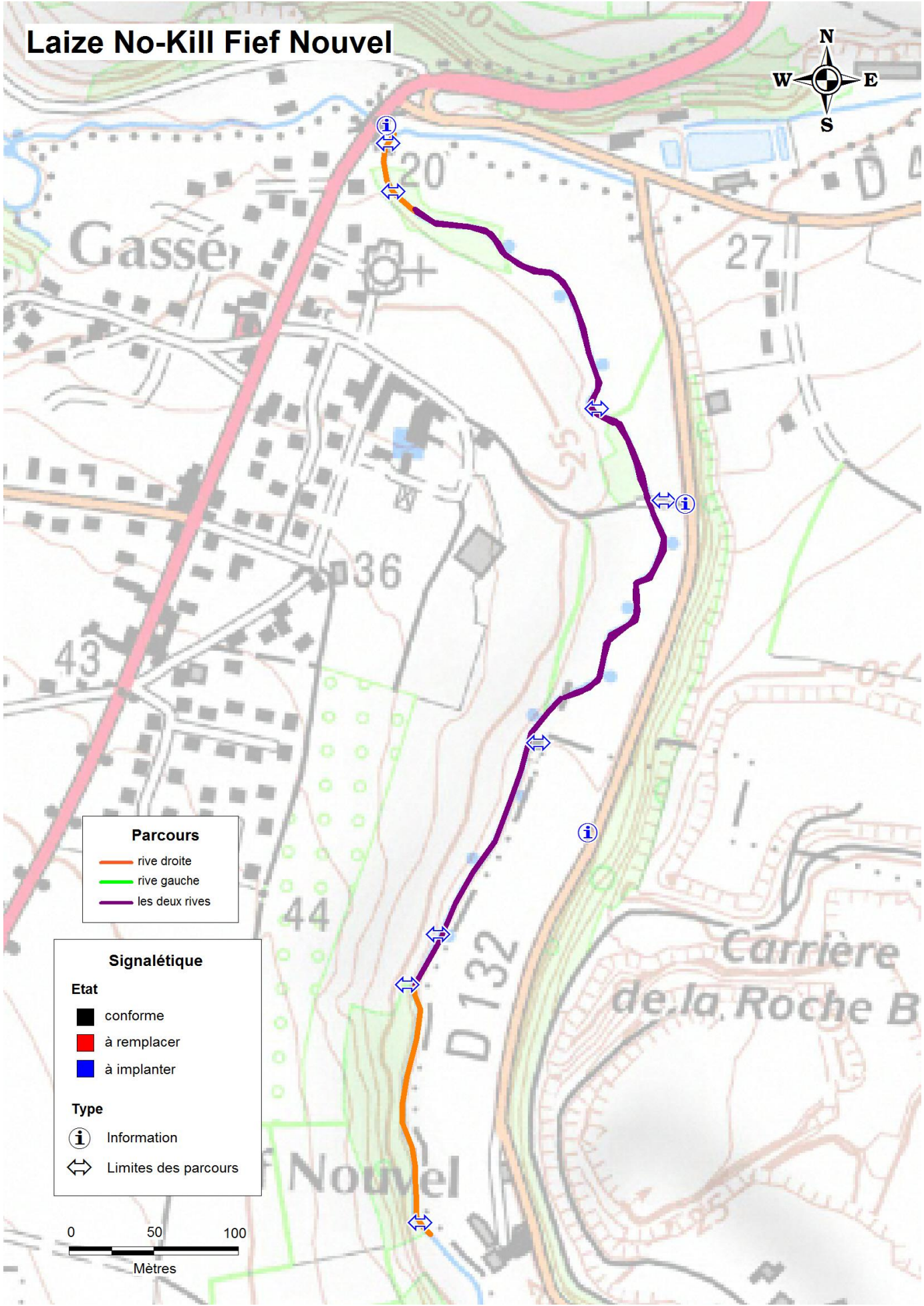
Laize No-Kill Fief Nouvel



Laize No-Kill Fief Nouvel

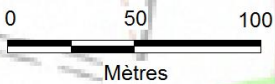


Laize No-Kill Fief Nouvel

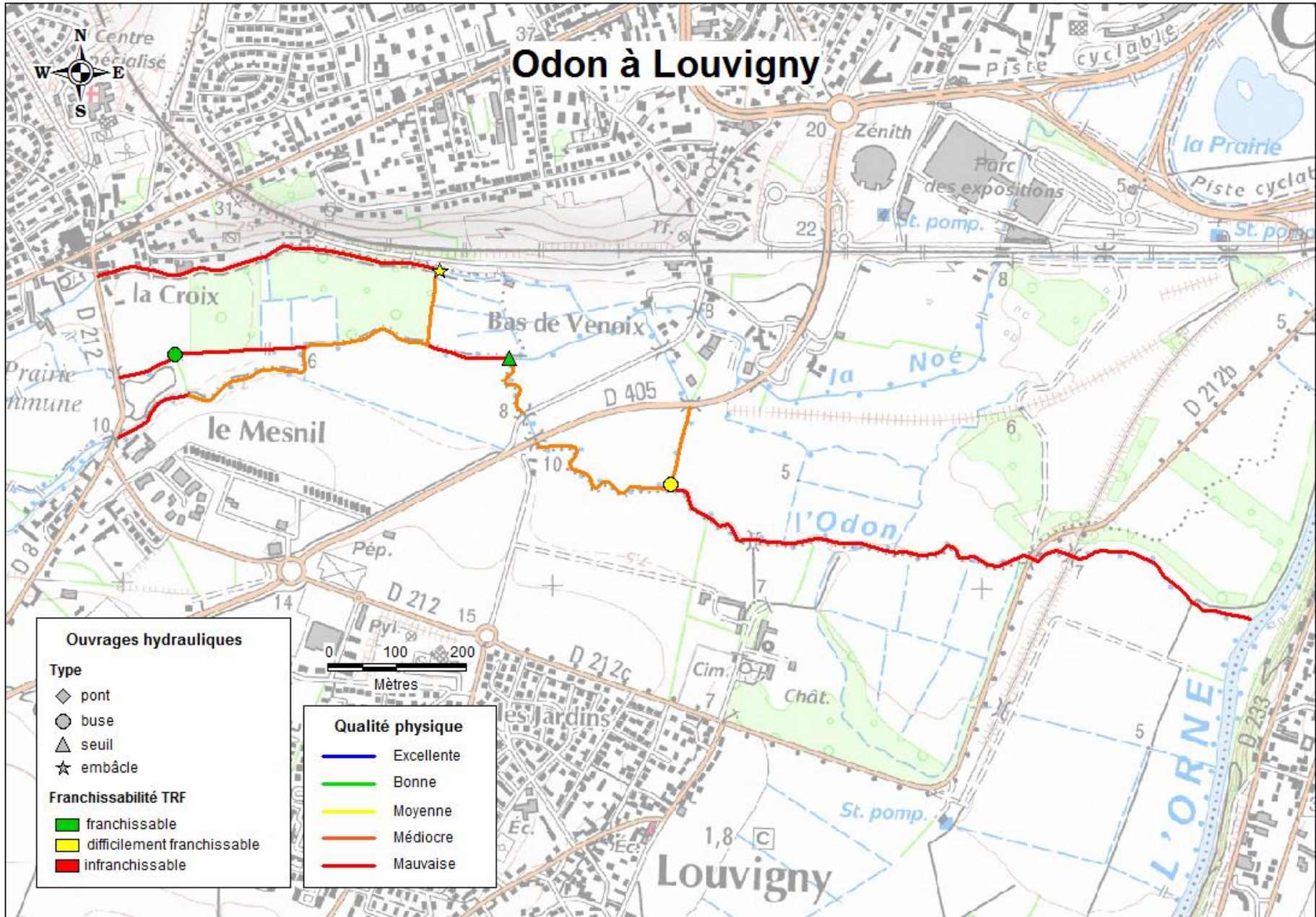


Parcours	
Orange line	rive droite
Green line	rive gauche
Purple line	les deux rives

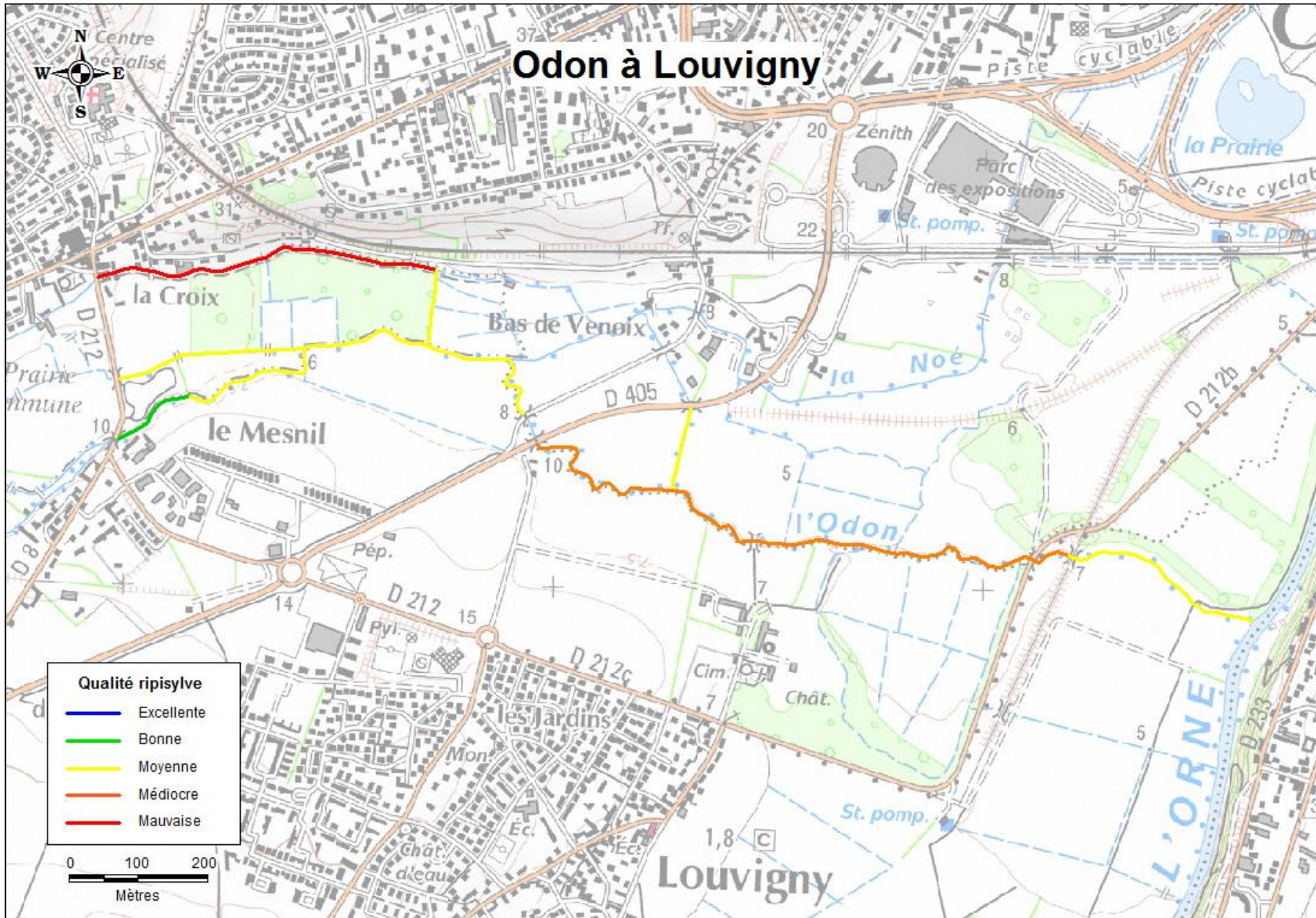
Signalétique	
Etat	
Black square	conforme
Red square	à remplacer
Blue square	à implanter
Type	
Information icon (i)	Information
Double arrow icon	Limites des parcours



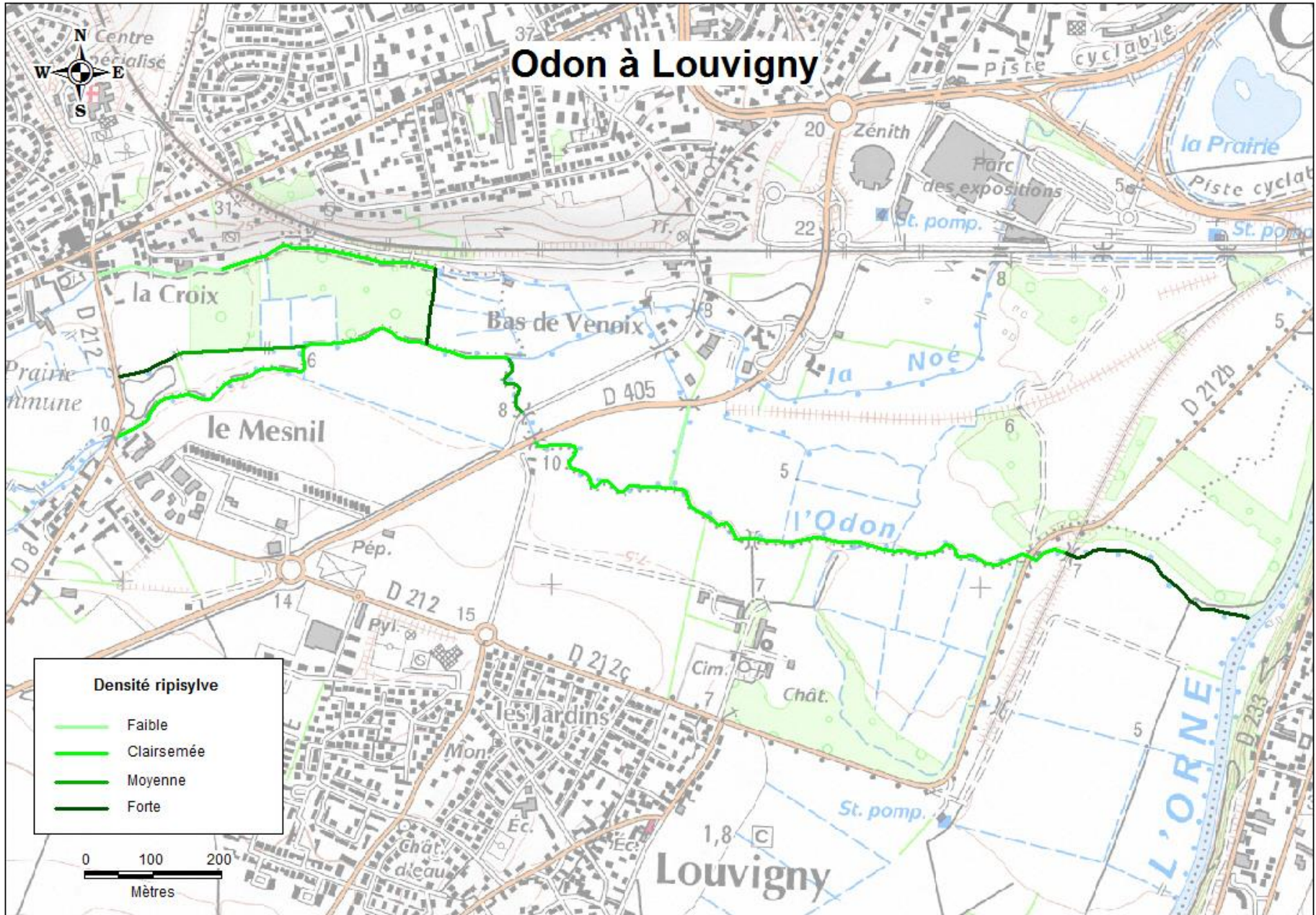
Odon à Louvigny



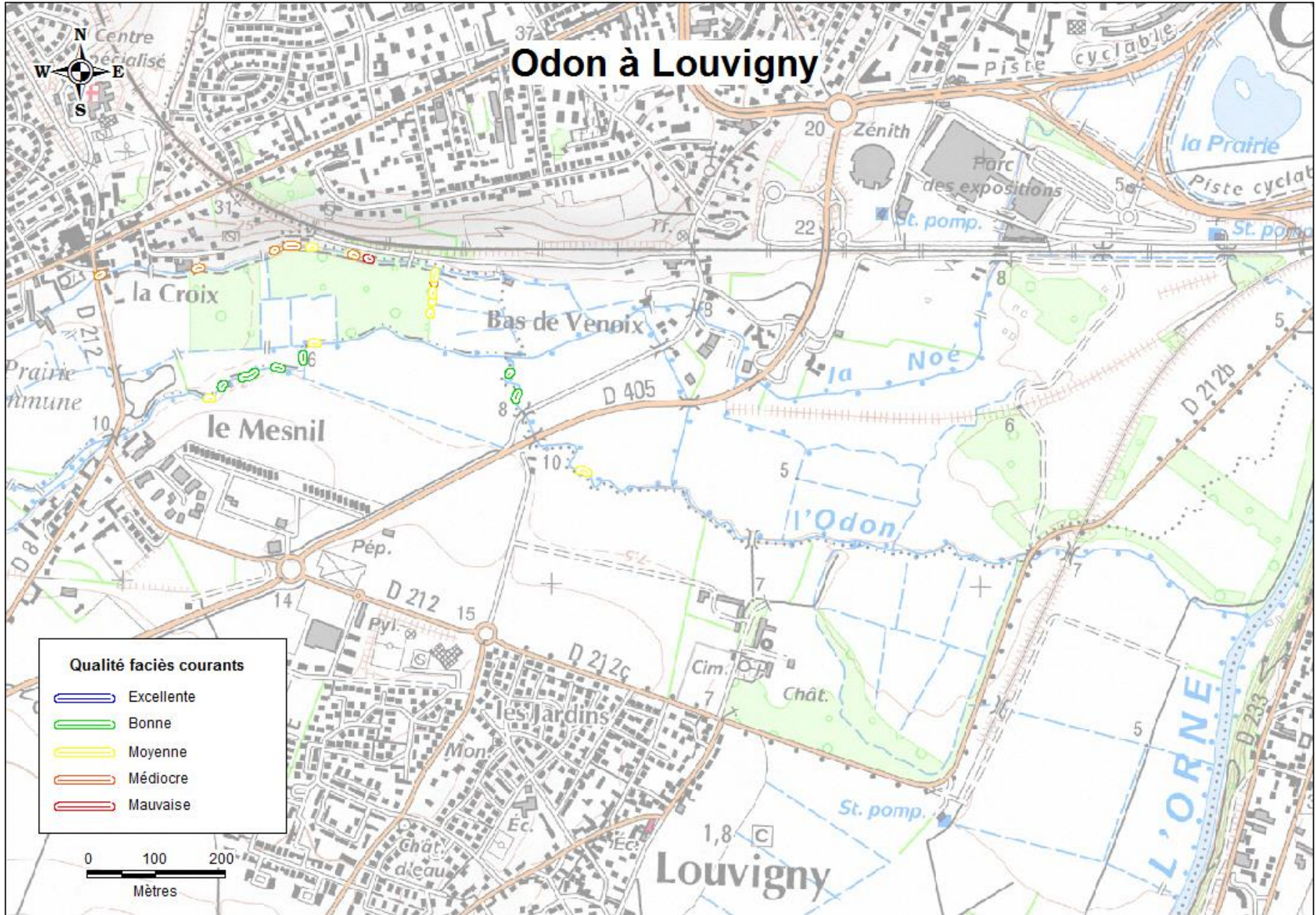
Odon à Louvigny



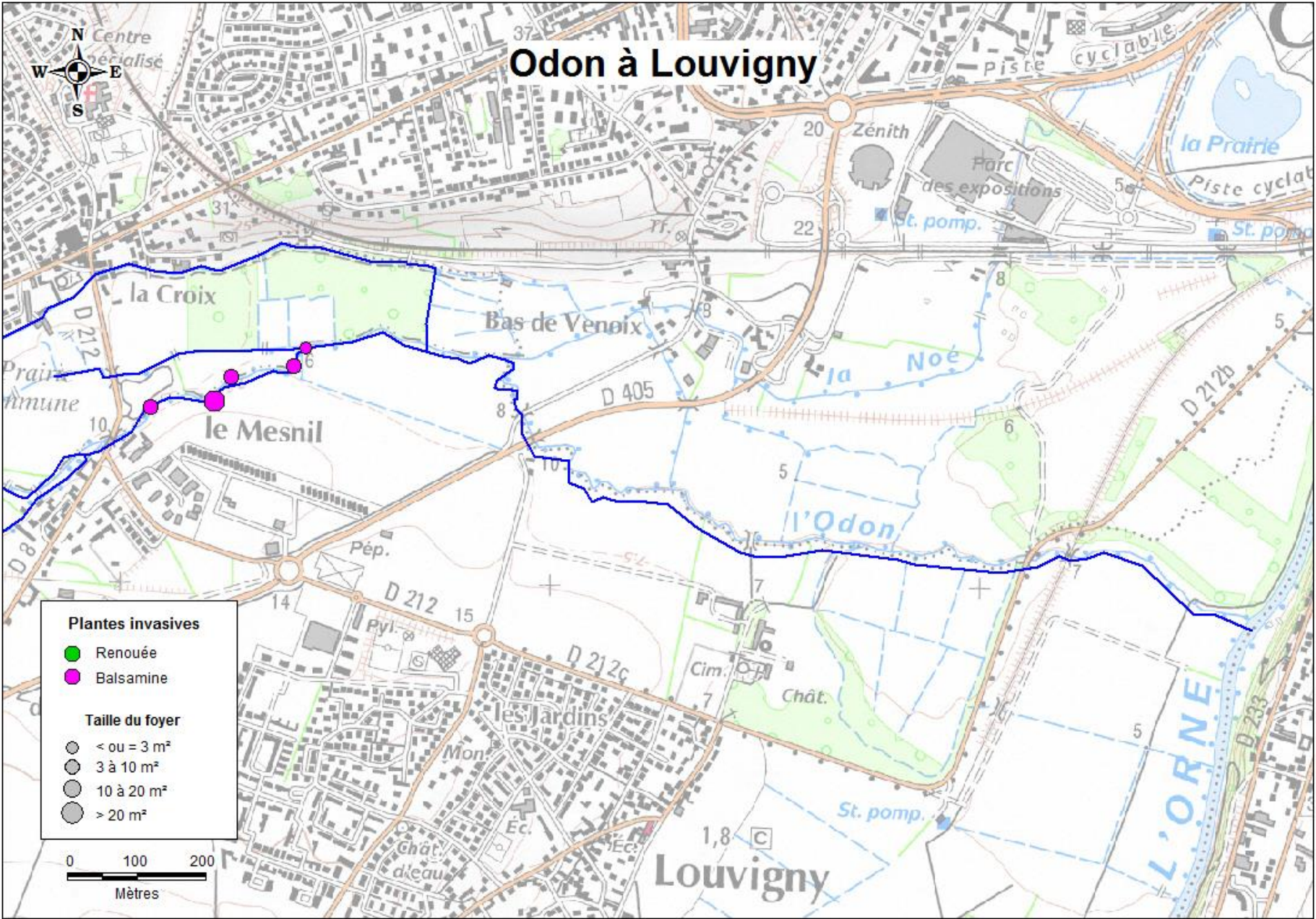
Odon à Louvigny



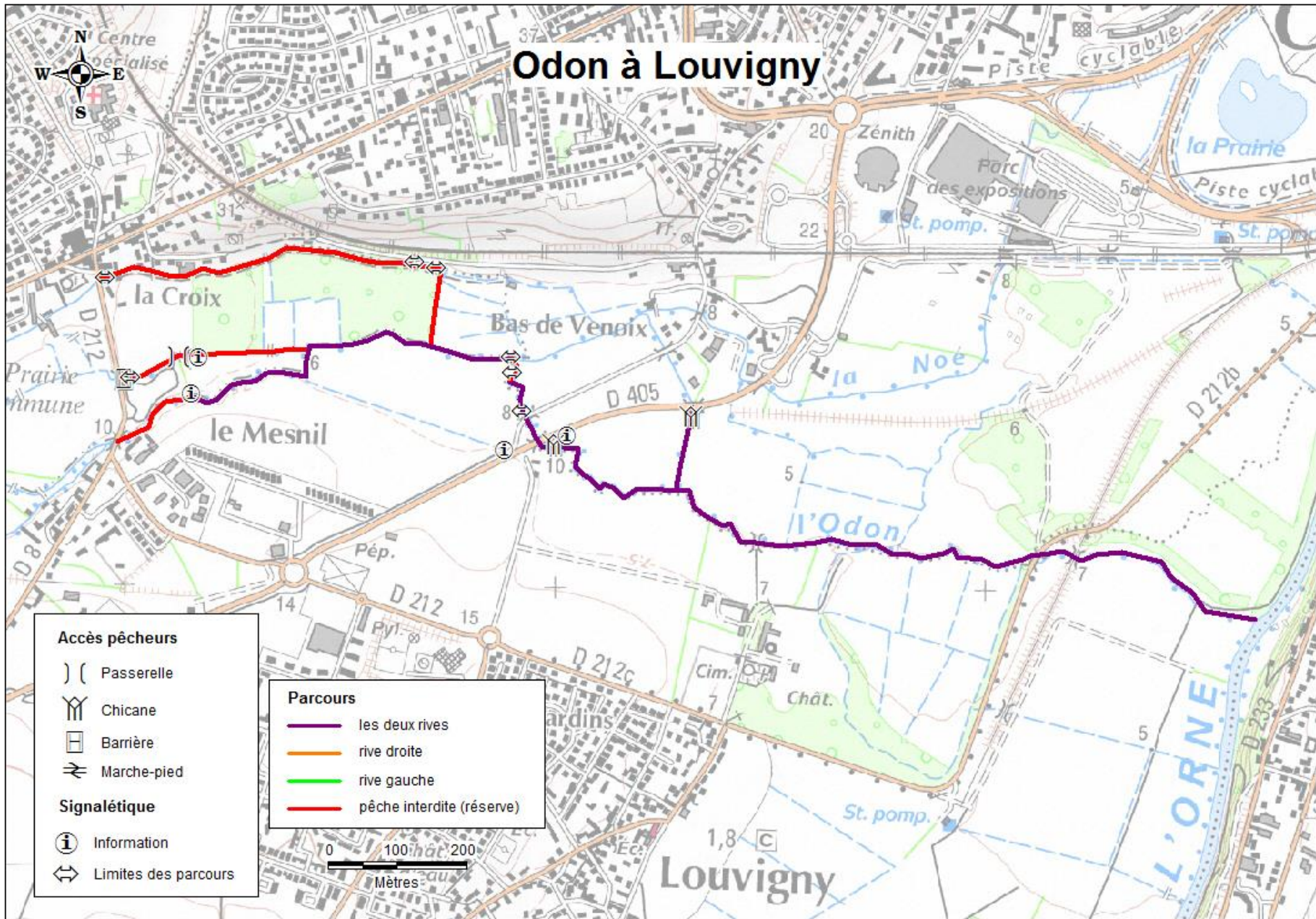
Odon à Louvigny



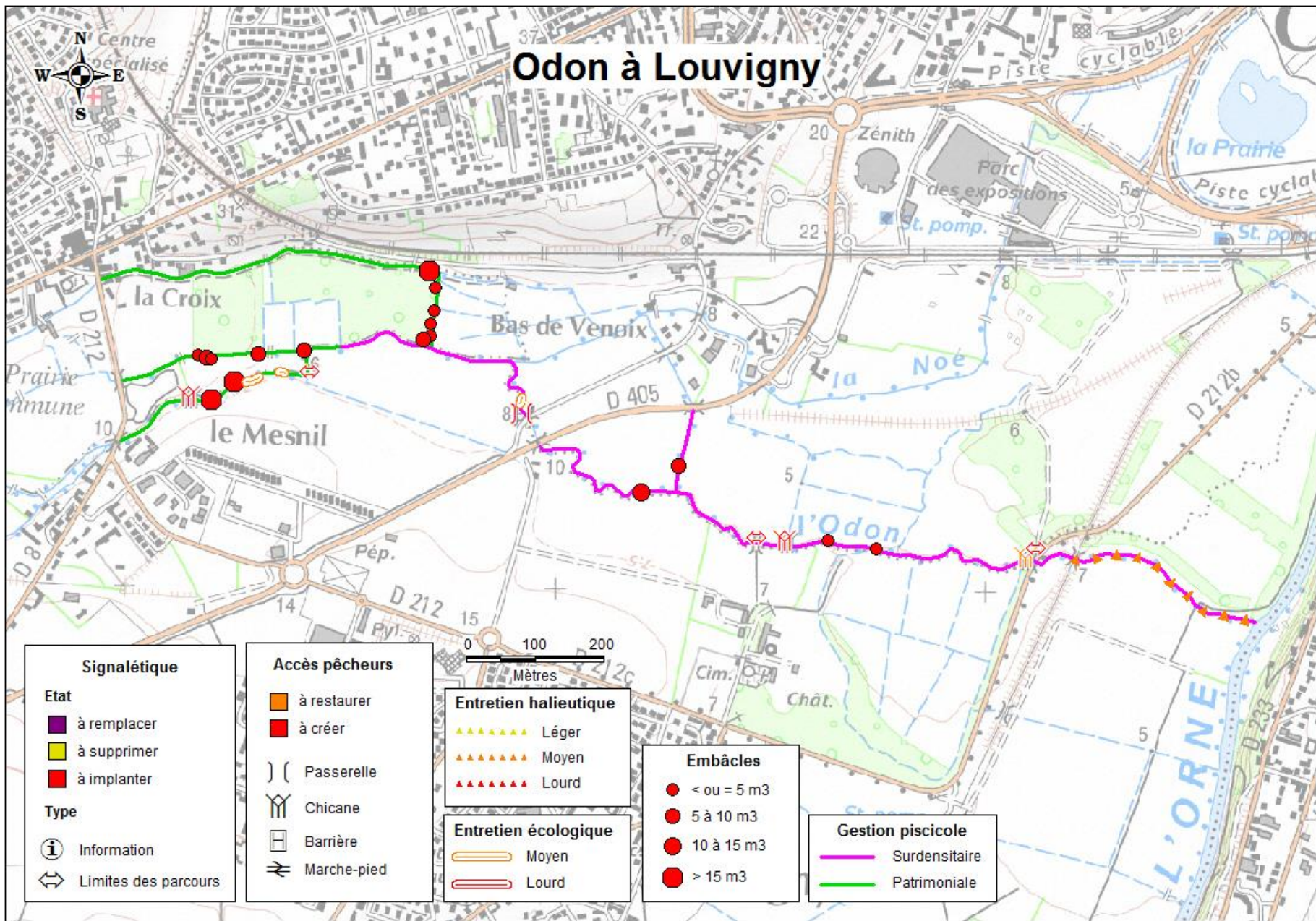
Odon à Louvigny



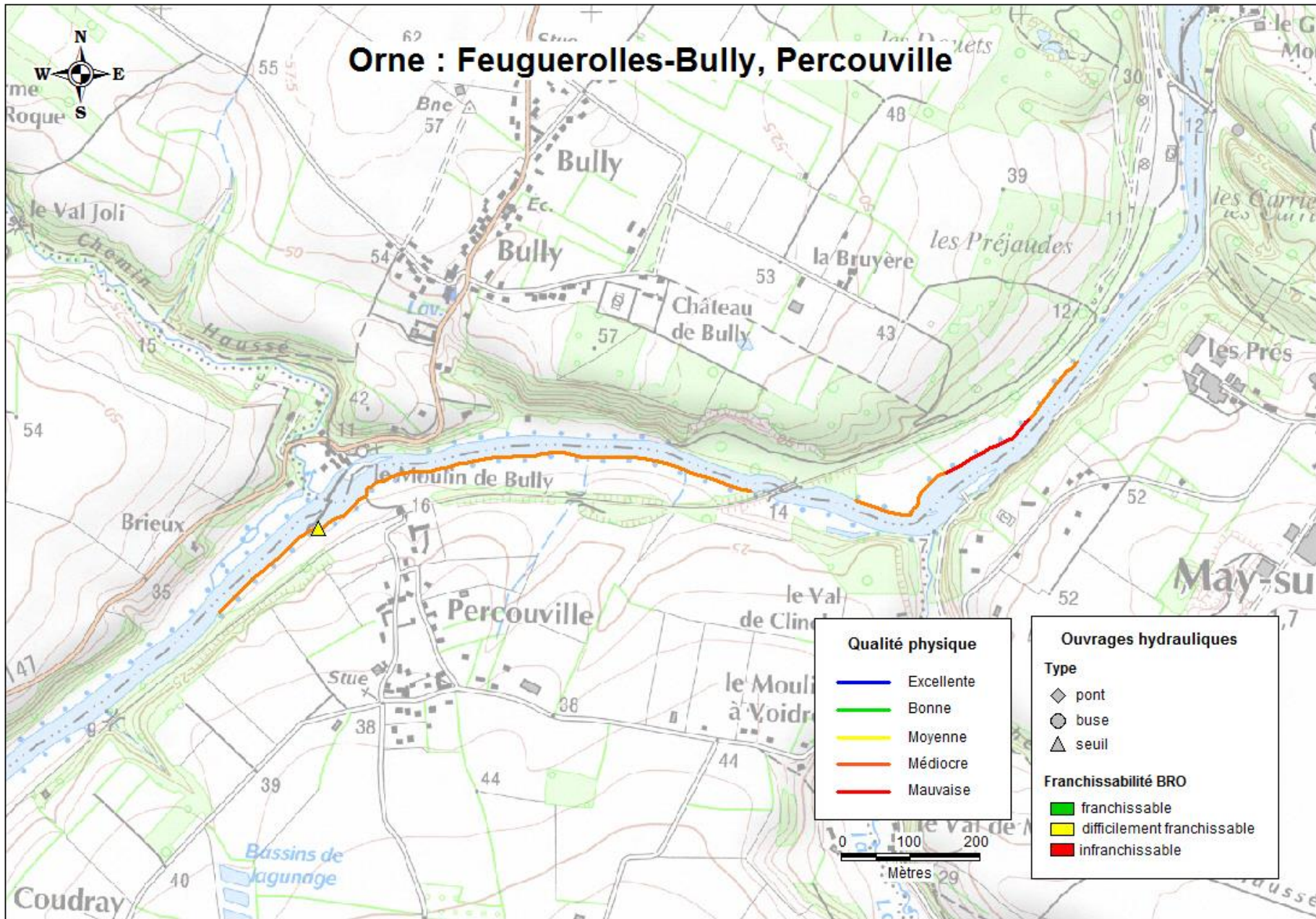
Odon à Louvigny



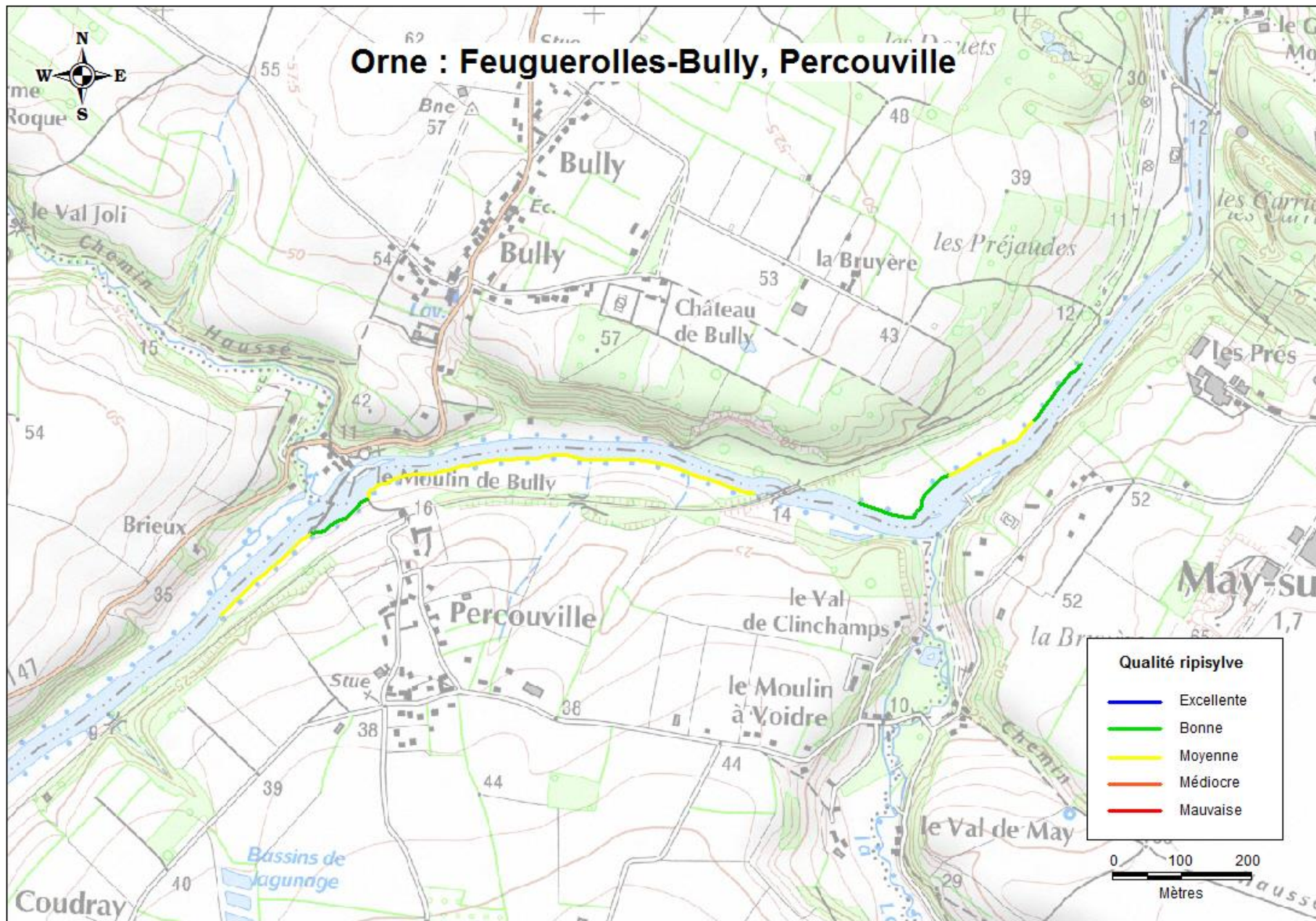
Odon à Louvigny



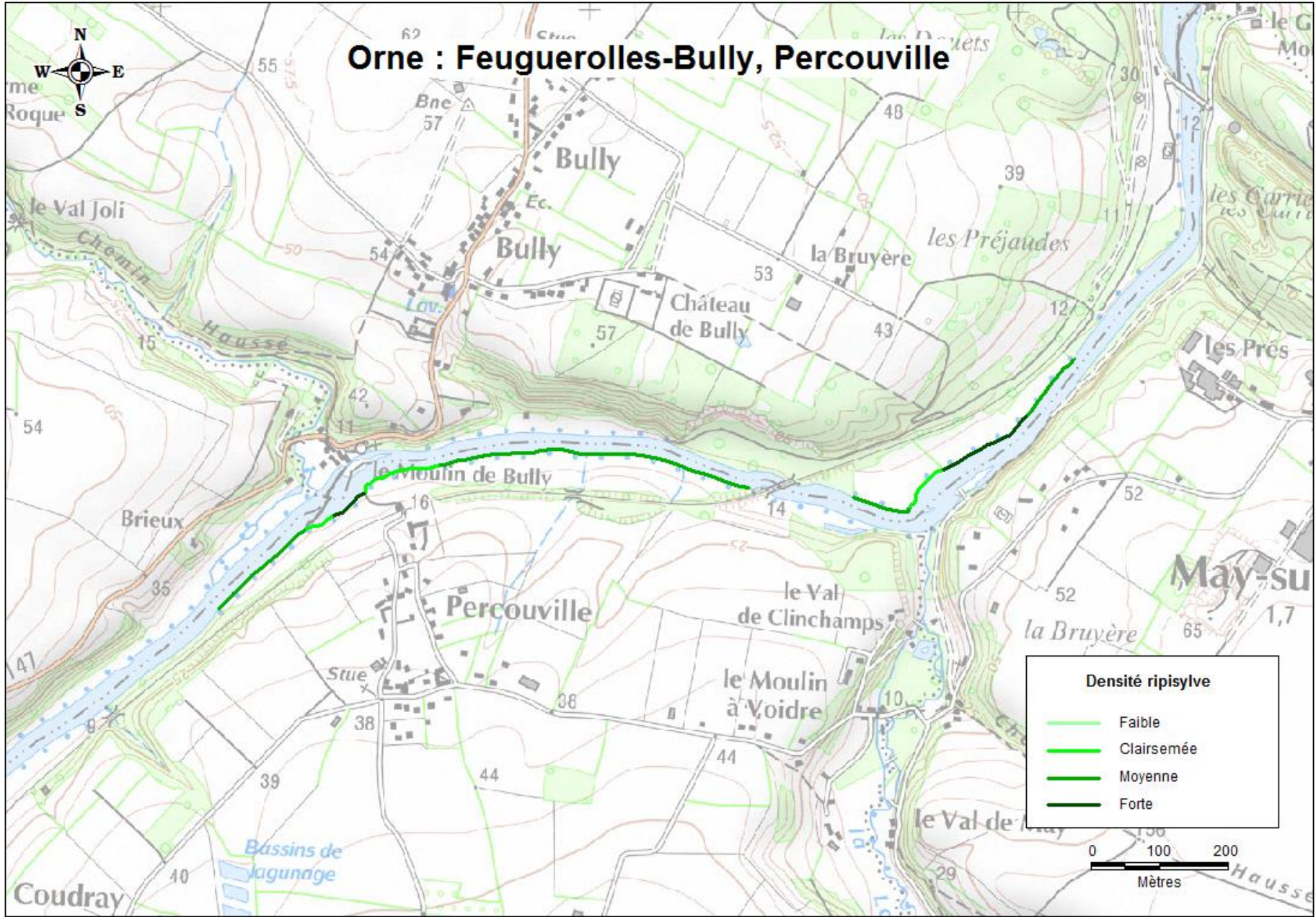
Orne : Feugerolles-Bully, Percouville



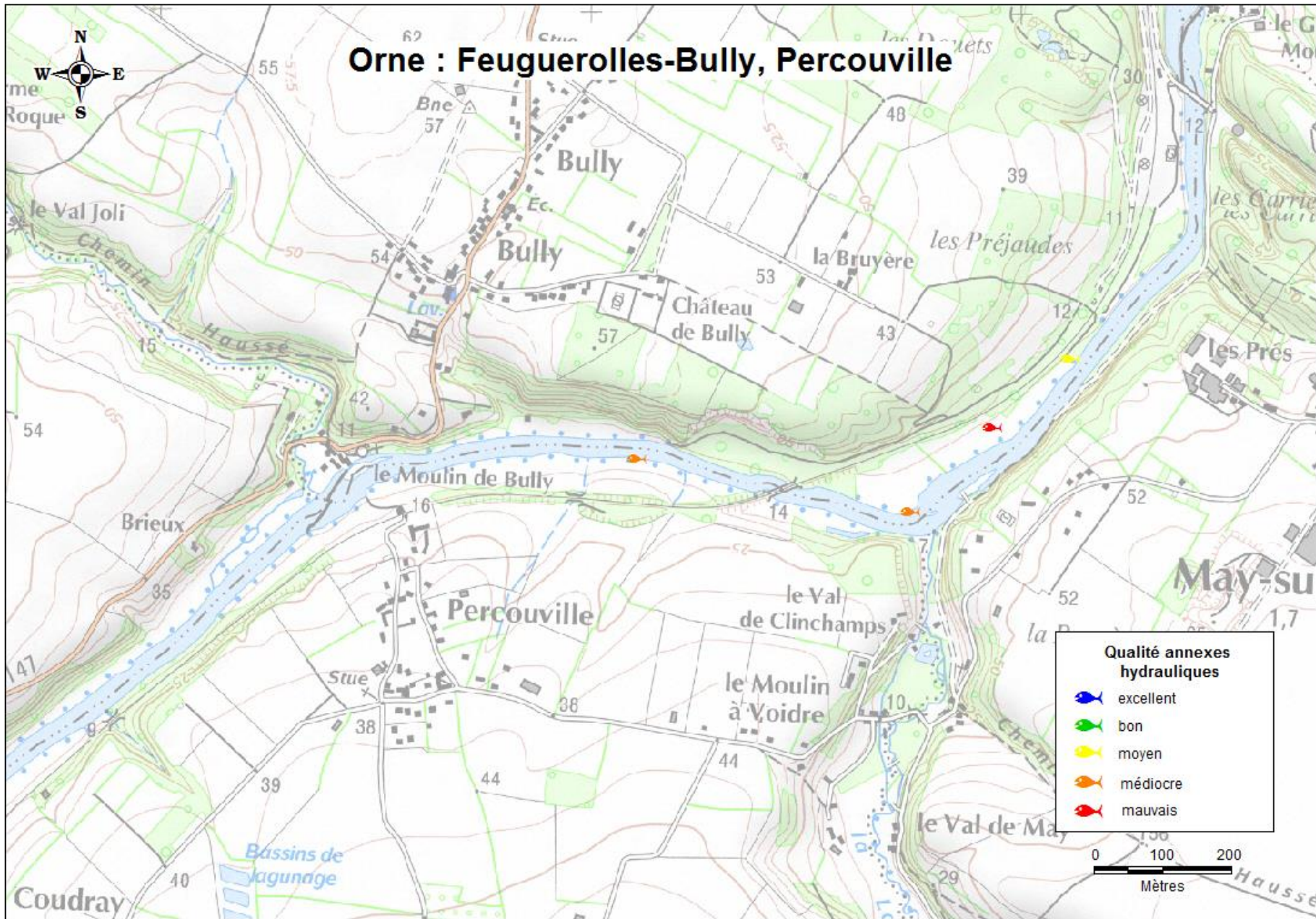
Orne : Feugerolles-Bully, Percouville

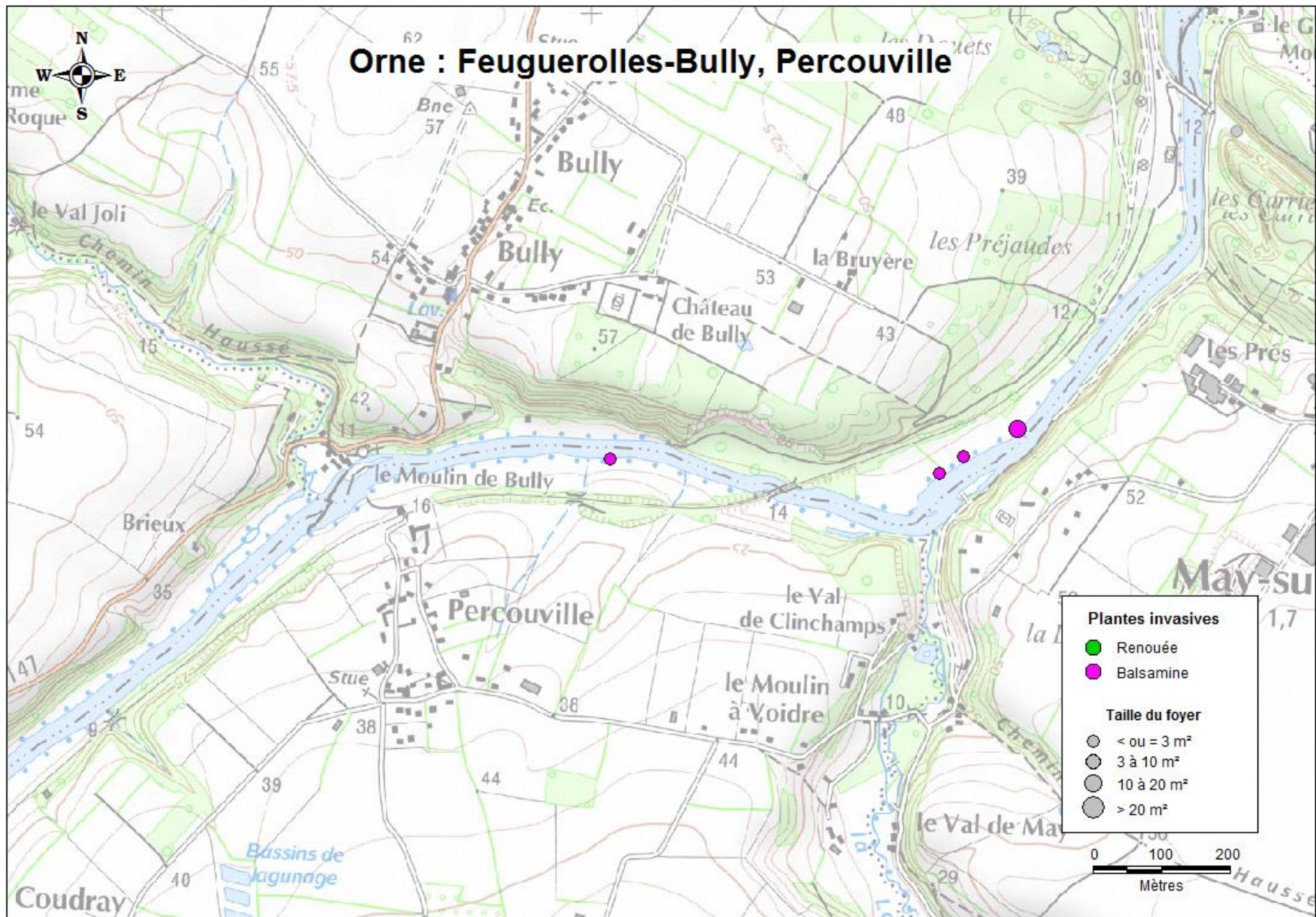


Orne : Feuguerolles-Bully, Percouville



Orne : Feuguerolles-Bully, Percouville



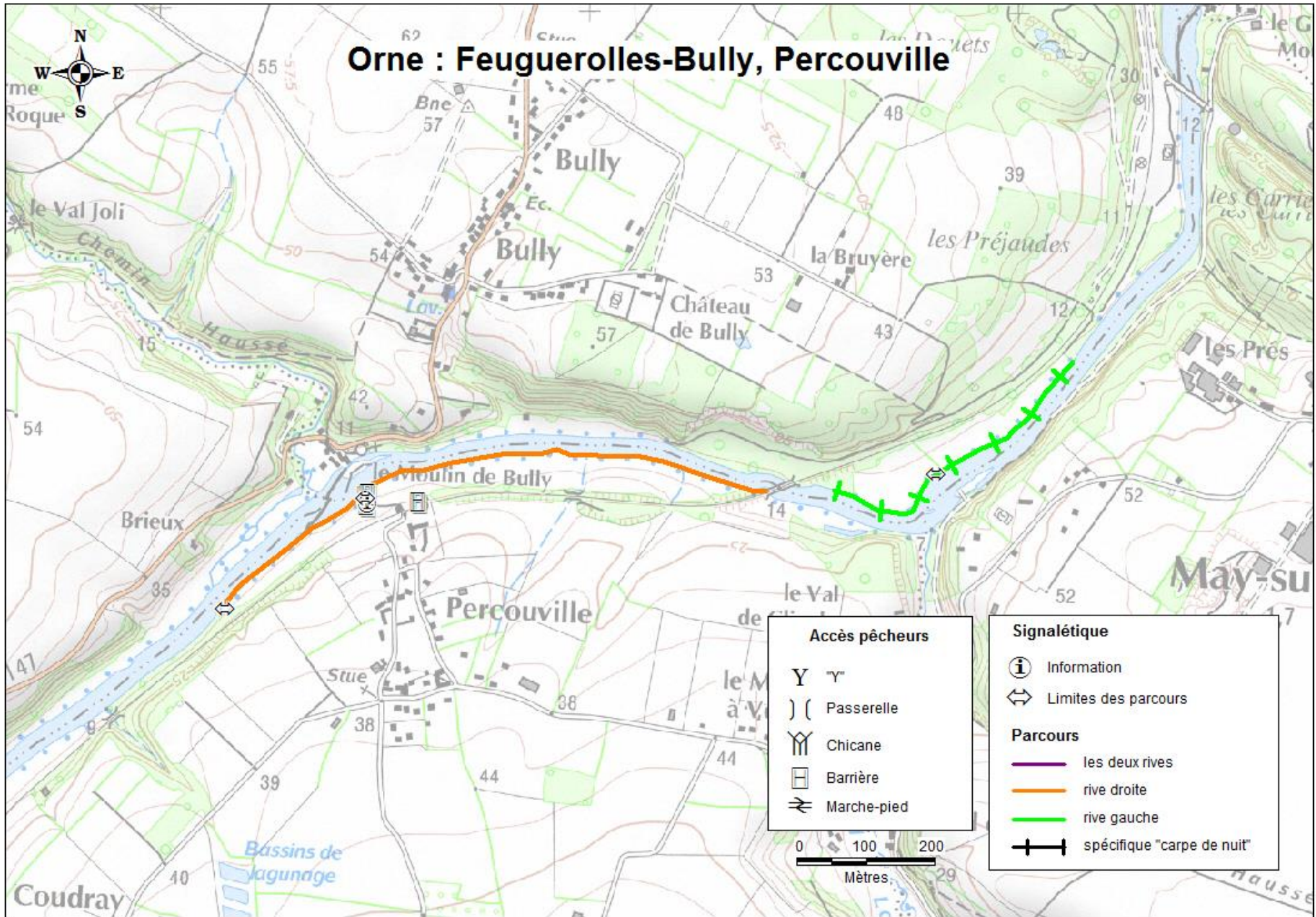


Orne : Feugueroles-Bully, Percouville

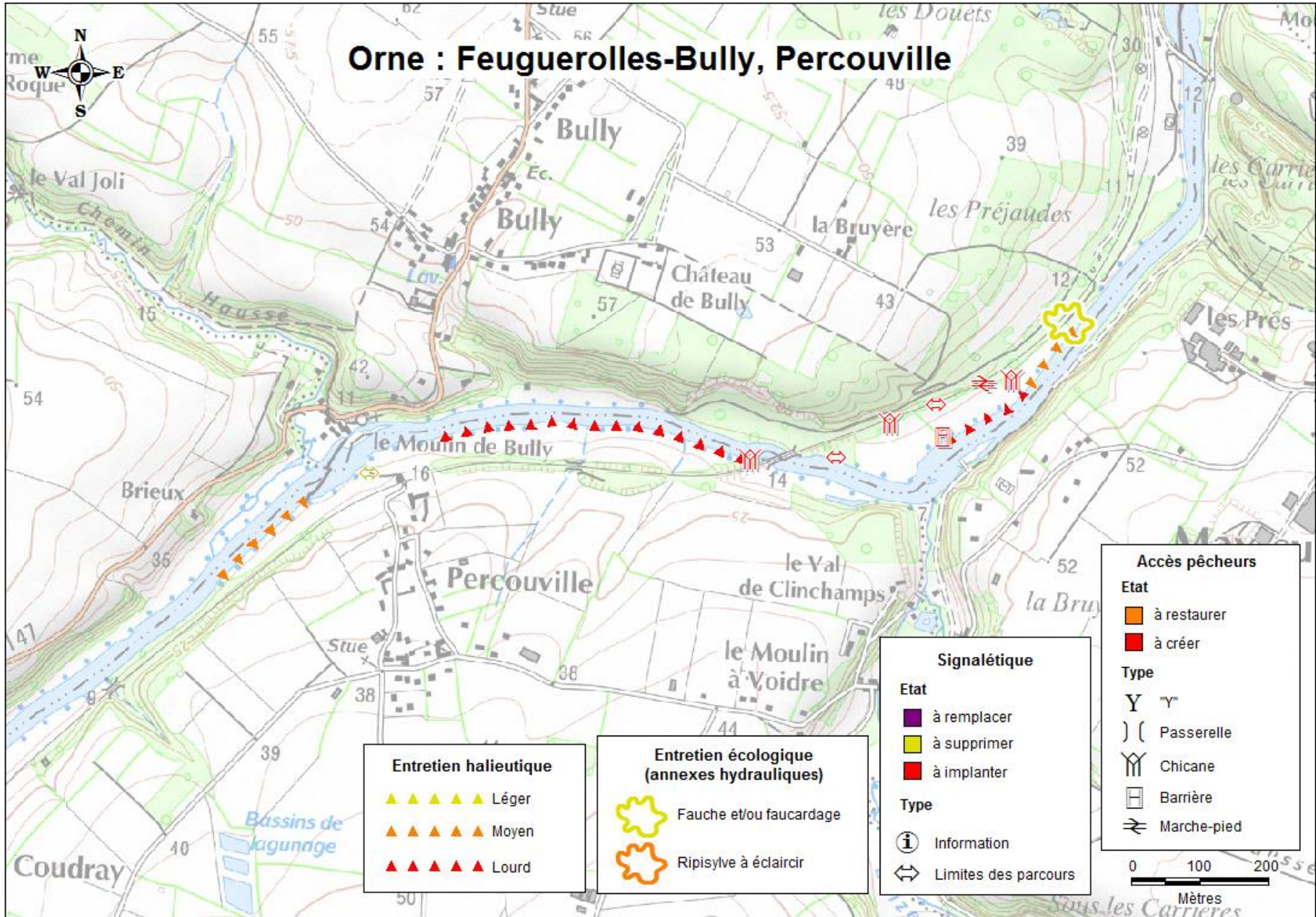
Plantes invasives	
●	Renouée
●	Balsamine
Taille du foyer	
○	< ou = 3 m ²
○	3 à 10 m ²
○	10 à 20 m ²
○	> 20 m ²



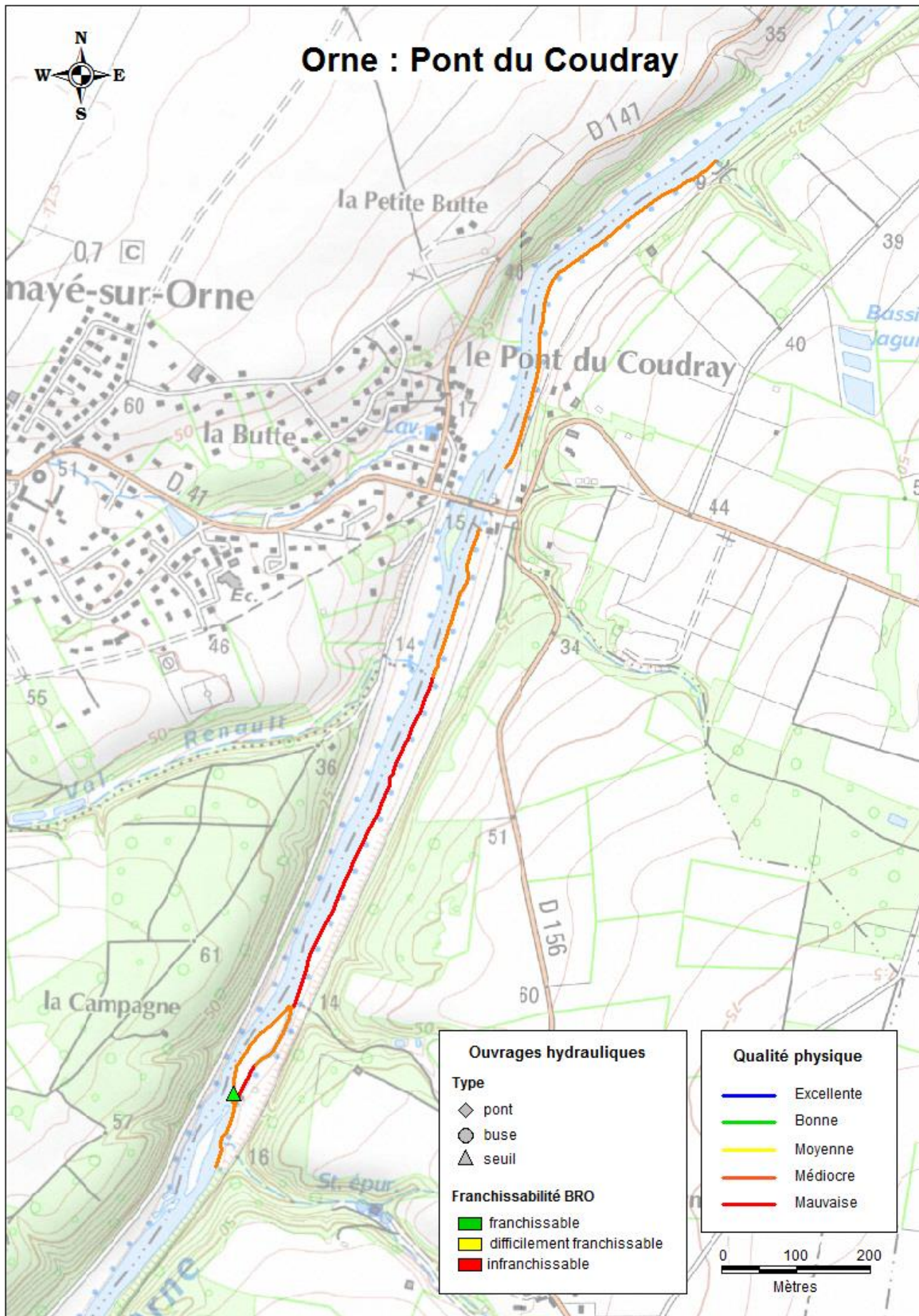
Orne : Feugueroles-Bully, Percouville



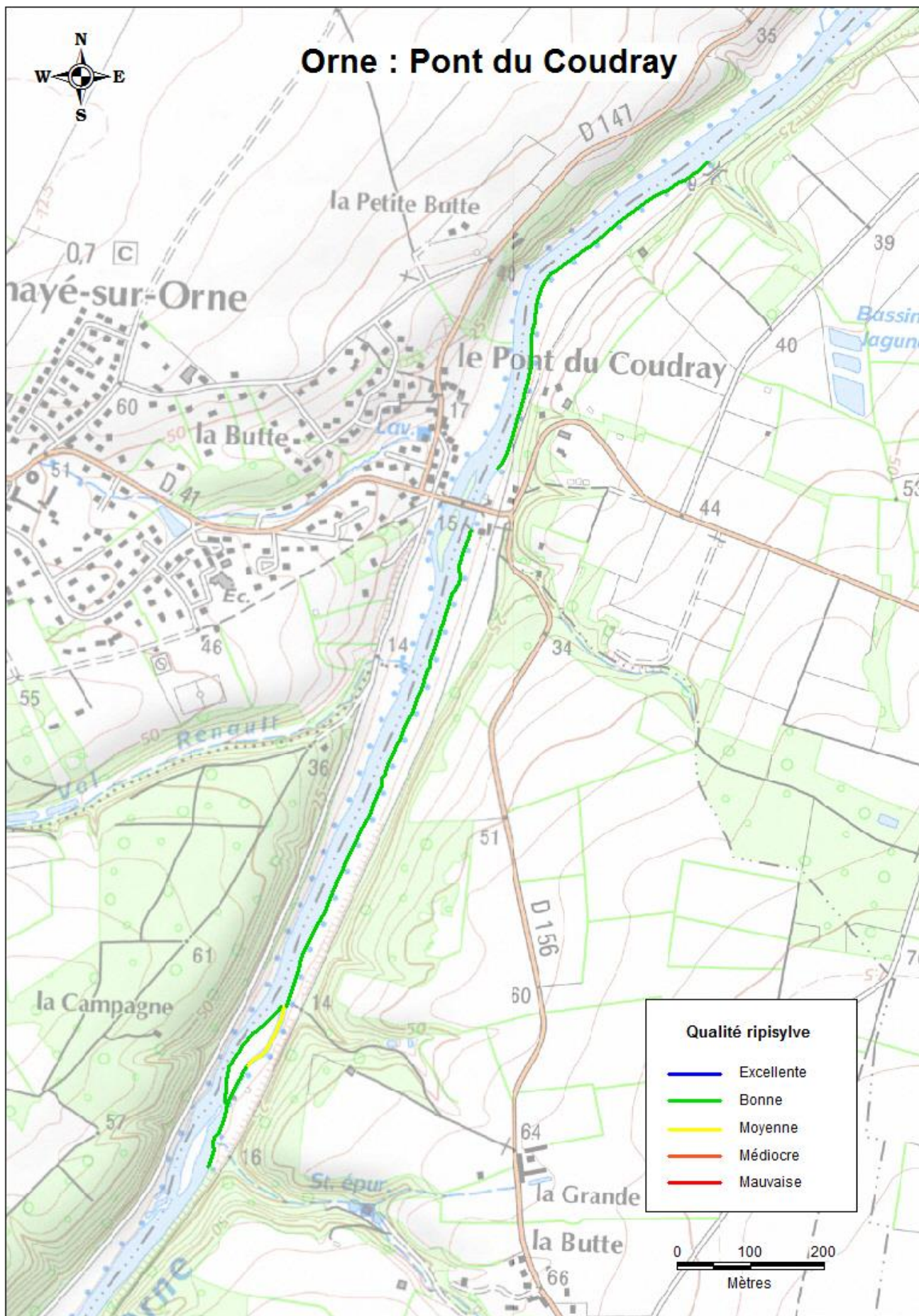
Orne : Feugueroles-Bully, Percouville



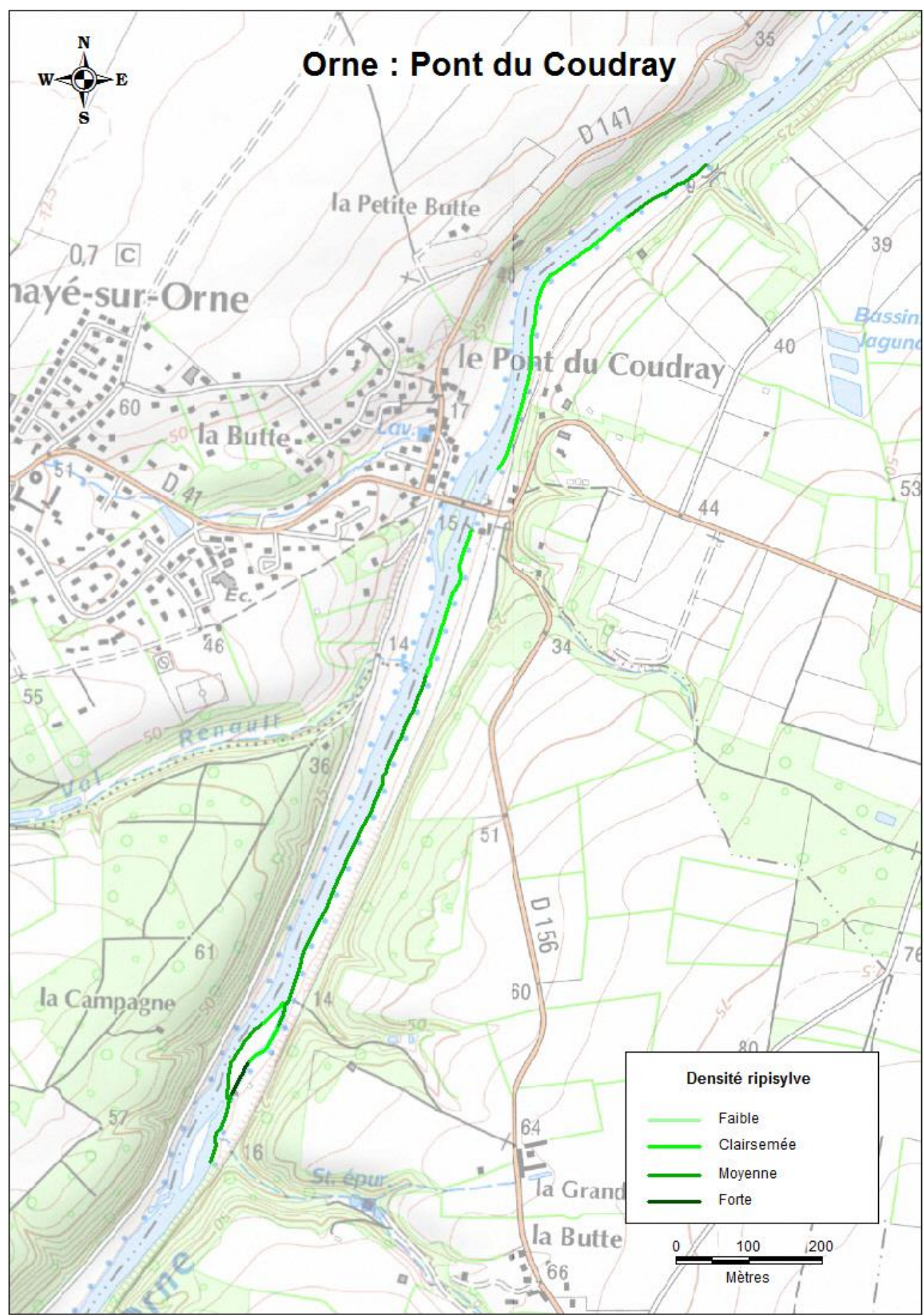
Orne : Pont du Coudray



Orne : Pont du Coudray

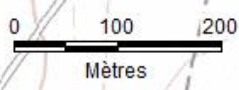


Orne : Pont du Coudray

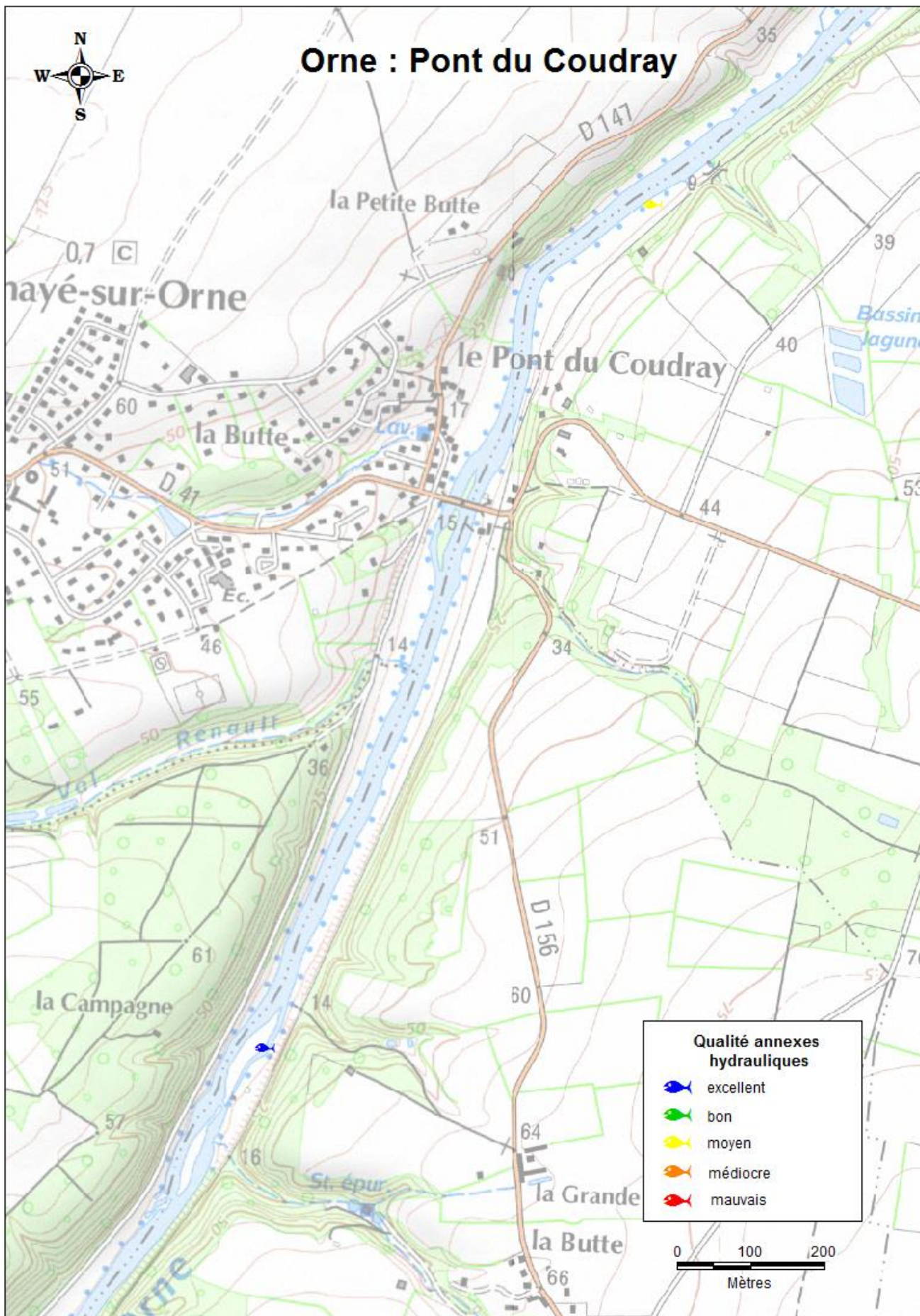


Densité ripisylve

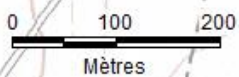
- Faible
- Clairsemée
- Moyenne
- Forte



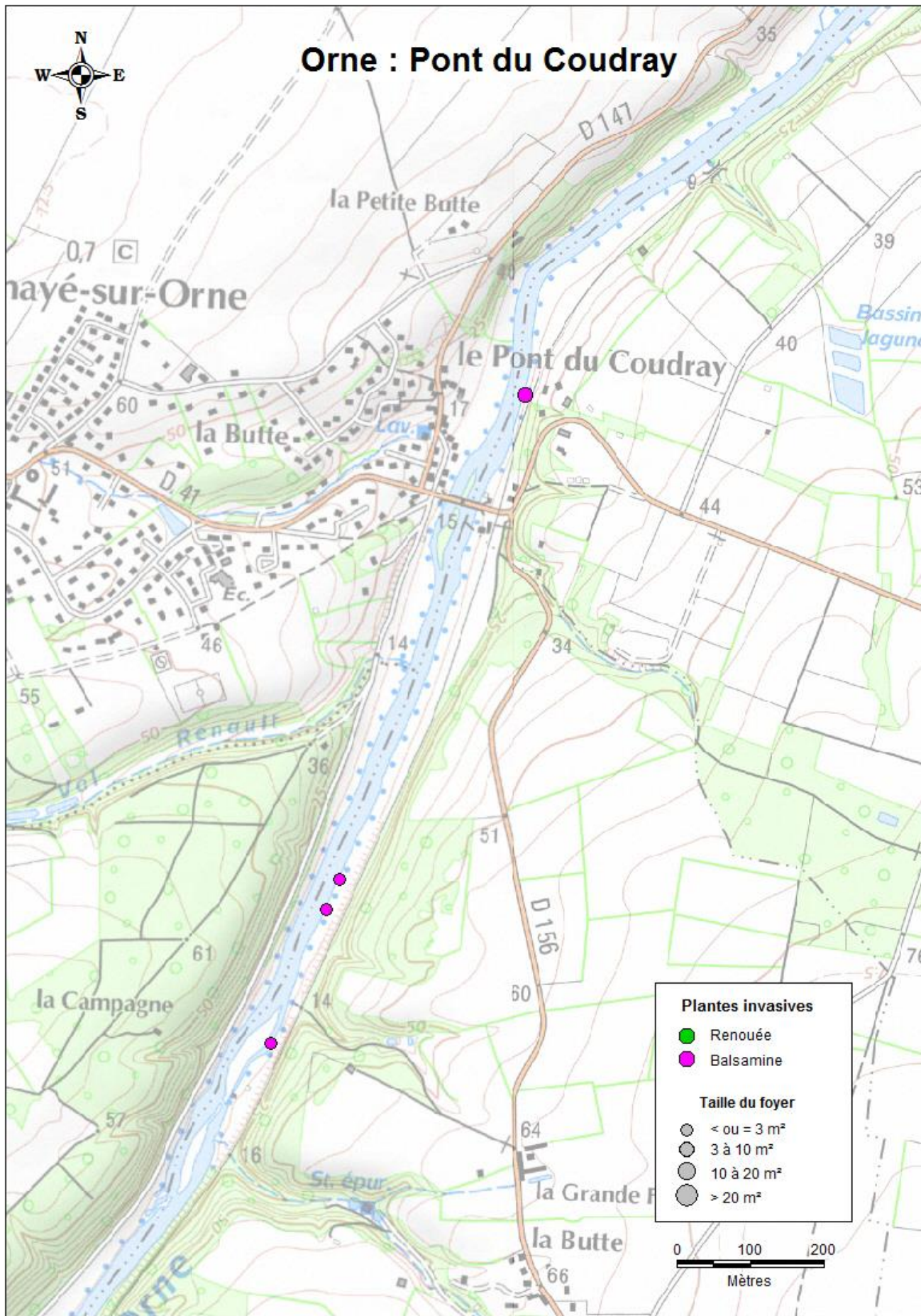
Orne : Pont du Coudray



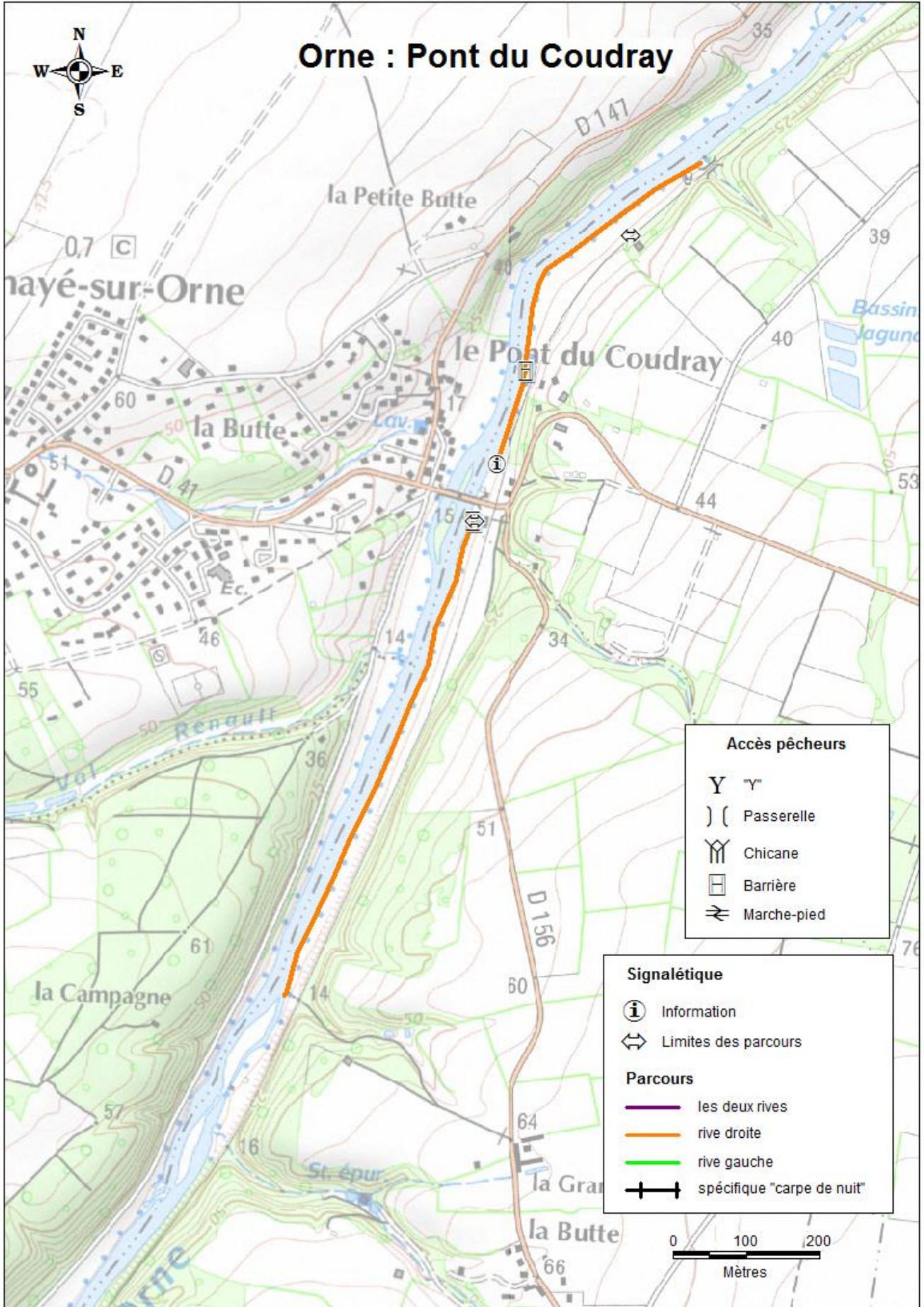
Qualité annexes hydrauliques	
	excellent
	bon
	moyen
	médiocre
	mauvais



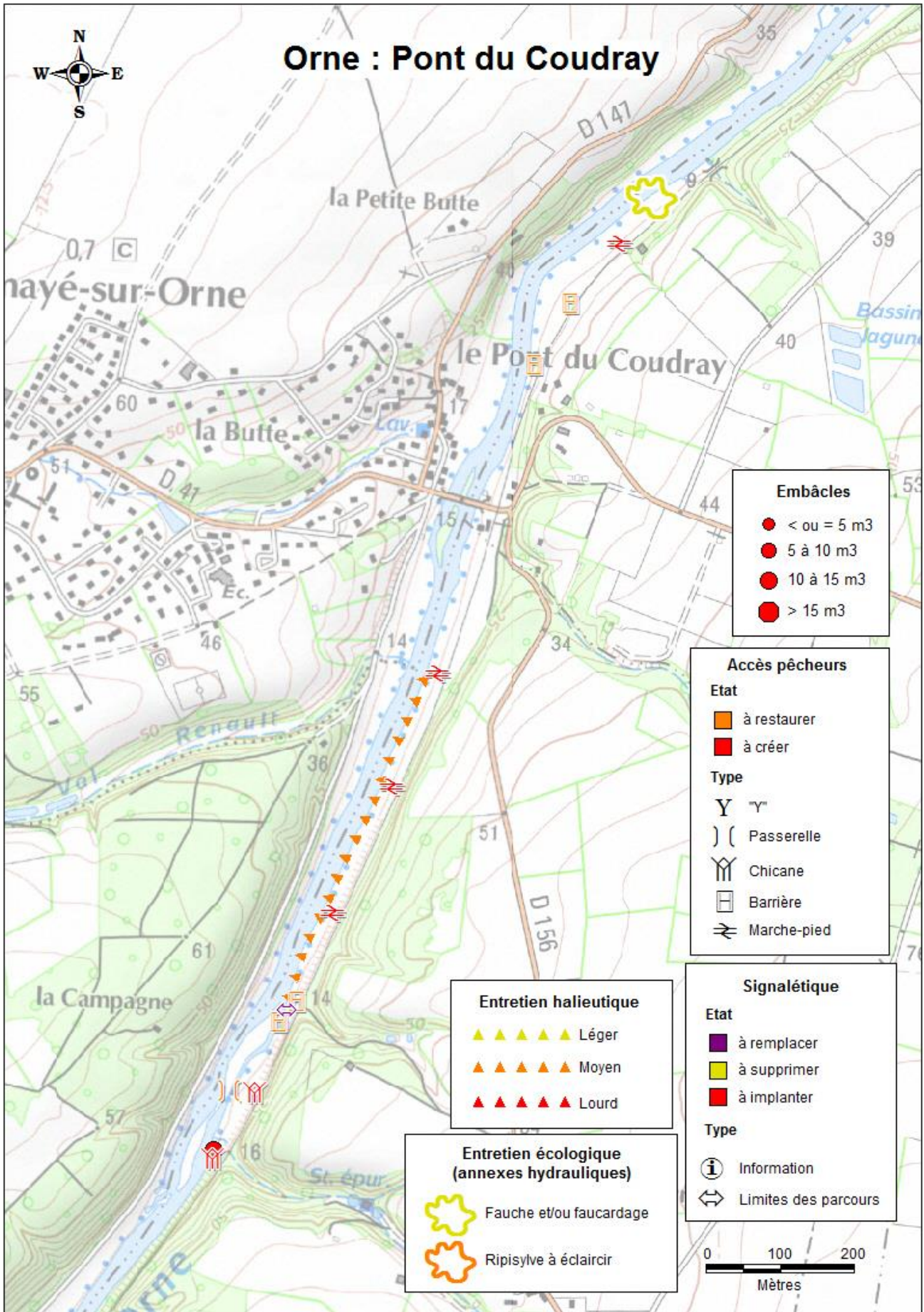
Orne : Pont du Coudray



Orne : Pont du Coudray



Orne : Pont du Coudray



Embâcles

- < ou = 5 m³
- 5 à 10 m³
- 10 à 15 m³
- > 15 m³

Accès pêcheurs

Etat

- à restaurer
- à créer

Type

- Y Y
-) (Passerelle
- ⌘ Chicane
- ⌘ Barrière
- ⌘ Marche-pied

Entretien halieutique

- ▲▲▲▲ Léger
- ▲▲▲▲ Moyen
- ▲▲▲▲ Lourd

Entretien écologique (annexes hydrauliques)

- ✿ Fauche et/ou faucardage
- ✿ Ripisylve à éclaircir

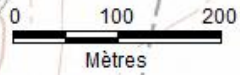
Signalétique

Etat

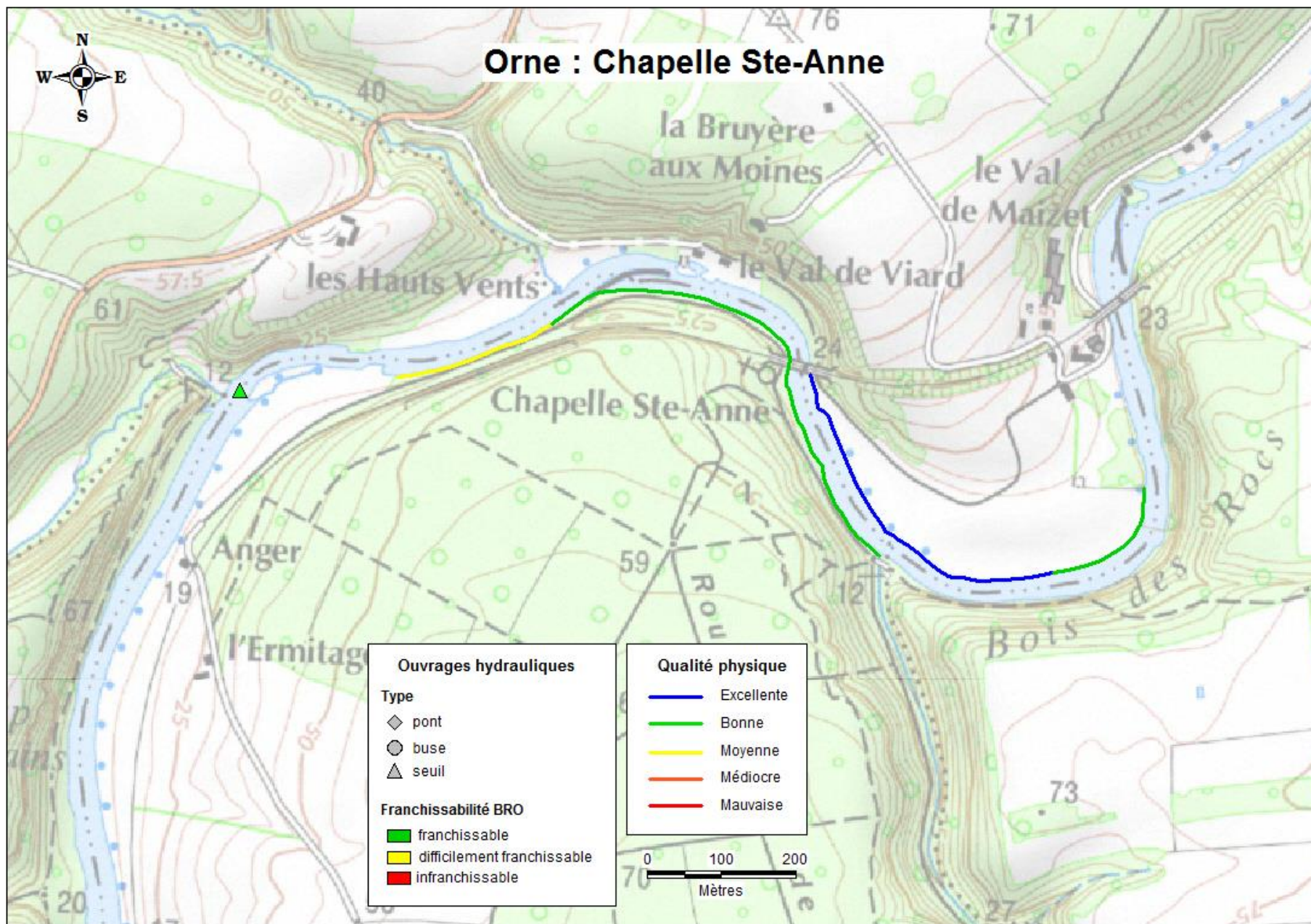
- à remplacer
- à supprimer
- à planter

Type

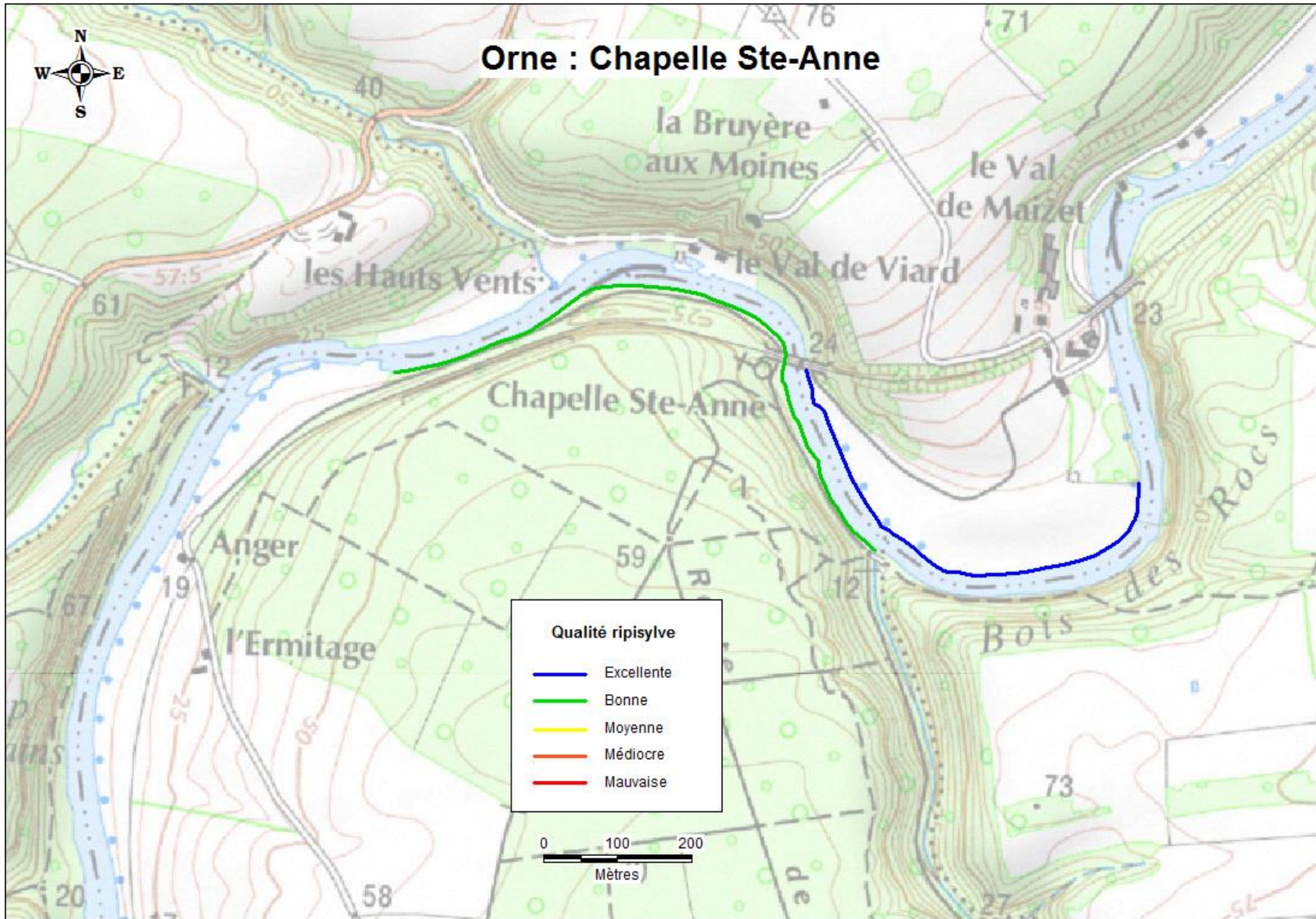
- ⓘ Information
- ↔ Limites des parcours



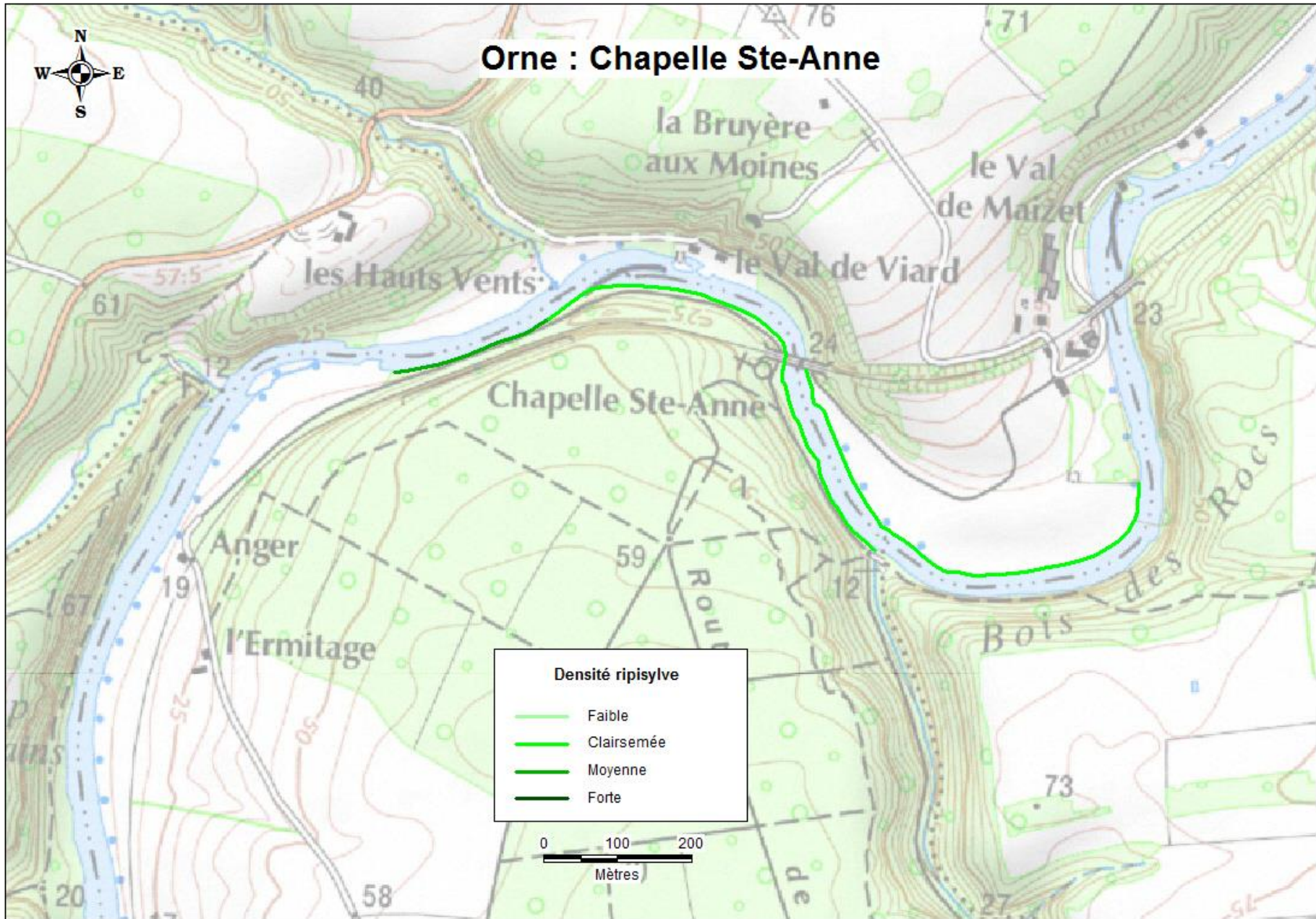
Orne : Chapelle Ste-Anne

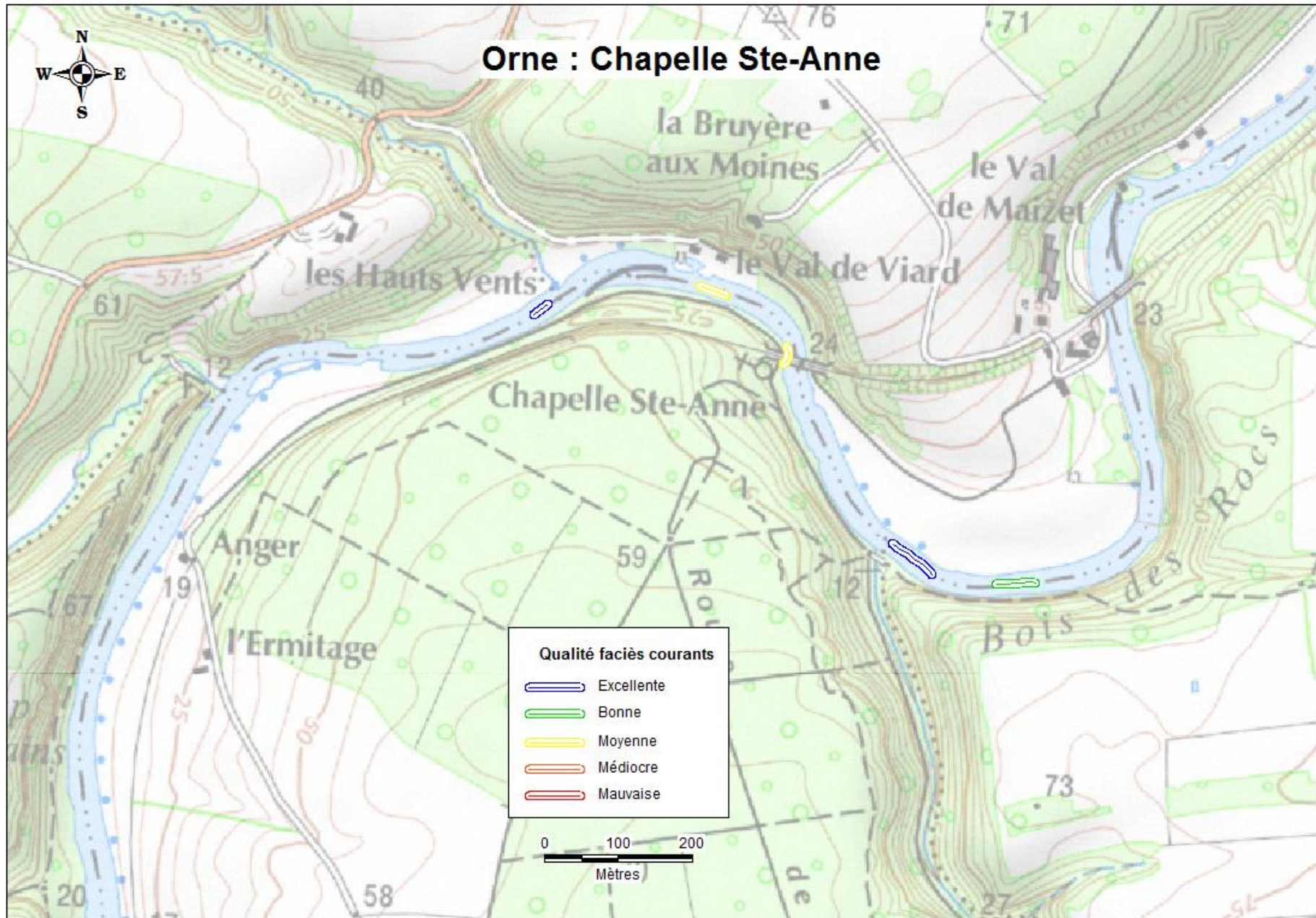


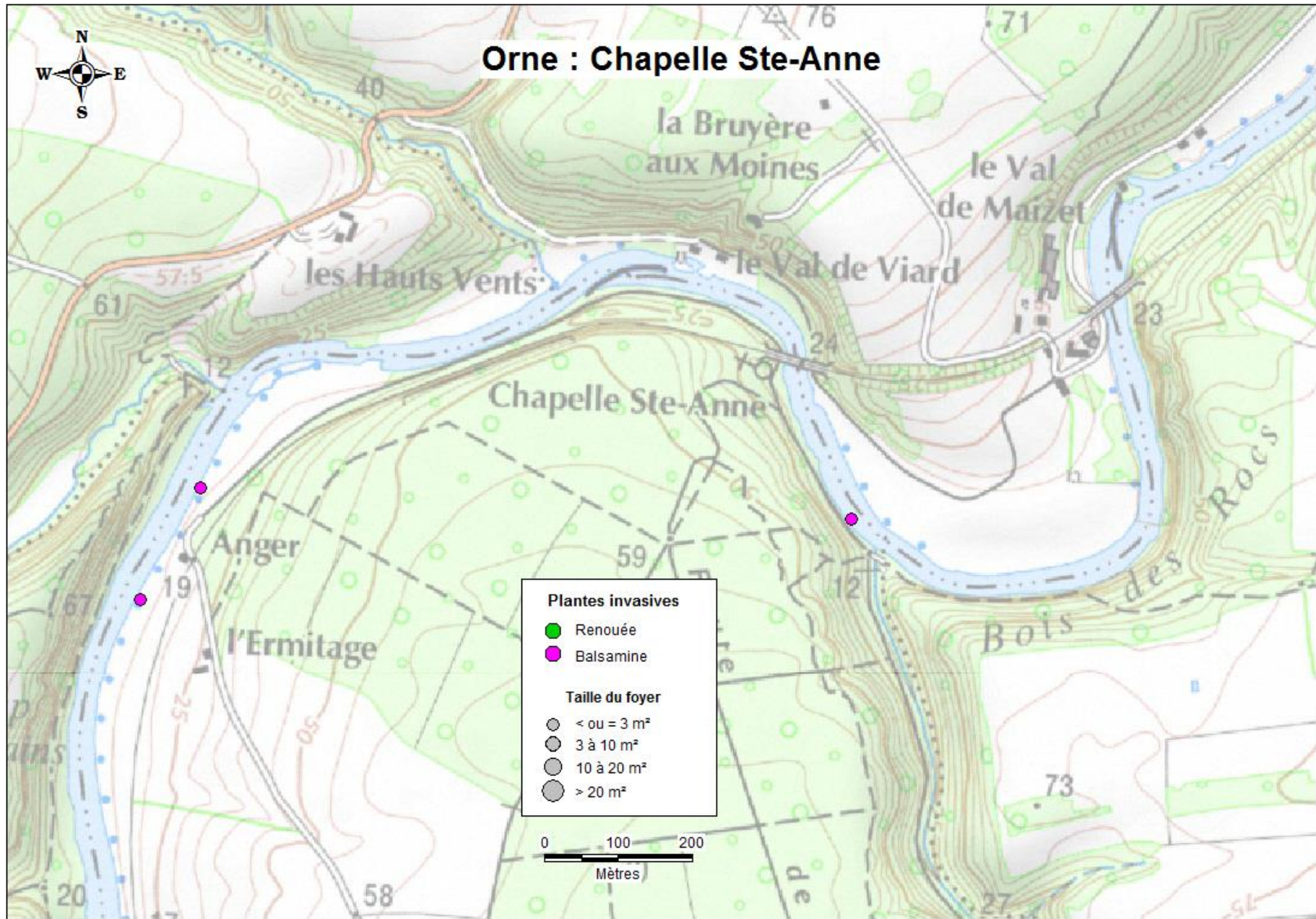
Orne : Chapelle Ste-Anne

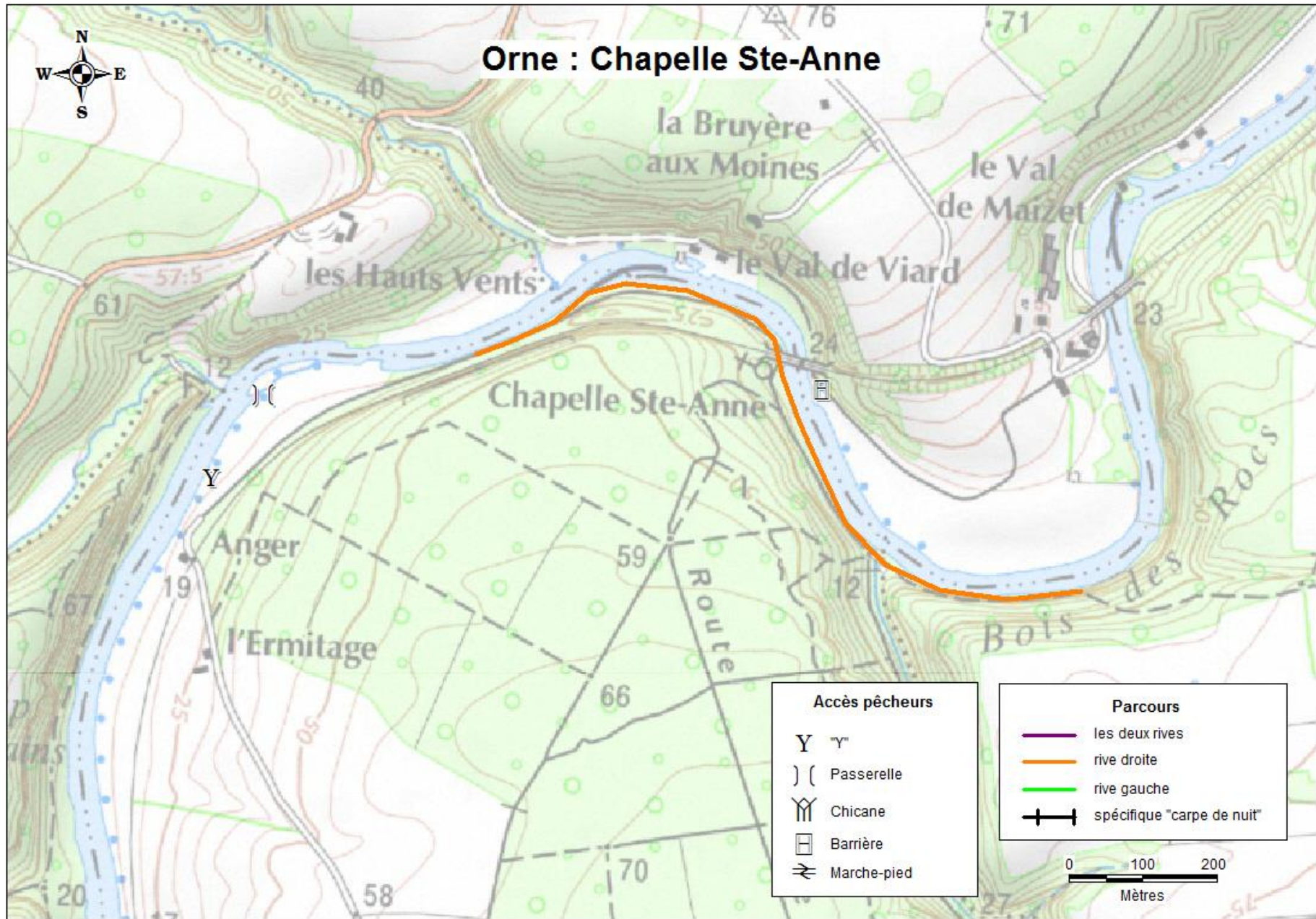


Orne : Chapelle Ste-Anne

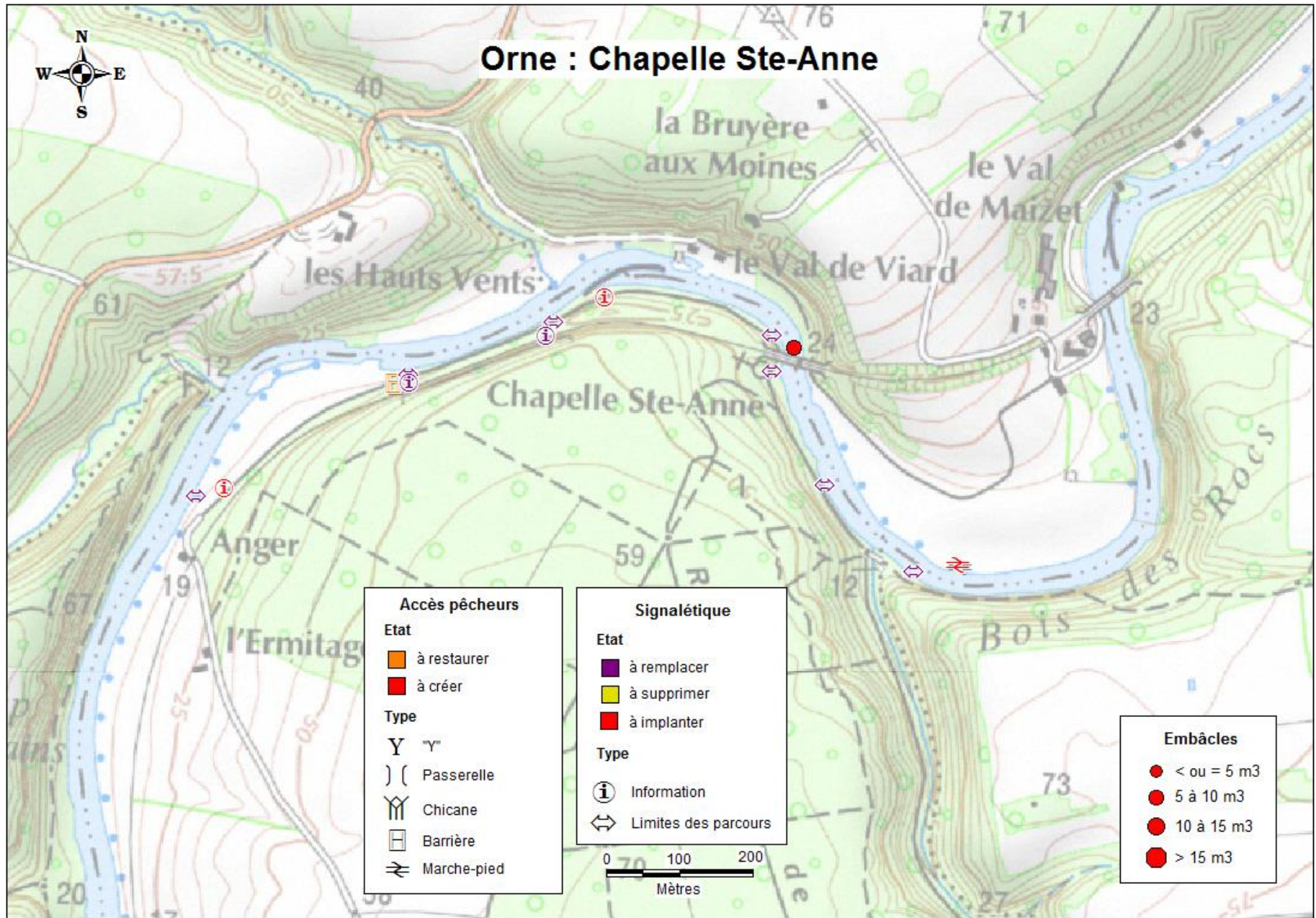








Orne : Chapelle Ste-Anne

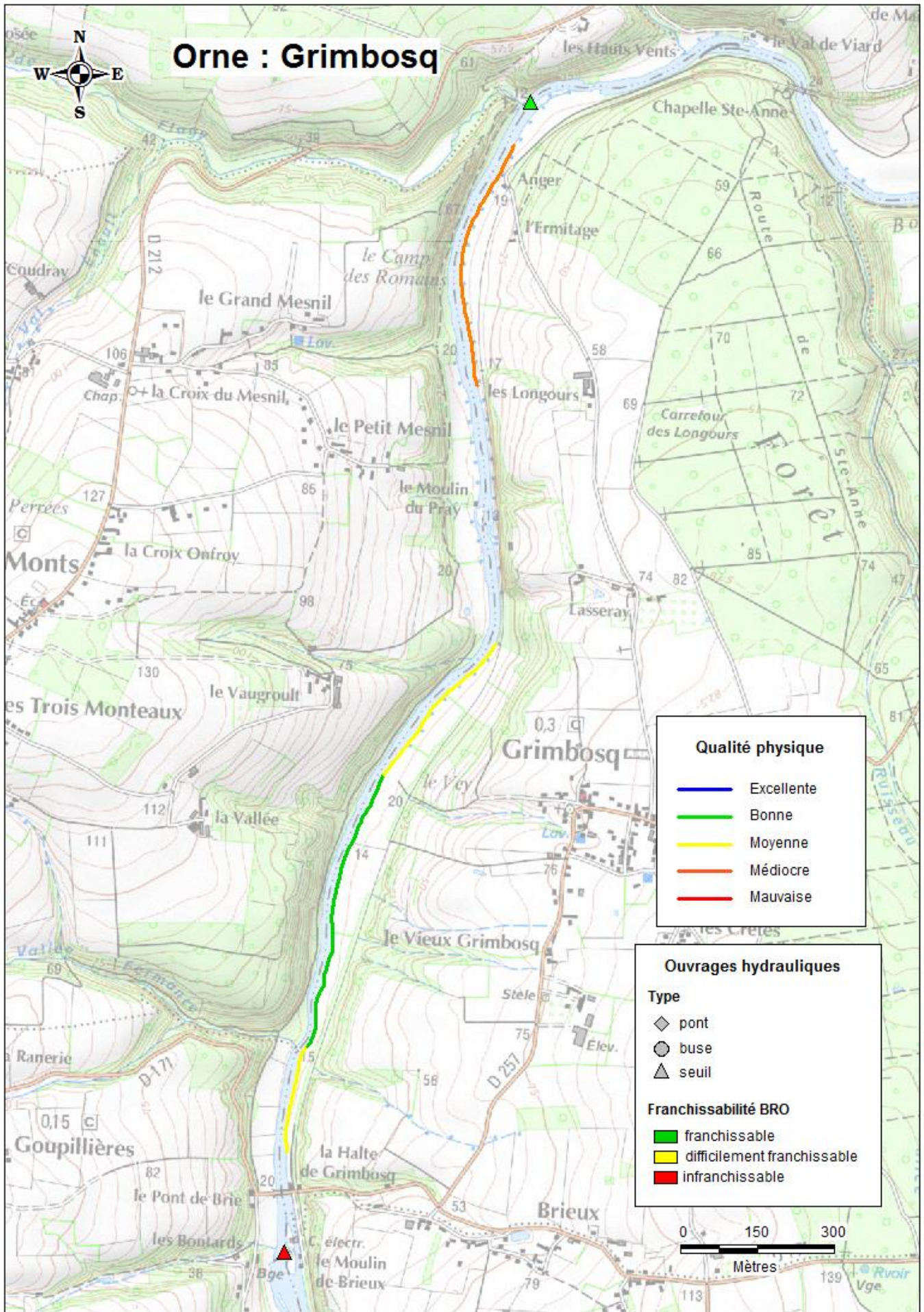


Accès pêcheurs	
Etat	
	à restaurer
	à créer
Type	
	Passerelle
	Chicane
	Barrière
	Marche-pied

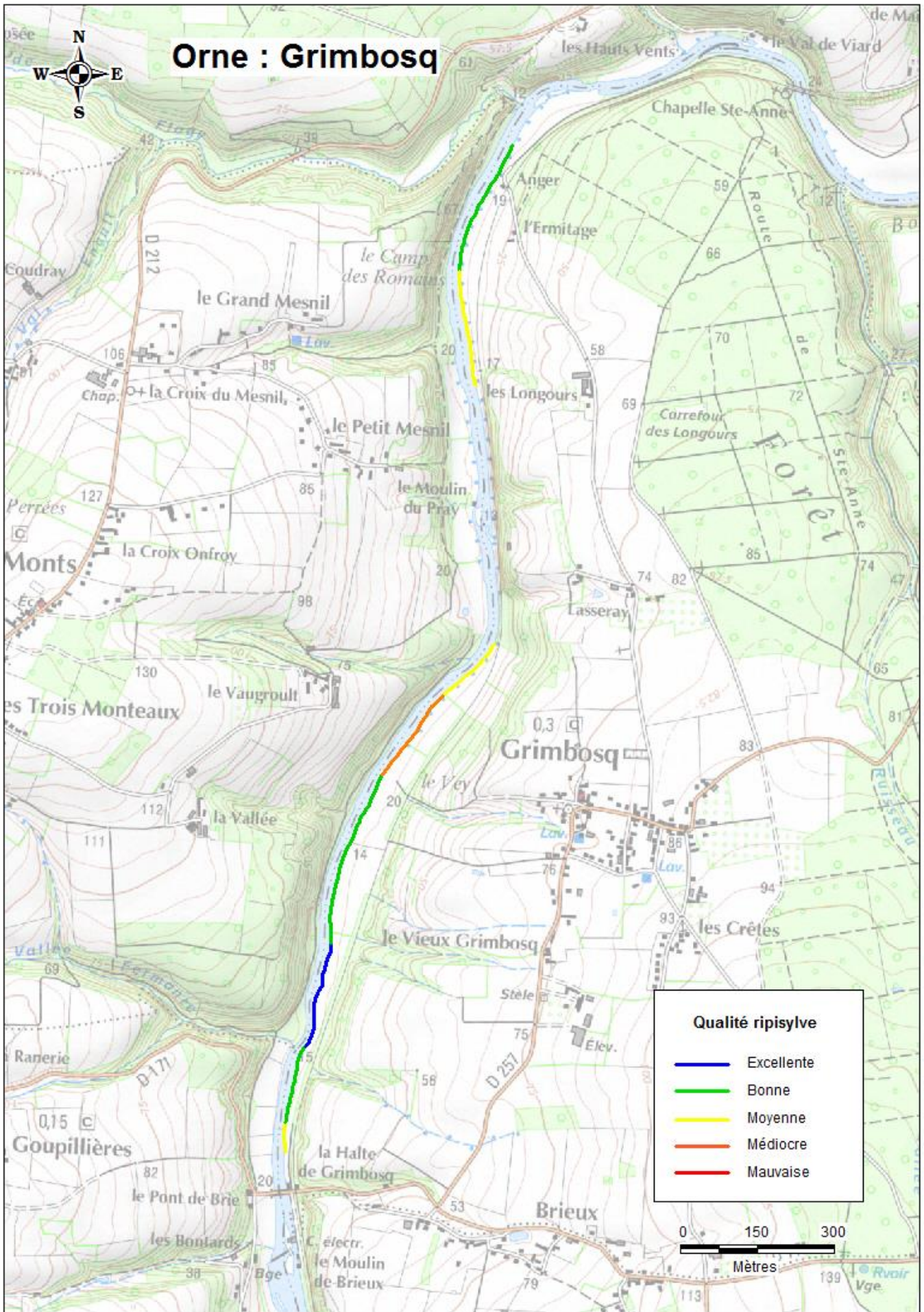
Signalétique	
Etat	
	à remplacer
	à supprimer
	à implanter
Type	
	Information
	Limites des parcours

Embâcles	
	< ou = 5 m ³
	5 à 10 m ³
	10 à 15 m ³
	> 15 m ³

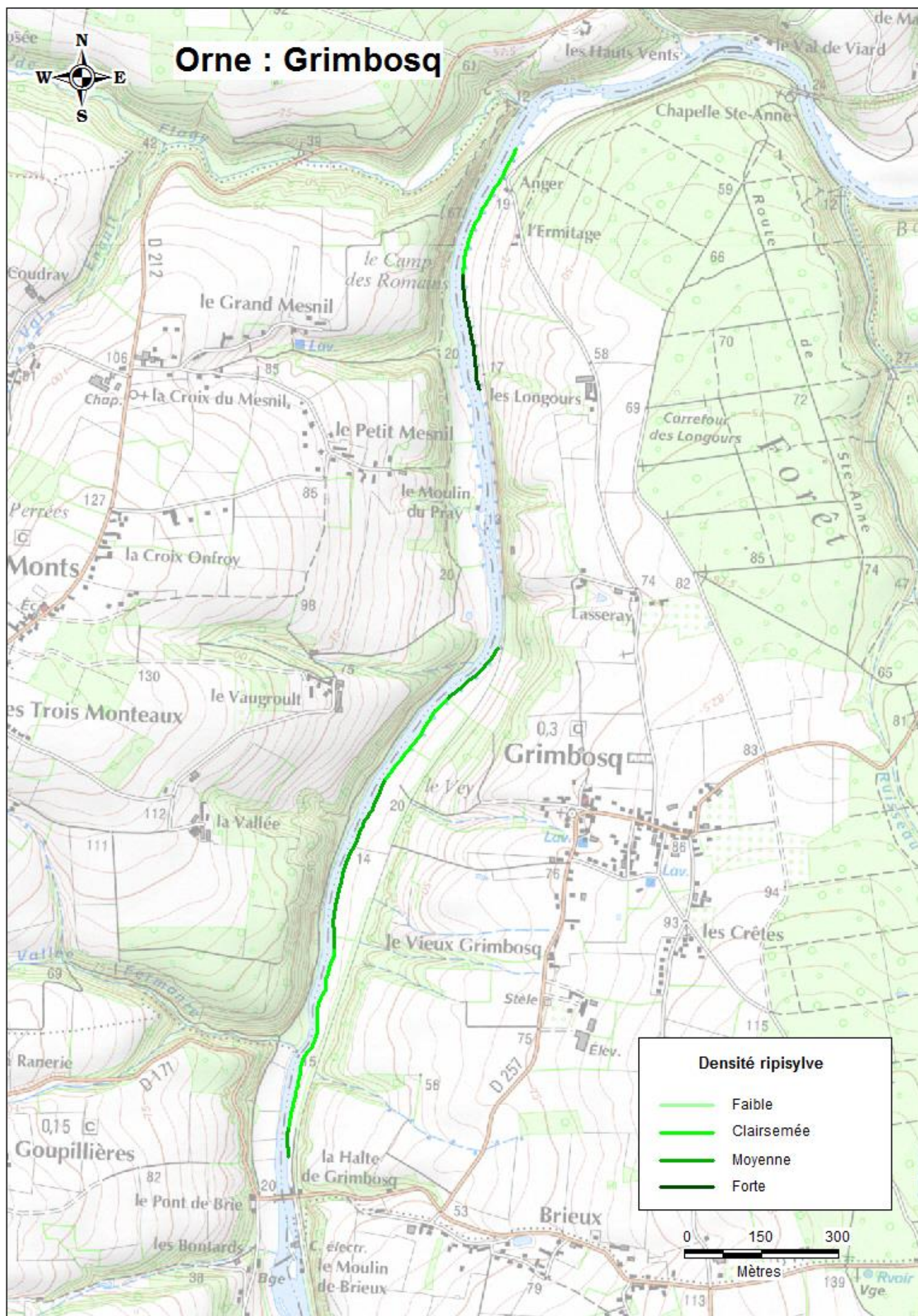
Orne : Grimbosq



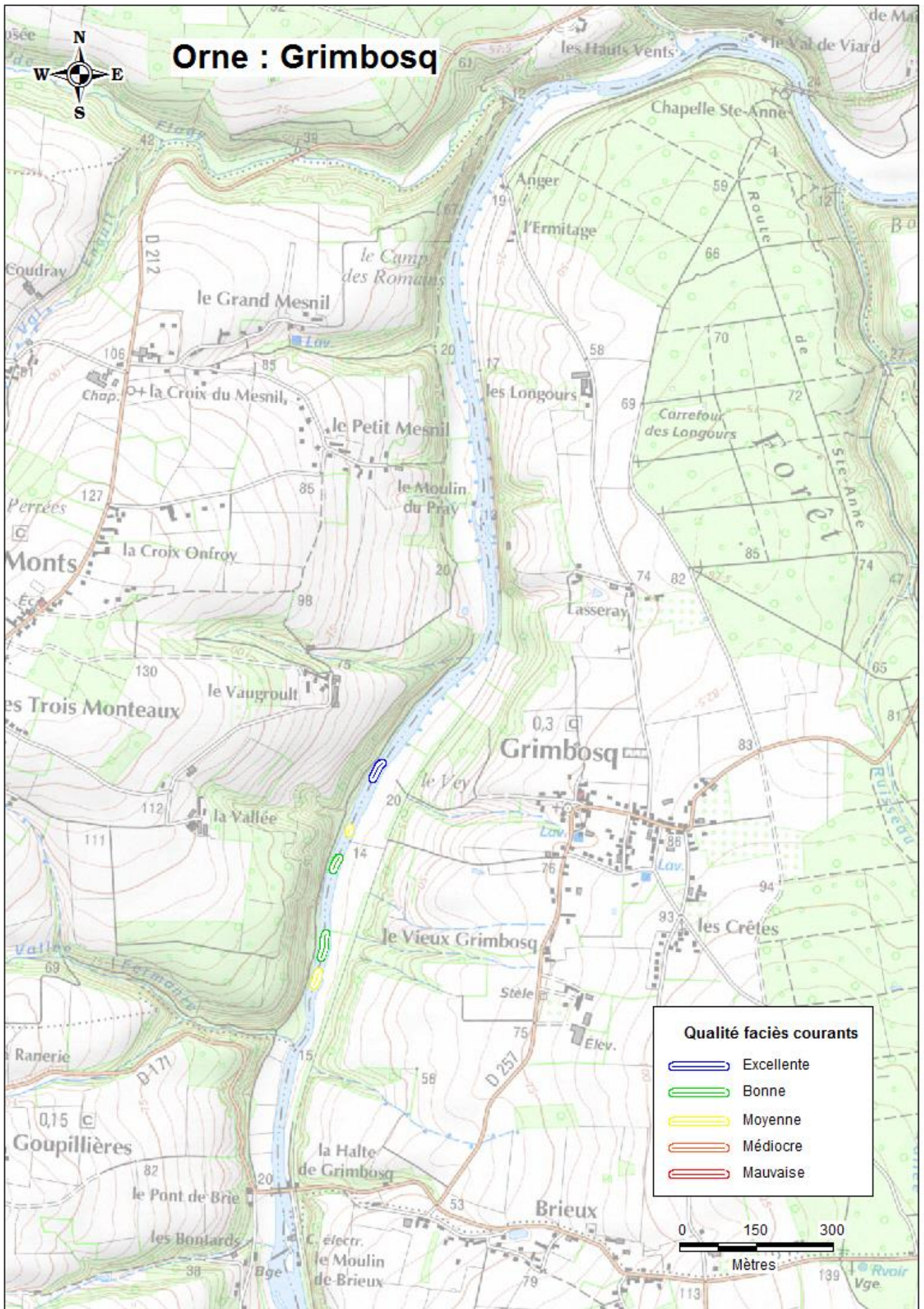
Orne : Grimbosq



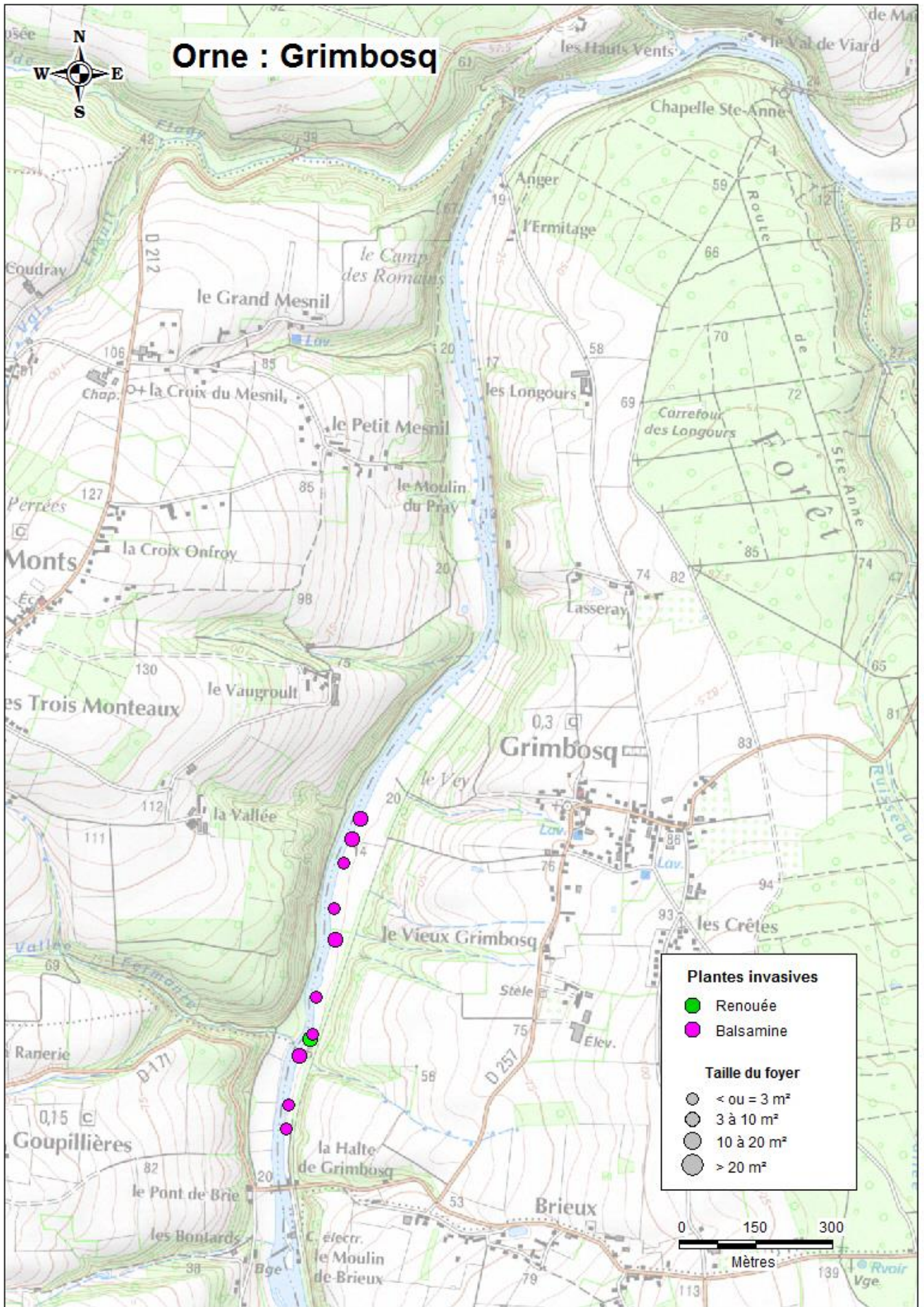
Orne : Grimbosq



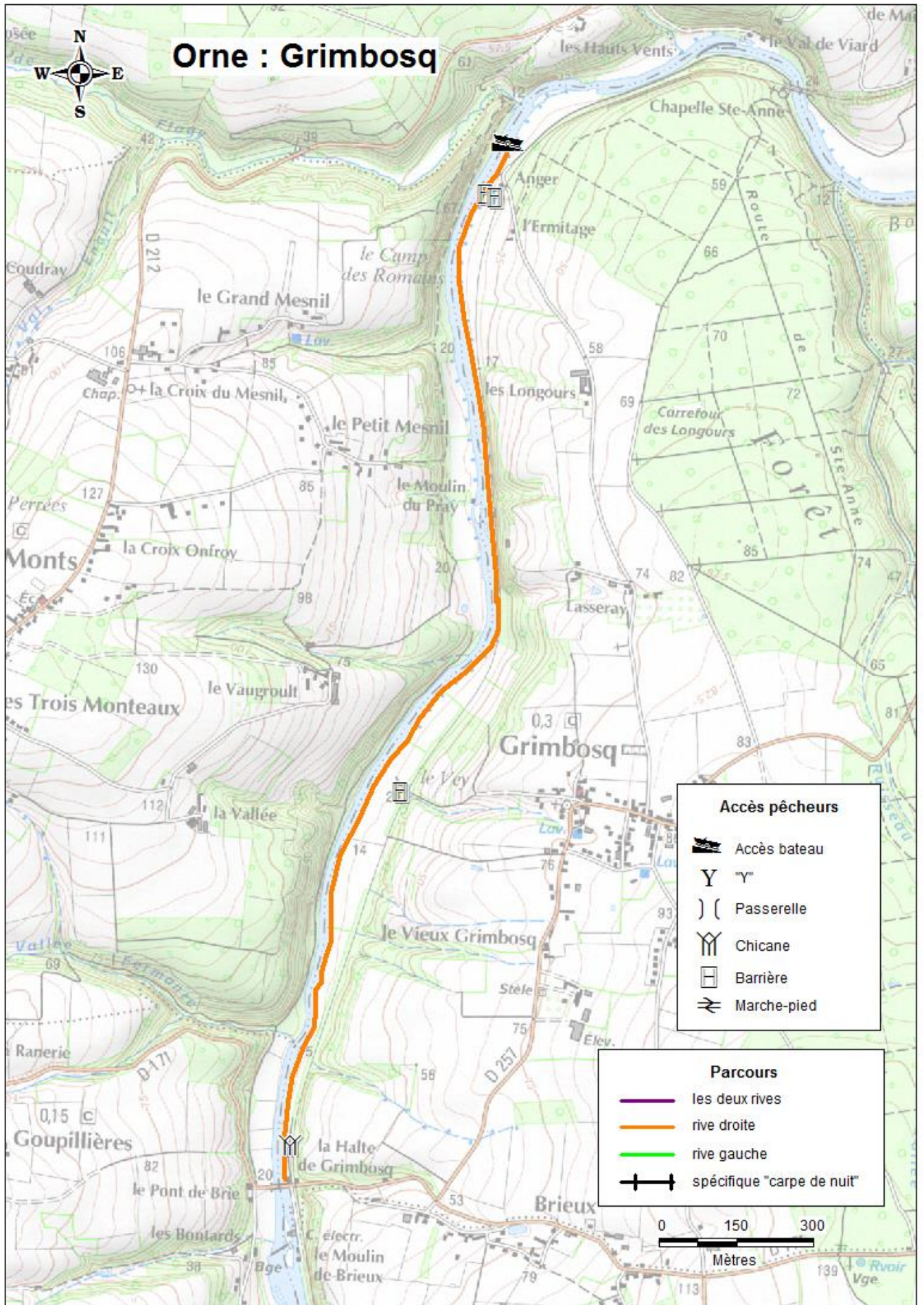
Orne : Grimbosq



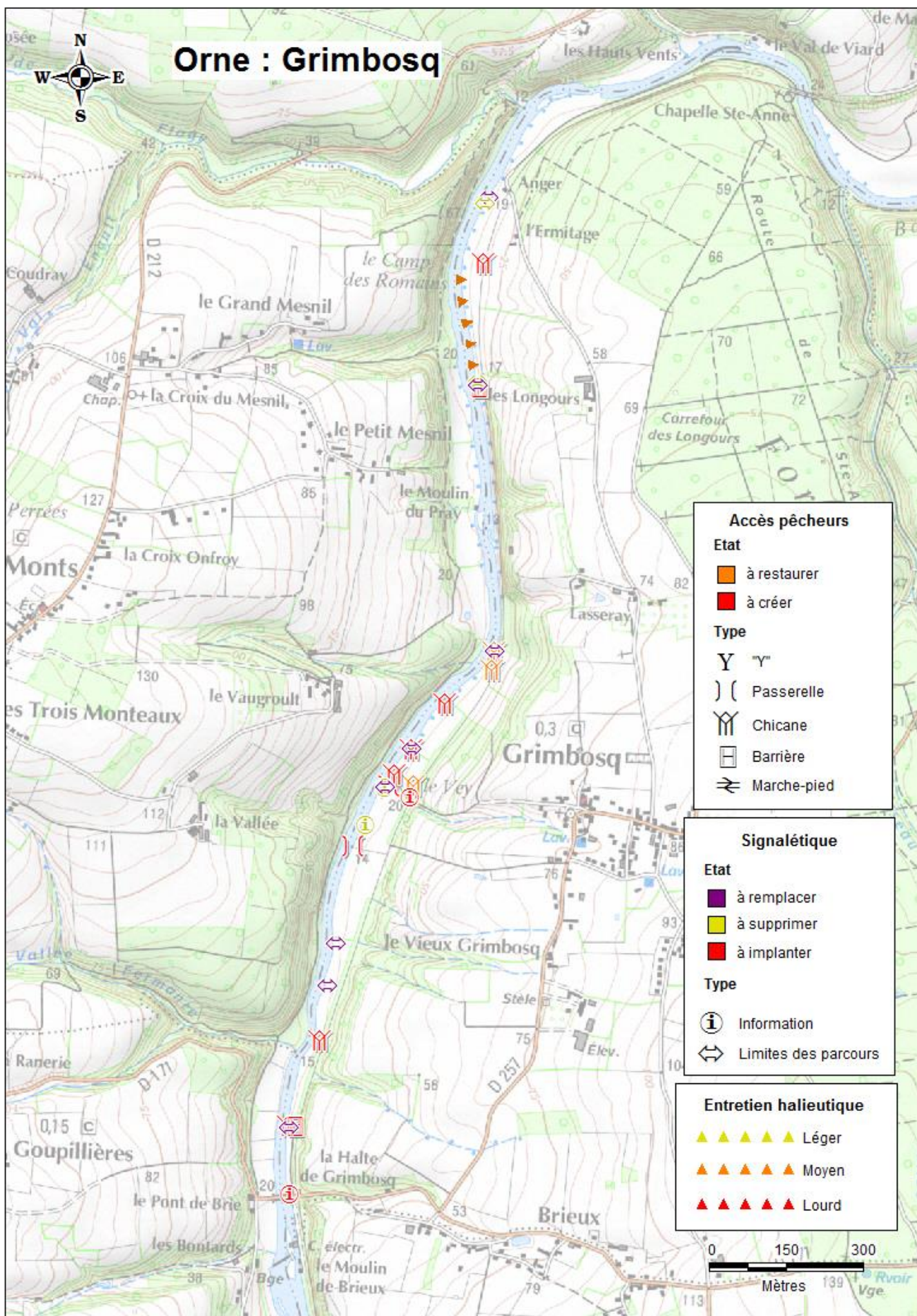
Orne : Grimbosq



Orne : Grimbosq



Orne : Grimbosq



Accès pêcheurs

Etat

- à restaurer
- à créer

Type

- Y "Y"
-) (Passerelle
- ⌘ Chicane
- ⌘ Barrière
- ⇄ Marche-pied

Signalétique

Etat

- à remplacer
- à supprimer
- à implanter

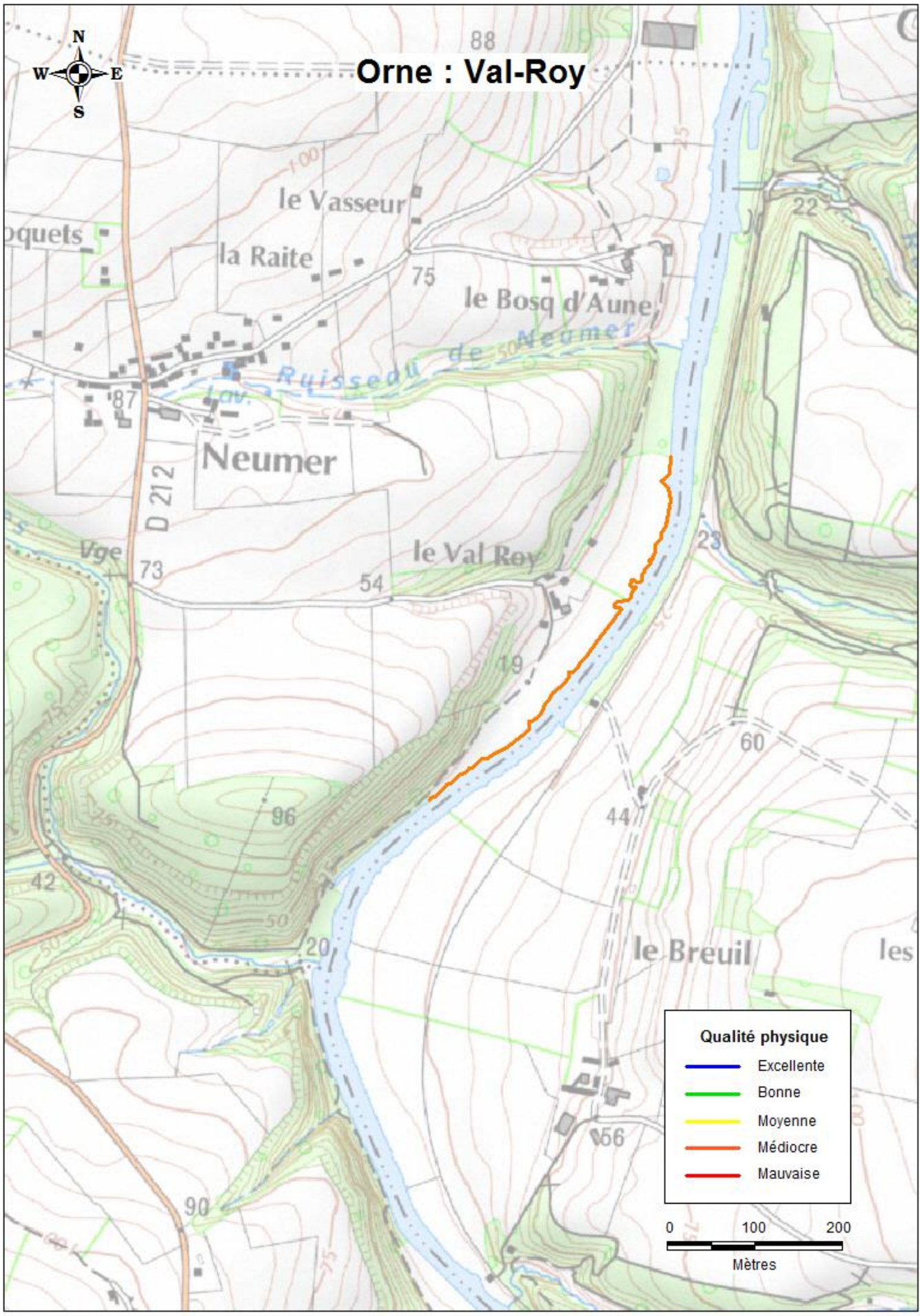
Type

- ⓘ Information
- ⇄ Limites des parcours

Entretien halieutique

- ▲▲▲▲▲ Léger
- ▲▲▲▲▲ Moyen
- ▲▲▲▲▲ Lourd





Orne : Val-Roy



Neumer

le Val Roy

le Breuil

D 212

le Vasseur

la Raite

le Bosq d'Aune

Ruisseau de Neumer

Vge

oquets

les

56

54

75

87

88

22

23

19

60

44

42

96

20

90

75

N

E

S

W

